16.141 | FÉVRIER 2017

CHARTE DE PAYSAGE ET D'URBANISME DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE

INTÉGRATION DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE AU SEIN DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT



volume 1

CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Parc naturel régional de Camargue

CAUE 13

18, rue Neuve Sainte-Catherine 13007 Marseille
www.caue13.fr
T. 04 96 11 01 20 **F.** 04 91 33 42 49

Sommaire général

Introduction 05

1. Recommandations générales 07

1.1 Les hameaux 07
1.2 La pérennisation des structures agricoles 47
1.3 Les limites entre domaine public et privé dans le bâti diffus, bords de route, clôtures et portails 75
1.4 Palette végétale 111

2. Recommandations par secteur 119

2.1 Les entrées de Parc 119
Barcarin
Gimeaux
Saint Gilles
Sylvéréal

2.2 Salin-de-Giraud 135
Les entrées de village
La traversée du village entre square et places
Les secteurs de projet
La mobilité et les circuits

2.3 Le littoral aux Saintes-Maries-de-la-Mer 205

2.4 La plage de Piémanson, pour un respect de la frange littorale 229

3. Pistes de projet 249

3.1 Expérimentations en cours à poursuivre
3.2 Réalisation d'études spécifiques complémentaires
3.3 Développer l'offre de découverte en Camargue

Conclusion 267

Annexes 271

Ateliers de terrain
Estimations

Sommaire volume 1

Introduction 05

1. Recommandations générales 07

1.1 Les hameaux 07
1.2 La pérennisation des structures agricoles 47
1.3 Les limites entre domaine public et privé dans le bâti diffus, bords de route, clôtures et portails 75
1.4 Palette végétale 111

Au-delà des vastes sansouires et des étangs emblématiques, la Camargue présente une variété de paysages nuancés, qui fluctuent selon les influences du Rhône, de la mer et de l'homme. La faible urbanisation, le rythme des structures agricoles, l'ouverture et l'horizontalité de ces espaces sont autant d'éléments caractéristiques qu'il convient de préserver.
En effet, les évolutions de l'occupation du sol inhérentes aux cycles de rotation des cultures et les rythmes saisonniers participent à la vitalité et à la dynamique des paysages de Camargue.

L'horizontalité des paysages renforce l'importance des plantations linéaires qui découpent l'espace, et dont la qualité graphique est très dépendante des essences employées. En raison des faibles reliefs, les greffes urbaines peuvent modifier la silhouette des villages, dont elles peuvent altérer l'harmonie.
Que ce soit sur les aménagements paysagers ou sur la qualité des formes urbaines, la mission de conseil est donc déterminante pour la qualité des paysages.
L'accompagnement des communes par le Parc s'est effectué jusqu'ici au coup par coup, ou à travers l'examen des projets de permis de construire, sans garantie de prise en compte des recommandations formulées par le Parc.
Dans ce contexte, la maîtrise de la qualité des paysages et le contrôle de l'urbanisation représentent un volet ambitieux du projet de territoire.

Bien que l'expérience ait montré que la poursuite du conseil individuel de proximité soit utile, il a été décidé d'entreprendre une réflexion plus collective et plus globale sur l'originalité des structures paysagères à préserver, sur les éléments identitaires à valoriser, sur les formes d'organisation à privilégier dans l'évolution de l'urbanisation.
C'est pourquoi, la formalisation de ces objectifs en une charte paysagère pour le Parc semblait indispensable. Le mitage du territoire est une réalité dans un espace de tradition d'habitat diffus.
Ainsi, la charte paysagère devra répondre, entre autres, aux enjeux de densification des hameaux et de lutte contre le mitage en zone agricole. La définition commune de l'idée de paysage, l'identification de ce qu'est le paysage, nécessitent l'implication des communes et une démarche d'appropriation très forte par la population et les acteurs locaux. (Article 11.4.1. Préserver une identité camarguaise dans l'évolution des paysages)

Introduction

La charte de paysage et d'urbanisme n'est pas un document figé, il doit et devra évoluer en fonction de l'évolution du territoire et de la charte du Parc notamment. L'immensité du territoire, la multitude des sujets à aborder, la complexité des paysages, et le temps imparti n'ont pas permis de travailler sur tous les sujets nécessaires. Ce document sera donc amené à être complété, notamment par des expertises plus spécifiques.

Ce document a été réalisé en deux phases entre 2011 et 2017. La phase 1 « connaissance et partage » s'est déroulée entre 2011 et 2013 dont les objectifs ont été de conduire une analyse très fine du territoire par unités paysagères et de dégager des enjeux. La Phase 2 « stratégie et programme d'actions » s'est réalisée entre août 2016 et février 2017, dont les objectifs étaient d'élaborer des recommandations générales et plus spécifiques et des orientations d'aménagement à prendre en compte dans les futurs projets en impliquant des acteurs locaux autour d'un programme d'actions.

La démarche de travail pour les deux phases s'est faite de manière participative, avec les membres de la commission « architecture et paysage », et quelques expertises complémentaires.
Une équipe pluridisciplinaire a travaillé sur la phase 1, et le second volet a été conduit par le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement des Bouches-du-Rhône (CAUE13).

Le présent document constitue le rapport de cette seconde phase avec une organisation en trois parties :
Des recommandations générales à l'échelle des hameaux, des composantes agricoles, des limites entre le domaine public et le domaine privé, une palette végétale, et du mobilier
Des recommandations plus spécifiques sous forme d'illustrations d'idées de projet pour les entrées de Parc, Salin-de-Giraud, la question du littoral à Piémanson et aux Saintes-Maries-de-la-Mer
Les pistes de projet : démarches en cours, et démarches spécifiques intéressantes à développer



Entrée du Mas du Juge, Albaron

Les hameaux de Camargue

Cette étude été réalisée par le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Bouches-du-Rhône à la demande du Parc Naturel Régional de Camargue
Experts CAUE13 chargés de l'étude Thierry Durousseau architecte, Loïc Boudet et Issam Amrani paysagistes urbanistes, et avec la participation de Cecile Lupiac architecte paysagiste
Tous droits de reproduction réservés

DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE
CAUE 13
CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
18 RUE NEUVE SAINTE-CATHERINE 13007 MARSEILLE

Préambule

La question des hameaux revêt une spéciale importance dans la cohérence des paysages de Camargue. La douzaine de hameaux sont, avec les mas agricoles, des formes agglomérées d'habitat dans le territoire du Parc. Ils représentent un réseau de présences dans ce semblant de désert, une condensation dans cet espace si faiblement peuplé.

D'un point de vue historique, ils sont une pièce importante sur ce territoire agricole et dans l'organisation rurale qui prédominait jusqu'au 20ème siècle. Ils ont pour origine, soit d'anciens établissements médiévaux (commanderies, prieurés, seigneuries), soit ils sont issus d'une distribution de parcelles individuelles au personnel ouvrier de grands domaines agricoles. Ils ont permis la fabrique d'une société rurale à une certaine échelle en Camargue et une exploitation agricole pérenne de ces territoires (hébergement des ouvriers agricoles, émergence de lieux de vie, etc.)

Depuis quelques décennies, par l'action de nombreux facteurs (modifications sociétales importantes, raccordement aux grands réseaux routiers, apparition du tourisme de masse, accroissement de l'effet «village dortoir» etc.). On remarque que les hameaux ont tendance à se banaliser et ne présentent plus un aspect rural qui perdure cependant dans l'imaginaire camarguais.

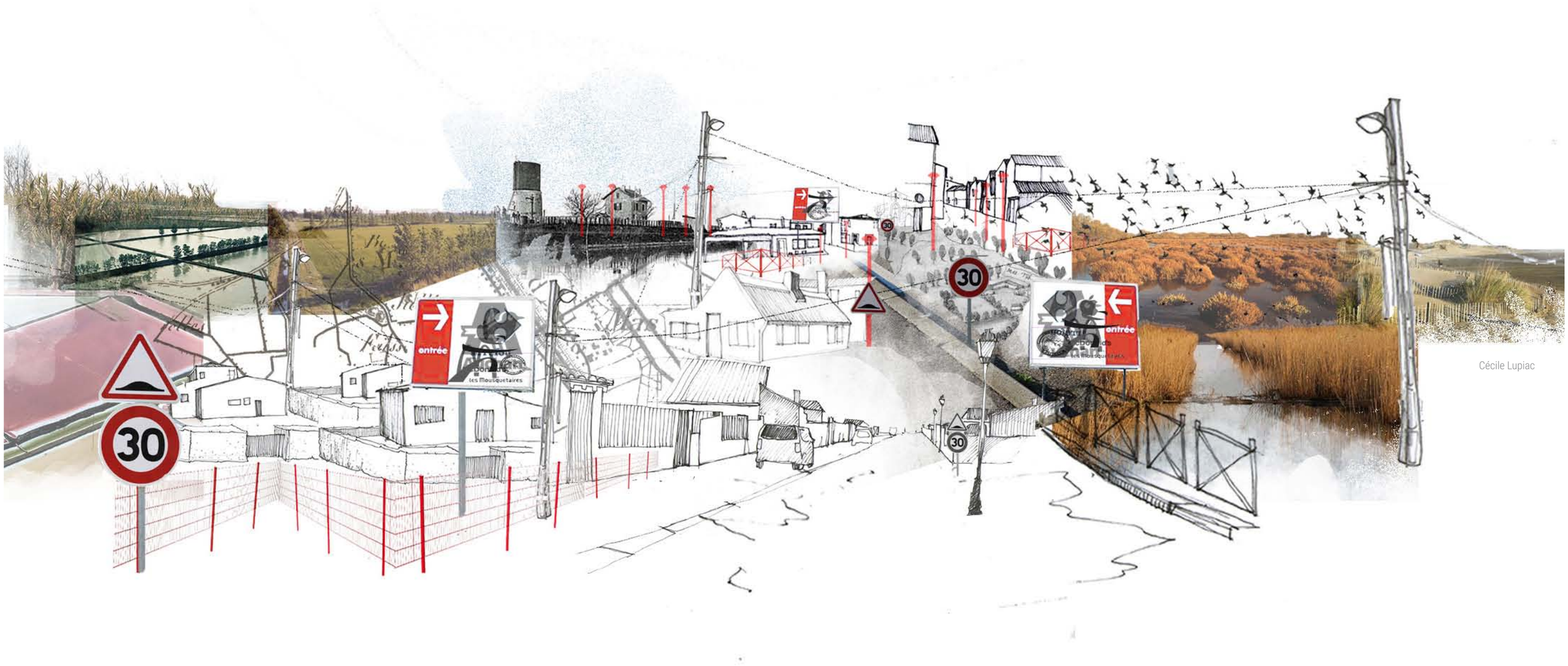
Une urbanité à réinventer

L'ensemble de ces problématiques diverses se rejoignent sur une question inhérente à l'ensemble des dispositifs territoriaux de protections de la nature et des paysages qui présentent, dans leur périmètre et délimitation établie, une occupation humaine: Comment l'occupation humaine peut-elle s'inscrire dans une continuité et cohérence vis à vis des paysages et du territoire dans lesquels elle se trouvent?
Comment habiter un parc ?

La volonté du PNR de Camargue pour ces hameaux éminemment urbains dans leur fonctionnement et les manières de vivre, est de prolonger, en leur sein, l'aspect rural et champêtre du territoire sur lequel ils s'implantent.

Pour cela, plusieurs pistes d'actions sont dressées et concernent quatre axes jugés forts pour l'aménagement des hameaux:
- Les entrées de hameau
- Les espaces publics
- Les voies et intersections
- Les franges urbaines

A travers ces quatre axes, l'étude présente les opportunités d'action, au-delà des éléments physiques, sur le quotidien des usagers et habitants des hameaux. Les préconisations d'aménagement présentées sont ainsi porteuses d'un renouvellement des manières d'habiter et de fréquenter ces territoires en apportant un panel d'usages et de pratiques possibles en lien avec le PNR et les paysages de Camargue.
S'informer, se cultiver, se nourrir, s'amuser, se divertir, se promener sont autant d'expériences que les aménagements doivent proposer .



Cécile Lupiac

Quatre cas d'étude

Dans le but de rendre des préconisations cohérentes en lien direct avec le contexte territorial, il a été décidé de mobiliser quatre cas d'études. Les hameaux de Mas Thibert, Saliers, Pioch Badet et Cabanes de Cambon illustrent dans cette présente section les quatre axes de travail identifiés.

Les suggestions d'aménagement propres aux cas d'étude, en plus d'ouvrir un champs des possibles concrets aux hameaux concernés, posent les prémisses de préconisations générales.

L'objectif de cette section est la construction d'une boite à outil d'actions et d'aménagements adaptables aux singularités et particularités de l'ensemble des hameaux de Camargue.

Mas Thibert/ Etat des lieux

Grand site
Accès au marais du Vigueirat

Patrimoine architecturale
Front bati peu mis en valeur

Centre de Mas Thibert
Commerces/ services

Patrimoine architecturale
Front bati peu mis en valeur

Parcours randonnée n°13

D35 - Vers Salin de Giraud

Via Rhona

D35 dans le hameau
Caractère routier important
Traffic à vitesse importante

D24 - Vers N568

Parcours Velo



OAP Mas Thibert:
entrées de ville à requalifier



Ancienne gare de Mas Thibert
Ancienne voie férrée entre Arles
et Fos sur mer
Maison habitée

D35 dans le hameau
Caractère routier important
Traffic à vitesse importante

Eglise de Mas Thibert
Peu visible depuis la route
Masses arbustives sur le parvis

Carrefour D35/ D24
Caractère routier important

Délaissé de voirie
Grand espace peu valorisé
Aucune centralité économique
Local commerce vacant

Vue sur l'ensemble collectif
Première perception du village

Arrêt de bus
Dépose hors du hameau

Frange urbaine
Transition brutale entre prairie
et ensemble collectif
Espace collectif stérile et sans usage

Vers le Rhône

Via Rhona

Parcours randonnée n°13

D35 - Vers Arles

N

Les entrées de hameau / Mas Thibert

Mas Thibert illustre ici la question des entrées de hameaux, en effet les voies d'importance qui pénètrent dans ces petits villages ne sont pas sans conséquence sur leur forme et leur caractère singulier.

Repérage/État des lieux :

Mas Thibert, sur la commune d'Arles, est situé à l'est du Parc de Camargue à l'intersection des D35 et D24. Ce hameau présente trois entrées de ville principales. Une entrée correspond à l'arrivée de la D24, route au trafic lourd en provenance de la N 568 reliant Fos-sur-Mer et Arles. Elle longe le village originaire au nord sans y pénétrer.
Les deux autres entrées correspondent au passage de la D35, reliant Arles à Port-Saint-Louis-du-Rhône. Ces deux routes se croisent au sein du village.

Les entrées de ville présentent un caractère très routier, qui se prolonge pendant la traversée du hameau. Ce dernier s'est fortement adapté à la voirie. Ils existent quelques marqueurs d'entrée: apparition de ralentisseurs, zone 30, dispositif de contention pour les piétons. Les espaces aux abords des voies ne sont pas valorisés. Habituellement, le croisement de deux routes permet l'émergence d'une centralité, ici le carrefour parait en déshérence, sans grande qualité urbaine.

Le patrimoine bâti, notamment l'église Saint Honorat (1857) rare construction d'Henri Revoil n'est pas mise en valeur par les aménagements existants. Des obstacles matériels ferment la vue de ce rare témoignage pourtant juste en face de l'aire de repos de la piste cyclable qui emprunte l'ancien tracé du chemin de fer.

A l'approche du hameau, une dissonance perceptible entre la palette végétale propre aux milieux de Camargue et la palette végétale exotique utilisée dans le hameau, aussi bien sur le domaine public que sur les parcelles privées : palmiers, romarins, sauges, etc.

La viaRhôna qui traverse Mas Thibert le long du canal d'Arles à Bouc représente une entrée de ville. Un point infos permet l'arrêt et suggère aux usagers de s'attarder à Mas Thibert.


Entrée nord du hameau par la route D35 : vue sur l'ensemble collectif à droite


Délaissé de voirie sur les à côtés de la D35 traversant le hameau



Signalétique marquant l'entrée du hameau


Barrières de contention


Intersection de la Via Rhona avec la D24

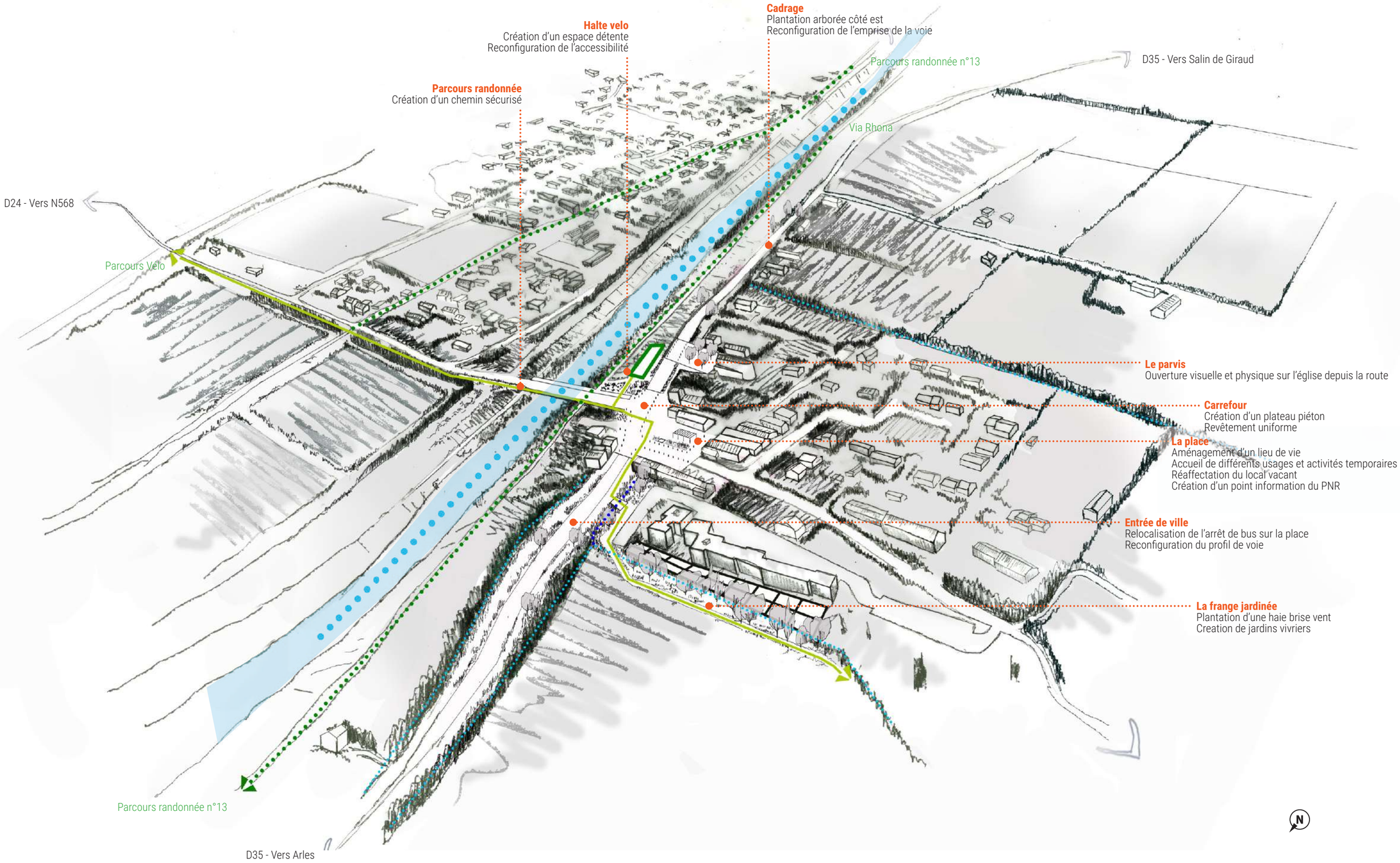

Ancien bistrot le long de la D35


Habitation inspirée de la maison de gardian


Emprise de la D35 signalée par un marquage au sol dominant à l'entrée sud du hameau


Parvis de l'église Saint Honorat

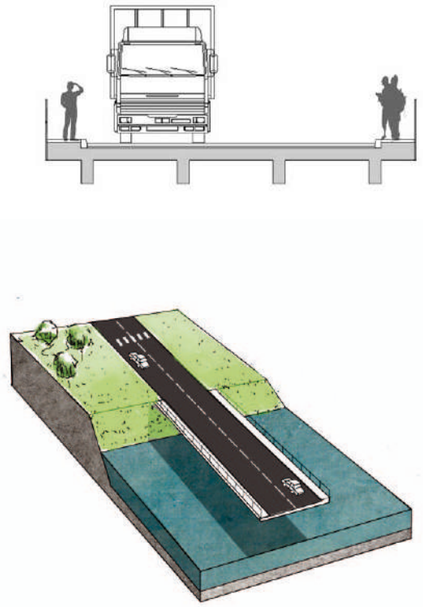
Mas Thibert/ Préconisations



Affirmer la traversée piétonne sur le pont du canal d'Arles à Bouc

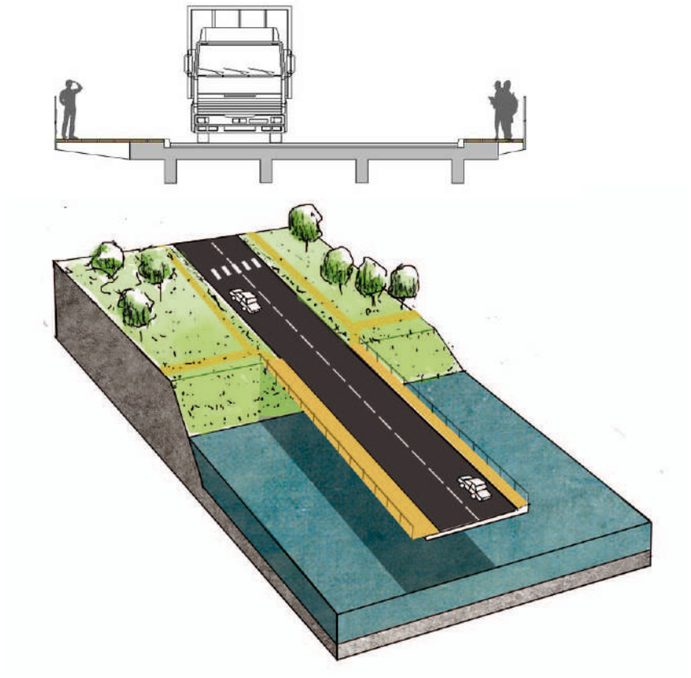
Existant

Le pont du canal d'Arles à Bouc est étroit et occupé en majeur partie par la voirie



Préconisation

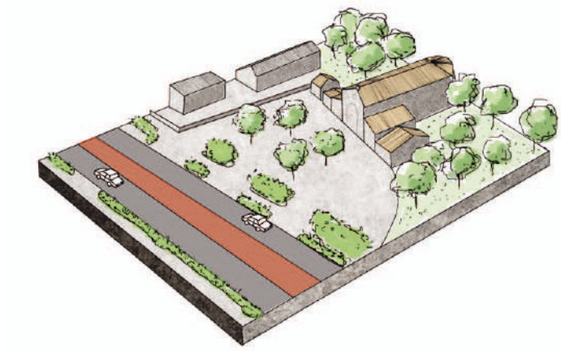
Retrouver un cheminement piéton confortable pour traverser le canal, offrant une continuité des mobilités douces entre les deux parties du hameau



Redonner un parvis à l'église Saint Honorat

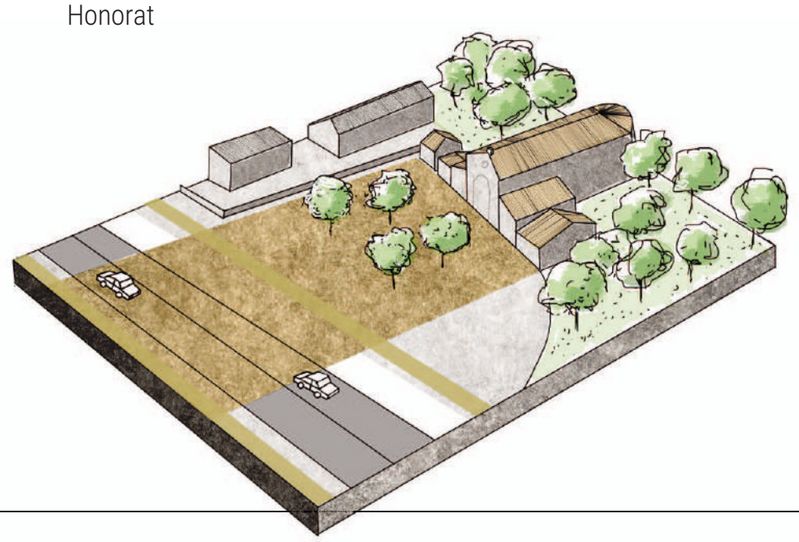
Existant

La D35 traversant le hameau occulte le patrimoine en bordure



Préconisation

Créer un parvis ouvert sur la voirie pour mettre en valeur l'église Saint Honorat



Les entrées de ville / Mas Thibert

L'ensemble des préconisations vise à redéfinir le cadre d'expression du hameau vis à vis du réseau routier qui le traverse. Les entrées de villes ne sont plus le seul support de la circulation automobile mais socle d'usages et de pratiques plus propices à l'établissement d'une vie de hameau et à la diffusion d''un caractère rural champêtre.
La notion d'entrées de ville est ainsi revisitée. Elles deviennent lieux de vie.

Préconisations générales:

• Diminuer le caractère routier à l'approche des hameaux et marquer une meilleure transition entre hameaux et milieux naturels
• Donner à voir sur les bâtiments publics, équipements et patrimoine bâti en valorisant leurs abords
• Créer des espaces de transition plantés, jardinés, générateurs de nouveaux usages, entre hameaux et milieux naturels.
• Accompagner de la voirie par des bandes plantées et intégration de circulation douces sécurisées.

Préconisations pour le hameau de Mas Thibert:

- Création d'une vraie centralité aménagée aux carrefour de la D35 et D24
- Création d'un parvis devant l'église
- Création d'une frange jardinée devant l'ensemble collectif
- Renforcement de l'accompagnement végétal le long de la D24 et sécurisation de l'itinéraire vélo.

L’entrée nord



Contention et protection:
Logique sécuritaire confortant le caractère routier
et la vitesse excessive

Terre plein central:
logique circulatoire ségrégative confortant le caractère routier

Revêtement en bitume:
Aspect urbain

Dos d’âne pour atténuer la vitesse:
caractère routiera

Terrain de pétanques peu entretenu

Terrain de pétanques peu entretenu

Bâtiment collectif
à l’aspect très urbain visible depuis la route:
transition peu aménagée

Face arrière du bâtiment collectif
fortement visible depuis les champs

Une entrée champêtre



Phragmite australis

Roseau commun



Populus alba

Peuplier blanc



Fraxinus angustifolia

Frêne Oxyphylle



Cornus sanguinea

Cornouiller sanguin



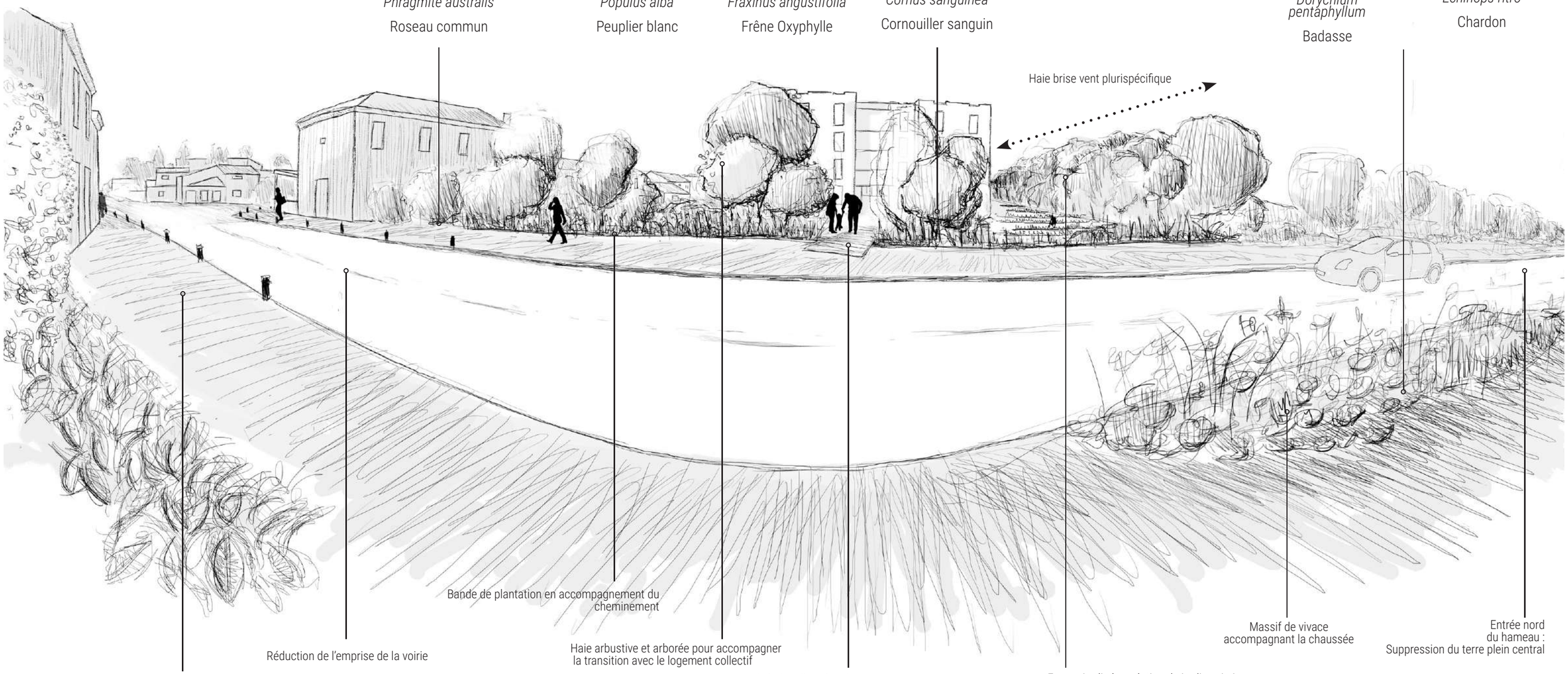
Dorycnium pentaphyllum

Badasse



Echinops ritro

Chardon









Le carrefour de Mas Thibert



Délaissé de voirie
Propriété privée

Masse végétale et locale:
faible lisibilité de l'espace

Fils électriques aériens:
pollution visuelle

Jardinières:
multiplication des «appendices» urbains

Local désafecté: ancien bistrot

Terre plein central:
logique circulatoire ségrégative confortant le caractère routier

Au croisement, un lieu de vie



Phragmite australis

Roseau commun



Conservation de la station essence

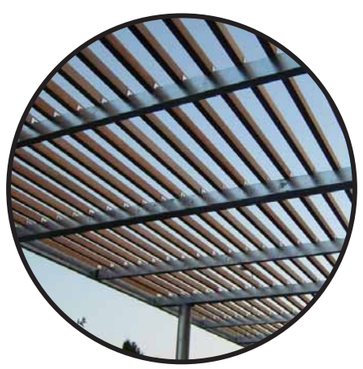
Accueil d'activité/ animation temporaire: Marché, brocante, festivités

Localisation d'arrêt de bus Point Info PNR

Ponton

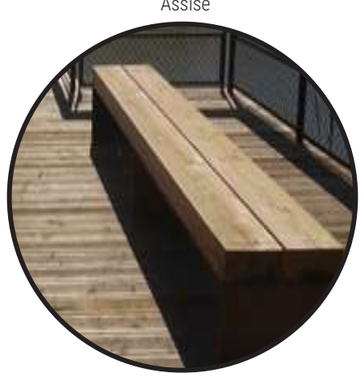
Affectation du local: bistrot, restaurant, etc.

Ombrière





Assise



Fossé planté

Contention en bois



Revêtement type pavés enherbés



Saliers/ Etat des lieux

Ancienne école
Maison des séniors et des jeunes

Parcours randonnée n°3

Ancienne cave viticole
Edifice en attente d'une nouvelle vocation

D572N - Vers Arles

D572N - Vers St Gilles

Extension de ville
Multiplication de l'habitat individuel avec jardin fermé

Route de Saliers - Vers D37

La place centrale
Espace peu aménagé et manque d'activité quotidienne
Arrêt de bus et halte du Mediabus
Espace évenementiel périodique: abrivade, courses camarguaises, etc.

Eglise

Grande cour
Ancienne place centrale
Espace de stationnement
Espace évenementiel périodique:
Repas géant, cinema plein air, spectacle

Ancien bistrot
Reconverti en logement
Perte d'un lieu d'animation

D37 - Vers St Gilles

Chemin de
St Jacques de Compostelle

Parcours randonnée n°2

Randonnée et parcours vélo
Passage en dehors du hameau
Route peu confortable

Voie de contournement

Ancienne voie principale
Accès au hameau fermé

Parcours randonnée n°2 et 3

Chemin de St Jacques de Compostelle

D37 - Vers Saintes Maries de la Mer









Issam Amrani



La cour des Hospitaliers d'une ancienne commanderie templière (XII[e] siècle), reconverti en parking informel pour les riverains . Un passage au fond à gauche offre une issue piétonne sur la place centrale.



La place centrale du hameau, au croisement de la D37A et de la route de Saliers. Ancienne cave viticole à droite et l'église à gauche.



La rue Guillaume du Puy



Rue résidentielle au coeur du hameau



Ancienne balance devant la cave viticole



L'arrêt Médiabus



Entrée sud du hameau depuis la D37A. A droite, un ancien bistrot reconverti en habitation

Les espaces publics / Saliers

Saliers a été choisi pour illustrer les exemples de préconisations possibles sur les espaces publics. Ce hameau présente des potentiels de transformation des espaces communs à faible activité, dans un village à l'habitat hétérogène.

Repérage/État des lieux :

Saliers est un hameau situé sur la commune d'Arles, à l'écart du réseau routier principal.
A l'origine, Saliers est une grande commanderie templière appartenant au grand prieuré de St Gilles. Il en résulte aujourd'hui une importance du caractère religieux de certains édifices et de l'organisation urbaine du hameau.
Si Saliers s'organisait autrefois autour d'une cour d'une ancienne commanderie templière du XIIème siècle, le «centre» s'est déplacé vers la place autour de laquelle se trouve une église et l'ancienne cave viticole.

La cour, ceinturée par un habitat peu élevé (R+1) et arborée de murier platane, *Morus kagayamae*, est occupée par un stationnement automobile permanent de la part des résidents. Son aménagement et son usage ne reflètent pas l'histoire de ce lieu et n'optimisent pas son potentiel spatial et son positionnement central. La cour, à l'abri du vent, est support d'événements périodiques.

La place est cadrée par des édifices aux qualités architecturales et patrimoniales assez fortes. Elle présente aussi des qualités climatiques confortables, avec ses quelques platanes. Il existe une rupture d'échelle entre ces gros sujets et les trois muriers platanes. Une strate arbustive cache une partie de la cave viticole.

Cette place traversée par l'embranchement secondaire de la D37, présente quelques polarités, comme un arrêt de bus ou une halte du médiabus. Elle manque cependant d'une animation permanente (bistrot, restaurant, équipement publics, etc.) et ses aménagements sont sommaires.

Saliers présente un tissu urbain assez hétérogène, avec du bâti de différentes époques et de différentes qualités architecturales (édifices religieux, bâtisse ancienne à vocation agricole, mazet, nouvelle construction type néoprovençale). L' urbanisation croissante renforce la nécessité d'avoir un espace public unifié et rassembleur d'usages et de pratiques partagées.

Saliers/ Préconisations

Parcours randonnée n°3

D572N - Vers Arles

La noue
Prolongement du fossé planté au sein de la place

La cave
Ouverture d'un équipement public

Route de Saliers - Vers D37

Variante: Chemin de
St Jacques de Compostelle

Parcours randonnée n°2

D37 - Vers St Gilles

Chemin de
St Jacques de Compostelle

La place réversible
Création d'un **KIOSQUE MOBILE D'ACTIVITÉ**
Nouveau traitement de sol
Mise en valeur du patrimoine architectural
Affirmation du caractère public du site

Mise en complémentarité des deux espaces

La cour
Nouveau traitement de sol
Mise en valeur du patrimoine architectural
Création d'une couronne piétonne plantée
Valorisation du caractère intime du lieu

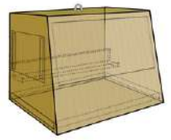
Hameau traversé
Déviation de l'ensemble des parcours
dans le hameau
Mise en place d'une variante pour le
chemin de St Jacques de Compostelle

Réouverture de la voie
Création d'un cheminement piéton exclusivement
Nouvelle entrée de ville pour mode doux

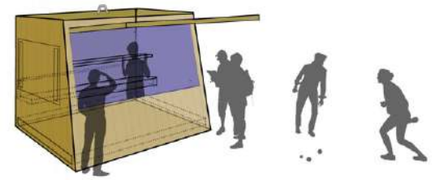
Parcours randonnée n°2 et 3

Chemin de St Jacques de Compostelle

D37 - Vers Saintes Maries de la Mer



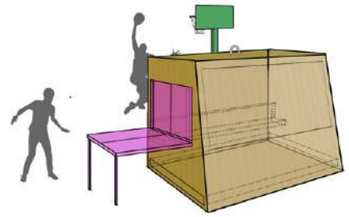
Dessin du kiosque
Peut faire l'objet d'un concours d'architecture
et de design



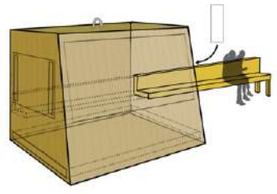
Buvette associative, lieu d'information PNR, materiels de jeux collectifs



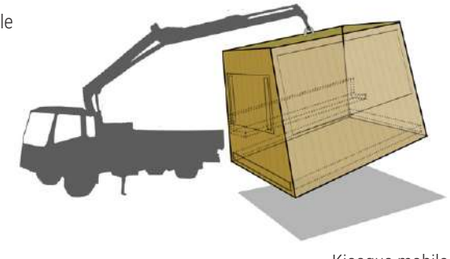
Lieu de rassemblement, kiosque de festivités



Espace de jeux



Assise, arrêt de bus

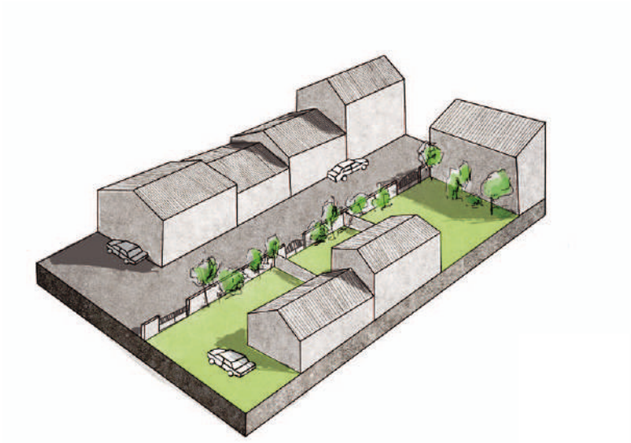


Kiosque mobile
(Grandes manifestations type abrivades, courses camarguaises, etc)

REDONNER UN CARACTÈRE CHAMPÊTRE ET PITTORESQUE À LA RUE

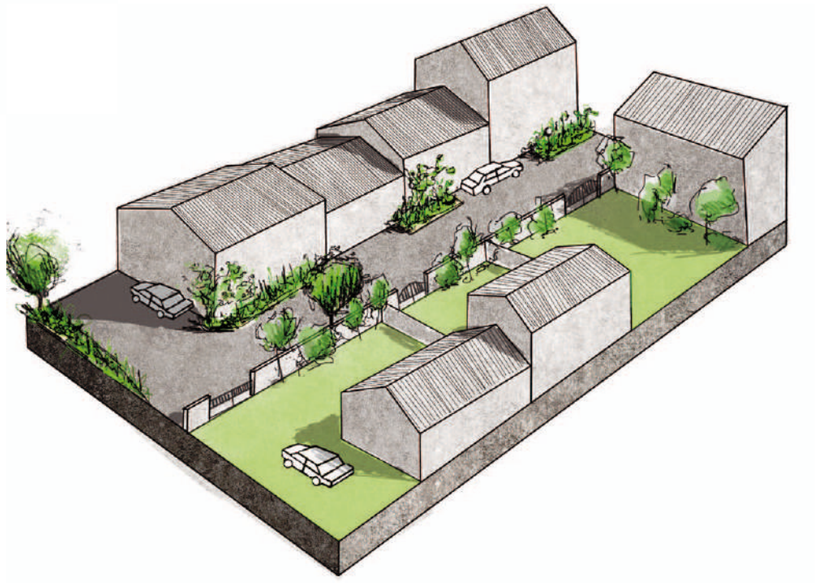
Existant

Rue simple, support de circulation et stationnement automobile



Préconisation

Créer un accompagnement végétal dans la rue
Affirmer un caractère rural





Trachelospermum jasminoides

jasmin étoile



Solanum jasminoides

Morelle faux jasmin



Parthenocissus triscupidata

Vigne vierge



Campsis grandiflora

Bignone



Wisteria sinensis

Glycine

Les espaces publics / Saliers

L'ensemble des préconisations vise à réinvestir les espaces publics de Saliers par des aménagements modulables, support d'usage et de pratiques diverses voir antinomiques, sur différentes temporalités, afin d'assurer une large amplitude d'occupation et d'animation.
Les espaces ainsi réaménagés ont vocation à unifier le hameau et à renforcer les centralités. Ces nouvelles centralités ont pour objectif de porter les aspirations des habitants et des usagers autour d'un caractère rural champêtre adapté au patrimoine architectural de Saliers.

Préconisations générales:

• Créer des liens et continuités entre les espaces publics
• Développer les activités créatrices de lien entre les résidents et les visiteurs en misant sur les pratiques quotidiennes et événementielles
• Favoriser les déplacements notamment piétons avec des cheminements confortables
• Tirer parti du patrimoine architectural pour la création de nouveaux équipements ou commerces afin de redynamiser les hameaux

Préconisations pour le hameau de Saliers:

- Mise en complémentarité des deux espaces centraux
- Création d'attractions quotidiennes diversifiées sur les deux espaces centraux tout en confortant une même vocation événementielle périodique
- Aménagement du réseau viaire interne
- Relocalisation des itinéraires (randonnée, vélo, pélerinage)





Une place en dormance



Jardinières:
Multiplication des «appendices» urbains
et faible dévalorisation du parvis de l'église

Revêtement de faible qualité en rupture
avec le patrimoine architectural

3 arbres de faible hauteur:
Rupture d'échelle avec les platanes
au centre la place

Ancienne balance
Patrimoine historique

Jardinières:
Multiplication des «appendices» urbains:

Patrimoine bâti structurant

Masse végétale et local:
Faible lisibilité de l'espace

Emprise disproportionnée de la voirie

Une centralité affirmée, réversible et adaptable





Phragmite australis
Roseau commun

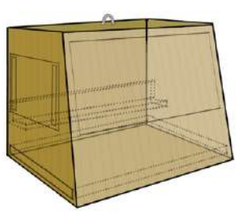
Mise en valeur de l'eglise
Suppression des édicules, type jardinières

Revêtement dur et majestueux adapté aux abrivades

Suppression des trois arbres

Mise en plateau piéton

Kiosque modulable et mobile



Revêtement perméable propice
à la diversité d'usages type sol stabilisé



Ouverture d'un équipement public

Fossé planté :
Ajout d'une strate herbacée aérée
et introduction d'une naturalité

Ponton

Une cour historique comme parking



Cadrage de la cour par le bâti

Accès et continuité piétonne entre la place et la cour

Revêtement perméable en manque d'entretien

Stationnement permanent

Structuration végétale de la place:
Présence de quatre muriers platane

Intimité et aménités pour revaloriser la cour



Acanthus mollis

Acanthe



Dorycnium pentaphyllum

Badasse



Echinops ritro

Chardon



Euphorbia characias

Euphorbe



Reseda odorata

Réseda



La couronne piétonne:
libérer un espace devant les habitations pour une continuité des cheminements et aménités habitantes

Recentrer et délimiter le parking

Mise en valeur du passage par un revêtement spécifique

Clôture fine type ganivelle

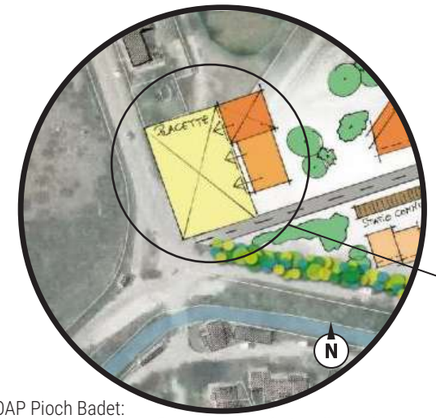
Revêtement en pierre à joints ouverts

Plantation autour des arbres existants

Création d'assise autour de la place



Pioch Badet/ Etat des lieux



OAP Pioch Badet:
Micro centralité à confirmer par la création d'une placette

D85A - Route de Cacharel

Parcours randonnée n°6

Micro centralité
Arrêt de bus et bornes de tri selectif
Grand espace peu valorisé

Les jasses de la Sauvagine
Résidence fermée

Voie de sortie
Sens unique
Parcours piéton peu sécurisé

D570 - Vers Saintes Maries de la Mer

Parcours randonnée n°6

Urbanisation
Extension urbaine inscrite au PLU, sujet d'une OAP

Sansouïres
Propriété privée

Voirie
Caractère routier et urbain de la voie
File unilatérale de stationnement

Vue
Ouverture visuelle sur les sansouires
Espace peu confortable pour l'arrêt

Micro centralité
Boite d'envois postal et arrêt de bus

Ouverture sur le paysage
Hameau peu perceptible



Ancienne emprise gare de Pioch Badet
Ancienne voie ferrée Arles - St Marie
Conversion en route

Auberge de jeunesse
Ancienne école communale

Ouverture sur le paysage

Entrée de ville
Grande emprise d'intersection et délaissé de voirie
Masse végétale dispersée et perte de repère
Excès de pancartes, publicités

Ouverture sur le paysage
Dispertion du regard
Perte d'attention sur l'entrée du hameau

D570 - Vers Arles

N



Entrée nord du hameau : Intersection entre la D570 à droite, et la D85A à gauche qui traverse le hameau



Ancienne école reconvertie en auberge



Micro centralité : arrêt de bus et boîte postale



Le hameau traversé par la D85A



Récuperateur des EP le long du trottoir



Récupérateur des EP sur la voirie



Fossé plantée le long de la D85A au sein du hameau



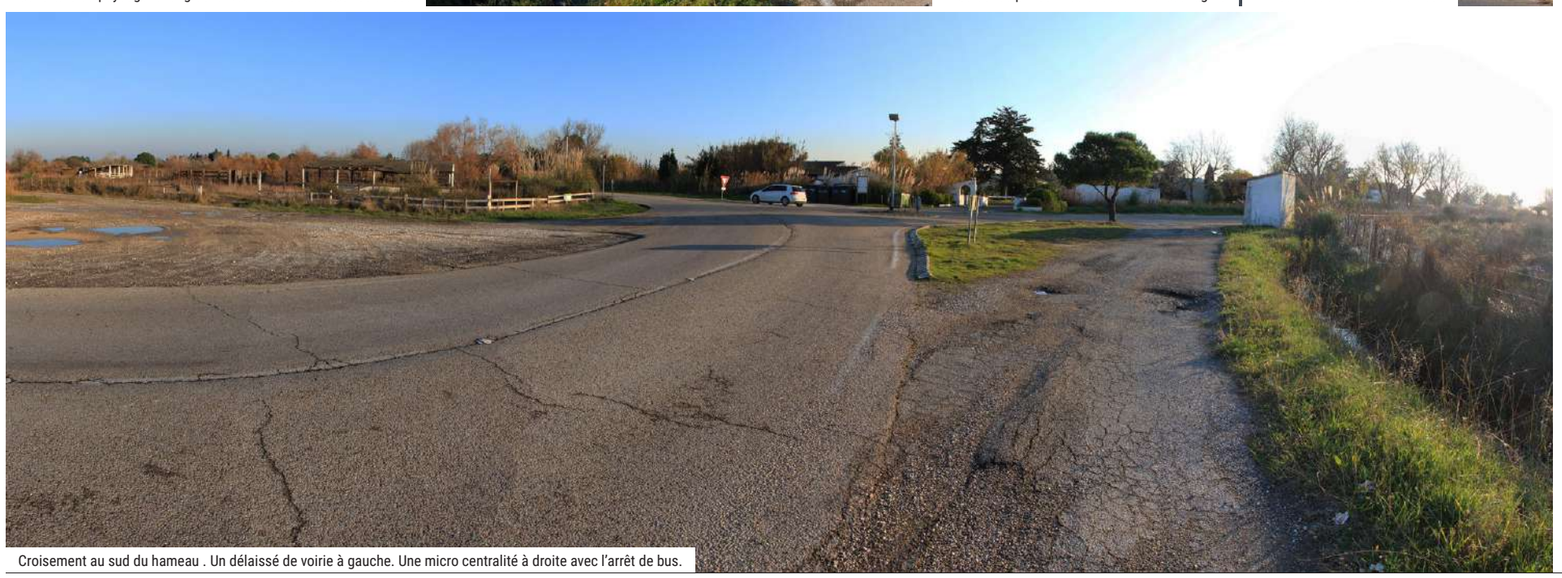
Ouverture du paysage le long de la D85A sur les sansouïres à l'est.



Résidence privée : Les Jasses de la Sauvagine



Arrêt de bus au sud du hameau



Croisement au sud du hameau . Un délaissé de voirie à gauche. Une micro centralité à droite avec l'arrêt de bus.

Les voies et intersections / Pioch Badet

Pioch Badet a été choisi pour illustrer les exemples de préconisations possibles sur les voies et intersections. Ce hameau, par sa configuration, illustre des potentiels de traitement et de reconversion des voies de circulation aux abords et en son sein.

Repérage/État des lieux :

Pioch Badet est un hameau situé sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer.
A l'origine, l'axe principal passait au cœur du hameau, alors que la voie ferrée reliant Arles aux Saintes-Maries-de-la-Mer passait à l'extérieur et desservait le hameau par la présence d'une gare.
A l'issue de la désaffection de la ligne ferroviaire, la route principale fut déviée sur l'emprise du chemin de fer.

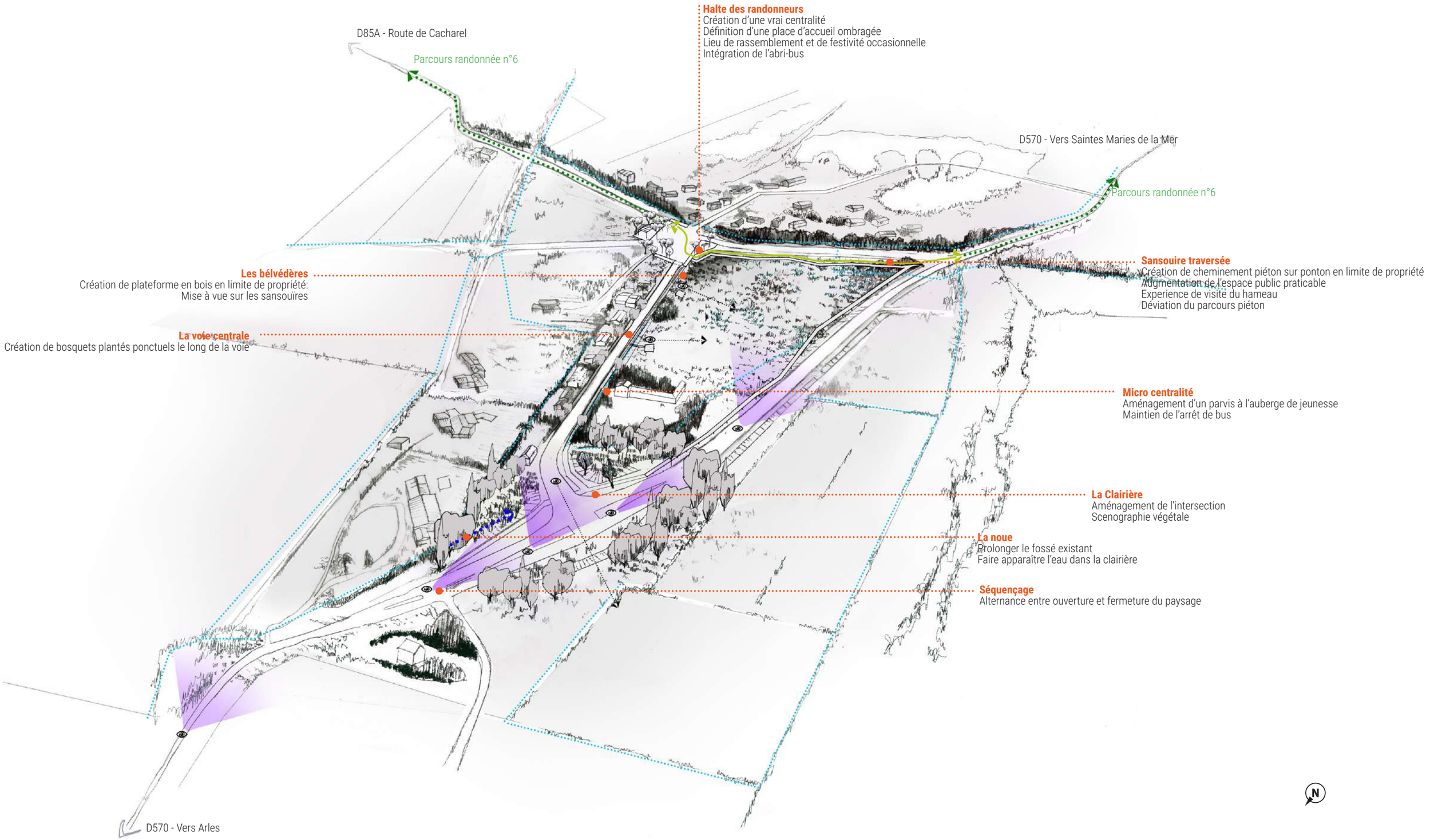
Aujourd'hui le hameau est à l'écart de la voie principale D570 et est traversé par un embranchement secondaire, la D570A. Le long de cet axe s'établit Pioch Badet, hameau linéaire, fait de mazets. Au bout de cet axe, se trouve une résidence fermée composée de propriétés individuelles.

L'intersection avec la D570, qui correspond à l'entrée nord du hameau, n'est pas mise en valeur. De grands délaissés et une largeur de voie conséquente ne permettent pas une véritable mise en scène de cette entrée de hameau.

Les espaces publics du hameau concernent en majeure partie la voie de desserte et les intersections. Les constructions sont situées unilatéralement le long de la voie, fermant ainsi les vues sur le paysage. Seule une auberge de jeunesse de l'autre côté de la voie, en lieu et place de l'ancienne école communale est présente.
Le profil de la voie laisse une place prépondérante à la voiture (circulation, files de stationnement) et présente deux aspects :
- un aspects très urbain sur le côté bâti (revêtement imperméable, trottoirs avec bordure béton, clôture, gestion canalisés des eaux)
- un aspects champêtre de l'autre côté (ouverture sur les paysages de sansouïres, gestion perméable des eaux, végétation indigène)

Au niveau de l'auberge de jeunesse, une micro centralité est perceptible par la présence d'un arrêt de bus et d'une boite aux lettres d'envoi postal.
Une autre micro centralité se devine sur le seul espace large du hameau, à la sortie de résidence fermée. Cet espace, disposant d'un arrêt de bus, de bornes de tri sélectif, ne présente aucun aménagement pouvant le qualifier d'espace public central. Une OAP prévoit la réalisation d'une placette et une extension urbaine sur cette partie

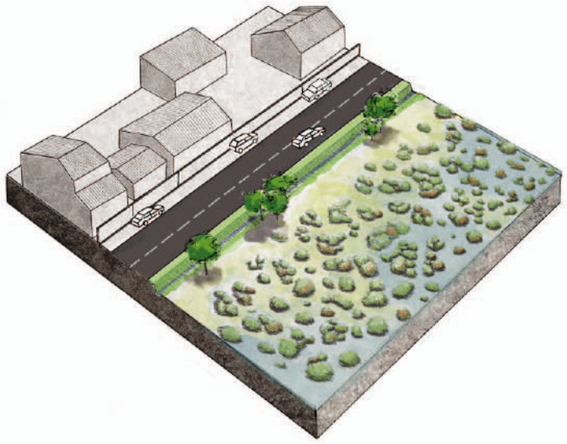
Pioch Badet/ Préconisations



Retrouver un gradient entre le bâti et le paysage naturel des sansouïres

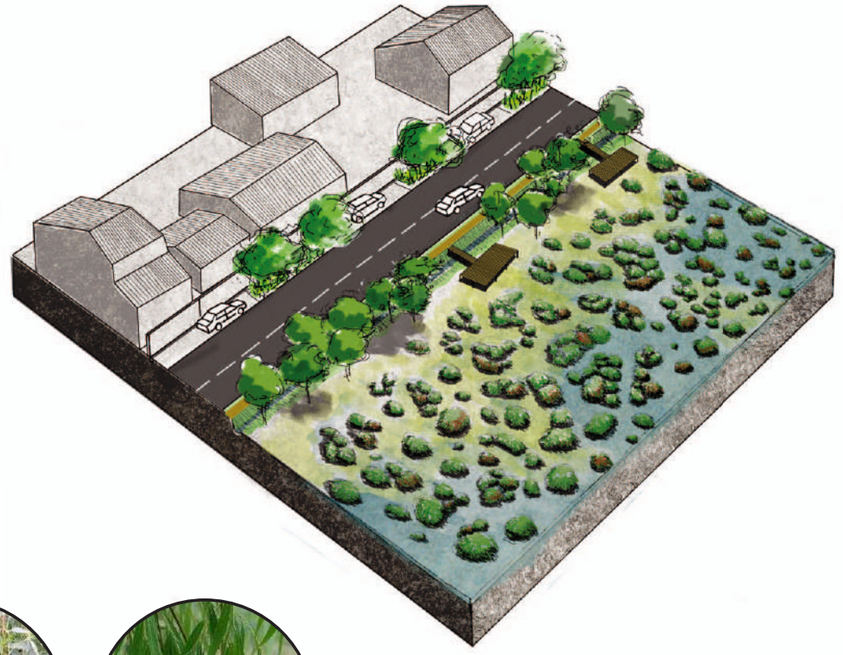
Existant

La rue centrale présente un caractère routier.
Le hameau structuré par la voirie n'a pas de lien avec son paysage naturel qui le borde



Préconisation

Créer des bosquets et donner un caractère pittoresque à la voie
Retrouver un lien physique et visuel entre le hameau et son paysage naturel .





Tamarix
Tamaris



Fraxinus angustifolia
Frêne Oxyphylle



Salix babylonica
Saule pleureur











Les voies et intersections / Pioch Badet

L'ensemble des préconisations pour le hameau de Pioch Badet portant sur la voirie prévoit de sortir de l'hégémonie du vocabulaire routier. Les aménagements proposés visent à redéfinir les profils des axes de circulation de tout type (piéton, mode doux, voitures), à retrouver une lisibilité des intersections et à renforcer les centralités existantes peu perceptibles. L'objectif est de suggérer l'arrêt à l'intérieur du hameau.

Préconisations générales:

- Traiter les délaissés routiers aux intersections comme des espaces plantés orientant le regard et marquant des séquences champêtres.
- Conforter ou créer des micro-centralités et créer des aménités.
- Proposer des respirations le long des voies avec des ouvertures sur le paysage.
- Tendre vers une unité de matériaux, revêtement et mobilier urbain dans un langage rural champêtre.
- Insuffler un caractère pittoresque en créant des irrégularités dans la plantation le long des voies.

Préconisations pour le hameau de Pioch Badet:

- Création d'un écrin végétal à l'intersection entre la D570 et D570A
- Renforcement de la centralité face à la résidence fermée par l'aménagement d'un espace public cadré et ombragé
- Aménagement de la D570A dans le hameau
- Création de belvédère et de parcours le long des sansouïres

Le regard dispersé pour l’entrée nord



Délaissé de voirie

Entrée du hameau peu visible

Intersection à l’emprise disproportionnée

Délaissé de voirie

Présence de quelques arbres en isolé

Obturation du paysage
par un peuplement de Cannes de Provence

Ouverture totale du paysage sur l’horizon:
attire l’attention au détriment de l’entrée du hameau

Une scénographie végétale pour capter le regard



Salix alba
Saule blanc



Salix babylonica
Saule pleureur



Fraxinus angustifolia
Frêne Oxyphylle



Populus alba
Peuplier blanc

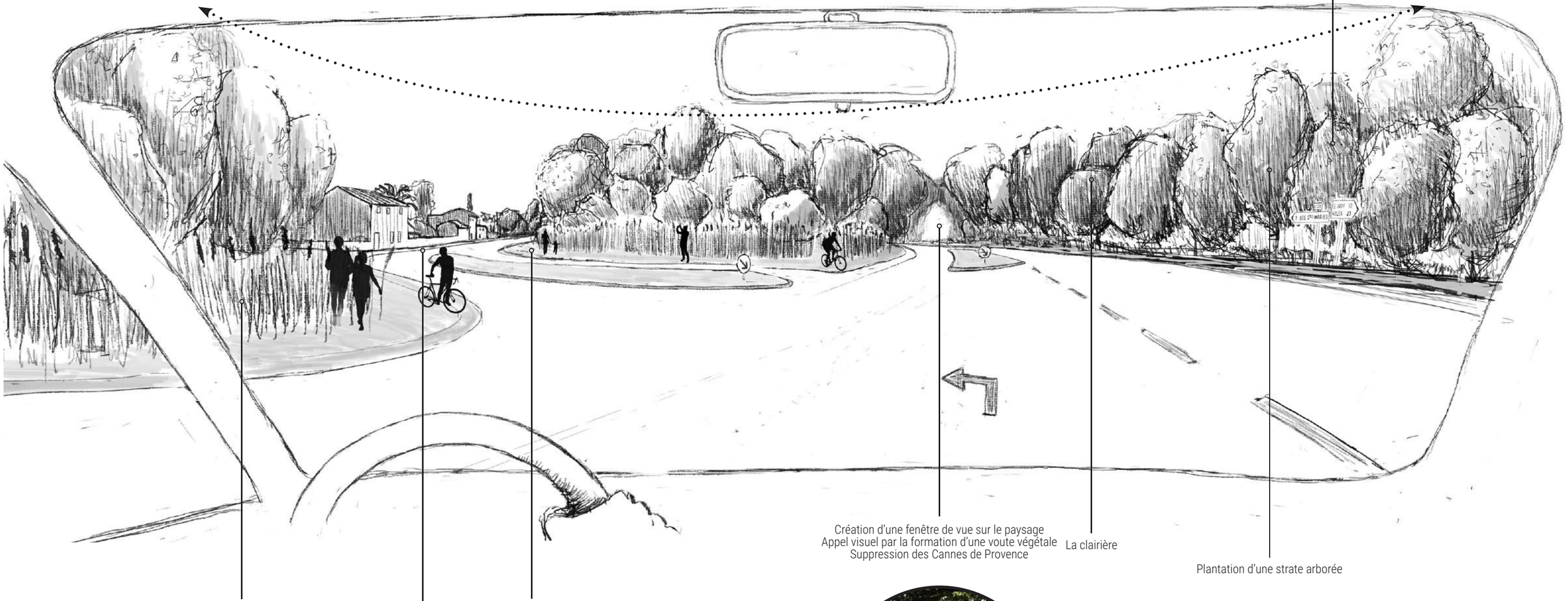


Tamarix
Tamaris



Ulmus campestris
Orme champêtre

Cirque végétal:
élement de paysage fort en entrée de hameau



Prolongement de la noue au sein de la clairière

Entrée nord du hameau
Mise en évidence par la fermeture du paysage alentour

Parcours cyclable au sein du hameau

Création d'une fenêtre de vue sur le paysage
Appel visuel par la formation d'une voute végétale
Suppression des Cannes de Provence

La clairière

Plantation d'une strate arborée



Un espace vide comme centre du hameau



Délaissé de voirie

Structure en bois abandonnée

Bornes de tri selectif

Résidences privés : Les Jasses de la Sauvagine

Arrêt de bus

Ouverture visuelle sur les sansouïres

Une nouvelle micro-centralité à l'ombre d'une pinède



Pinus halepensis

Pin d'Alep



Pinus pinea

Pin d'Alep



Halte des randonneurs:
Création d'une ombrière
Création d'assises



Aire de stationnement
en sol stabilisé

Micro-centralité ombragée



Plantation d'une pinède

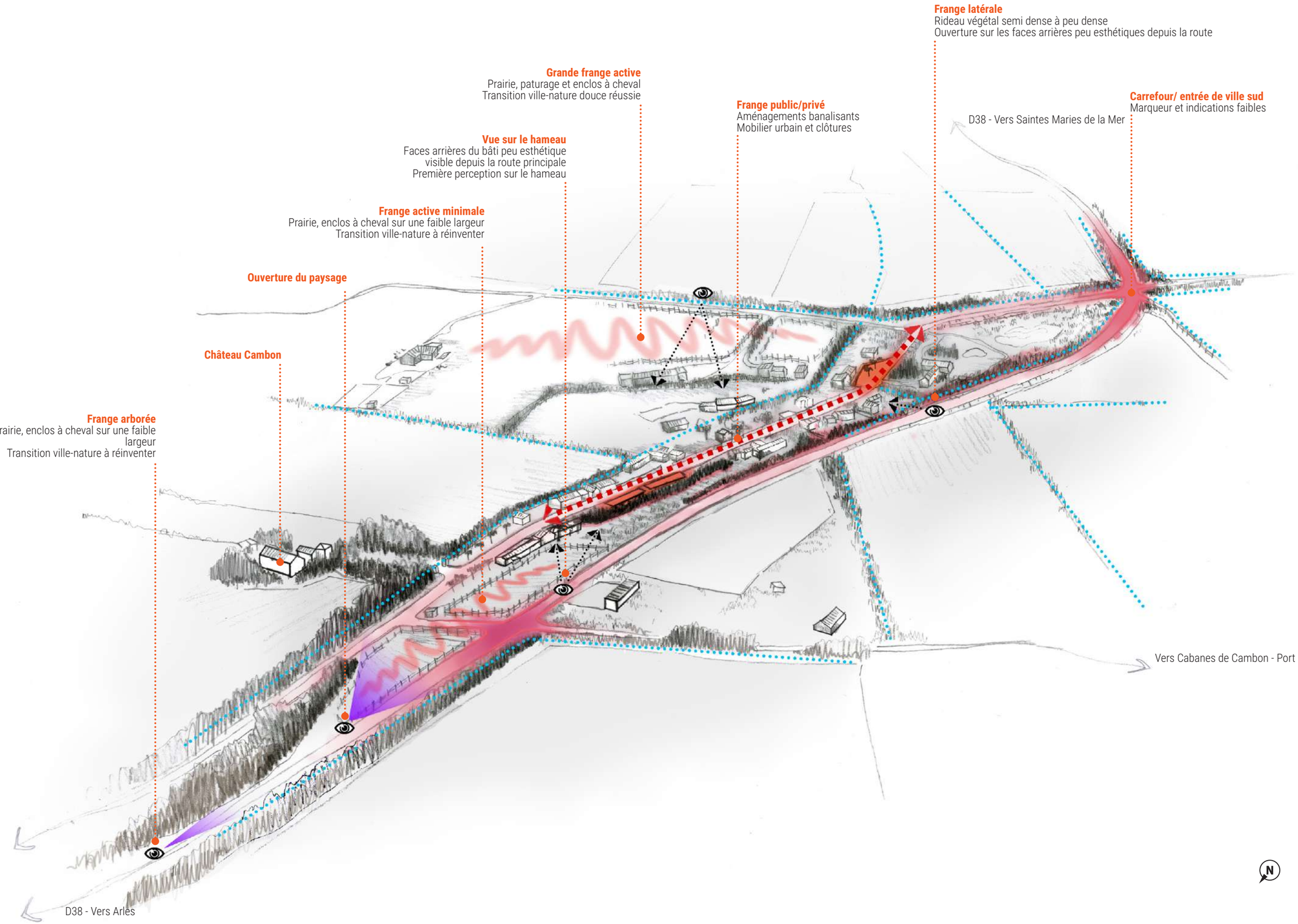


Creation d'espace piéton en platelage bois

Cheminement sur pontons en bois longeant les
sansouïres en limite de propriété



Cabanes de Cambon/ État des lieux



Les franges / Cabanes de Cambon



L'entrée nord du hameau depuis la D38 avec vue sur la face arrière des habitations.



Arrière des habitations visible depuis la D35



Frange active à l'est du hameau: pâturage et enclos à chevaux comme transition hameau et nature



Construction d'habitation dans le hameau



Centralité économique : bar-restaurant



Rue traversante dans le hameau contenue par du pavillonaire

Le hameau de Cabanes de Cambon a été choisi pour illustrer les exemples de préconisations possibles sur les franges urbaines. Cette localité, par son positionnement en retrait d'une voirie principale, présente des problématiques de gestion paysagère de ses limites. Sa configuration interne pose aussi la question des franges privé/public.

Repérage/État des lieux :

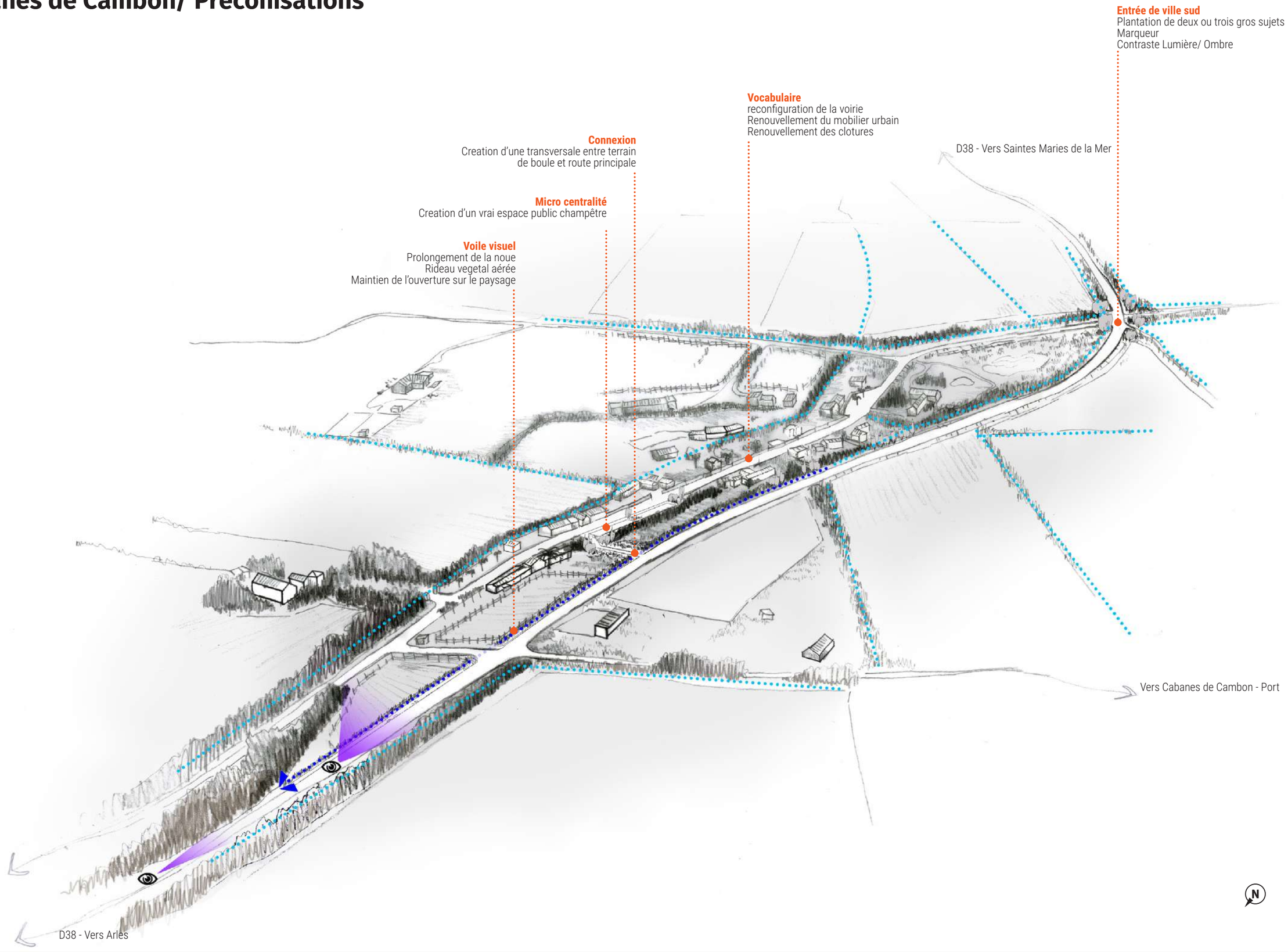
Cabanes de Cambon est un hameau situé sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer. Ce «hameau rue» se compose essentiellement de petites cabanes ou mazets reconvertis pour certains en hôtels, le long d'une voie de desserte à l'écart de la route principale D38.

Cette organisation spatiale induit une découverte du hameau depuis la D38 par sa façade urbaine arrière. Entre la route et le hameau, se succèdent des parcelles pâturées et des haies arbustives et arborées. Il en résulte l'existence de quelques percées visuelles sur les faces arrières peu valorisées de certains bâtiments (construction non abouties, taules, linges étendus, etc.). Dans la majeure partie du parcours extérieurs, le hameau ne se devine pas.
La frange sud-est, visible depuis un petit chemin de desserte, offre une frange urbaine active (pâturage, bétail, chevaux). Il en ressort une transition entre hameau et milieux plus naturels réussie.

A l'entrée nord, un château et son alignement d'arbres remarquables contrastent par leur architecture et leur majestuosité avec le reste du hameau.
La voie de desserte, par sa configuration et la gestion de l'interface existante entre public et privé, dispose d'aménagements banalisants (architecture stéréotypée, clôture grillagée verte, mur en dur, éclairage public stylisé standardisé). Par ses fermetures latérales complètes sur certaines séquences, les paysages de Camargue s'effacent.
Le restaurant suggère l'existence d'une micro-centralité en même temps que le terrain de boule situé un peu plus au centre du hameau.

Presque aucunes transversales piétonnes ou routières viennent connecter la voie de desserte à la voie principale.

Cabanes de Cambon/ Préconisations



Les franges / Cabanes de Cambon

L'ensemble des préconisations pour le hameau des Cabanes de Cambon prévoit une requalification à la fois des franges urbaines et des interfaces public/privé.
Les franges urbaines sont ainsi réaménagées afin de donner une meilleure perception du hameau depuis l'extérieur et de réactiver des potentiels d'usages et de connexions.
Les interfaces public/privé et la voie de desserte font l'objet d'un inventaire de préconisations possibles afin de rendre des perméabilités visuelles subtiles et d'estomper la banalisation des aménagements.

Préconisations générales:

- Planter une épaisseur végétale le long des franges bâties monotones et linéaires pour renforcer le caractère isolé et compact des hameaux.
- Atténuer l'effet hameau-rue par le traitement des extrémités de hameaux et des traversées piétonnes.
- Proposer un vocabulaire adapté pour les franges publics/ privés et le mobilier urbain.
- S'appuyer sur les structures paysagères de Camargue (haies, fossés, canaux) pour implanter des séquences végétalisées.

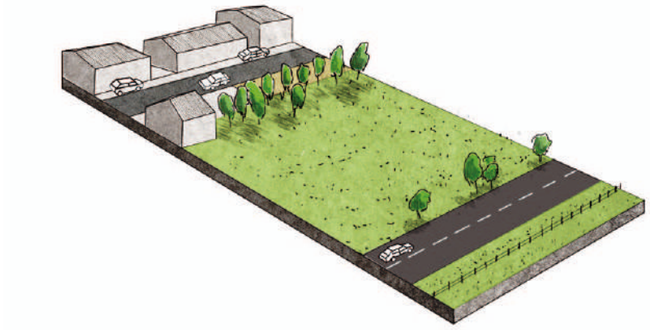
Préconisations pour le hameau de Cabanes de Cambon:

- Création d'un rideau végétal aéré le long de la D38 à l'amorce nord du village
- Aménagement du carrefour sud
- Création d'une transversale piétonne entre la rue de desserte et la D38
- Création d'un nouveau vocabulaire de clôture et mobilier urbain

Requalifier les franges :

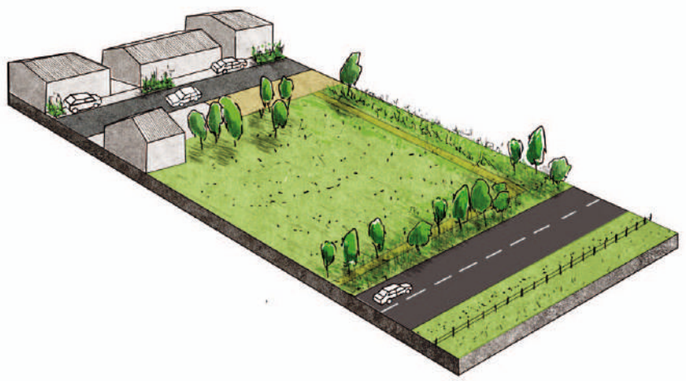
Existant

Voie de desserte aux aménagements banalisants
Peu de connexions transversales
Franges dégradés depuis la D38



Préconisation

Redefinition du vocabulaire de la voie de desserte (mobilier, clôture, etc)
Proposer des vues et des cheminements en créant connexion piétonne
Densifier les franges dégradées



peuplier blanc supprimé



Salix alba
Saule blanc



Tamarix
Tamaris



Fraxinus angustifolia
Frêne Oxyphylle



Salix babylonica
Saule pleureur



Phragmite australis
Roseau commun



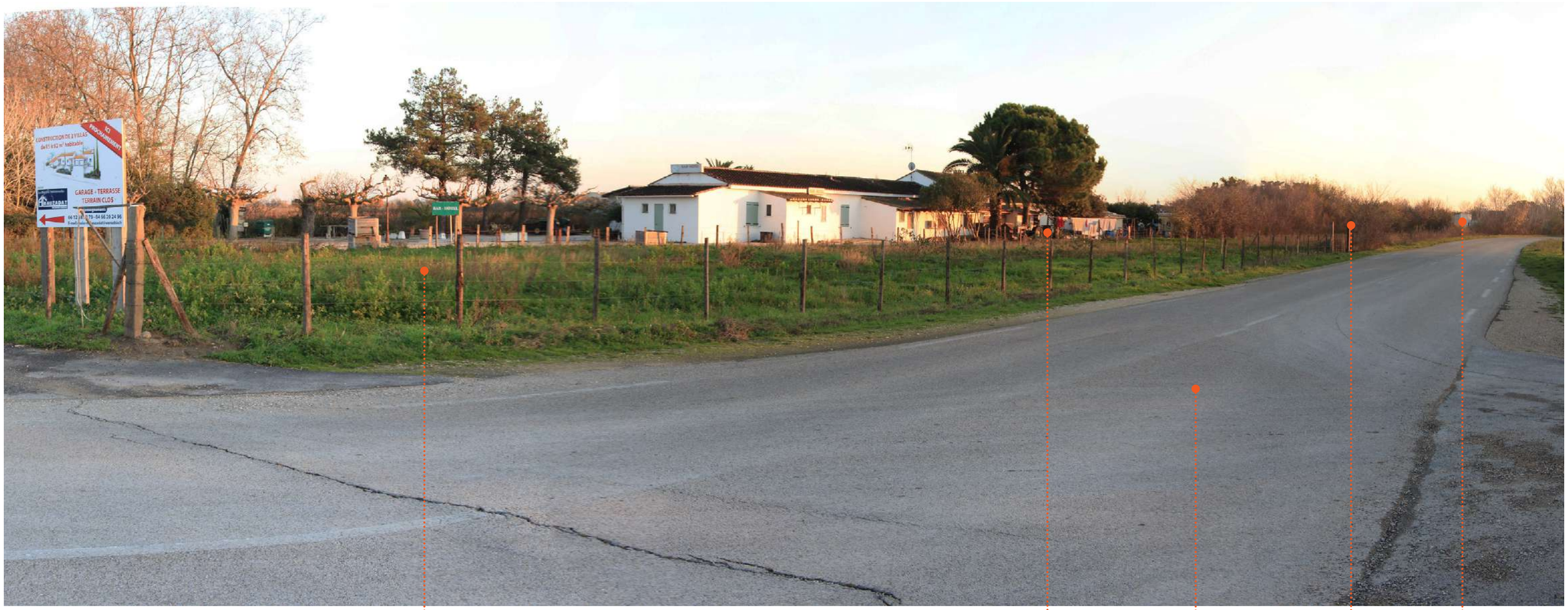








Une covisibilité totale entre D38 et le hameau



Frange active minimale

Vue dégagée sur les faces arrières du bâti

D38 vers les Saintes-Maries-de-la-Mer

Aucun accès au centre du hameau depuis la route principale

Haie arborée peu dense:
percées visuelles
sur les faces arrières du bâti

Un fossé planté pour deviner le hameau



Phragmite australis

Roseau commun



prairie fleurie de plantes vivaces et graminées halophiles



Prolongement de la noue

Rideau végétal aéré et poreux

Cheminement piéton
Gestion différenciée

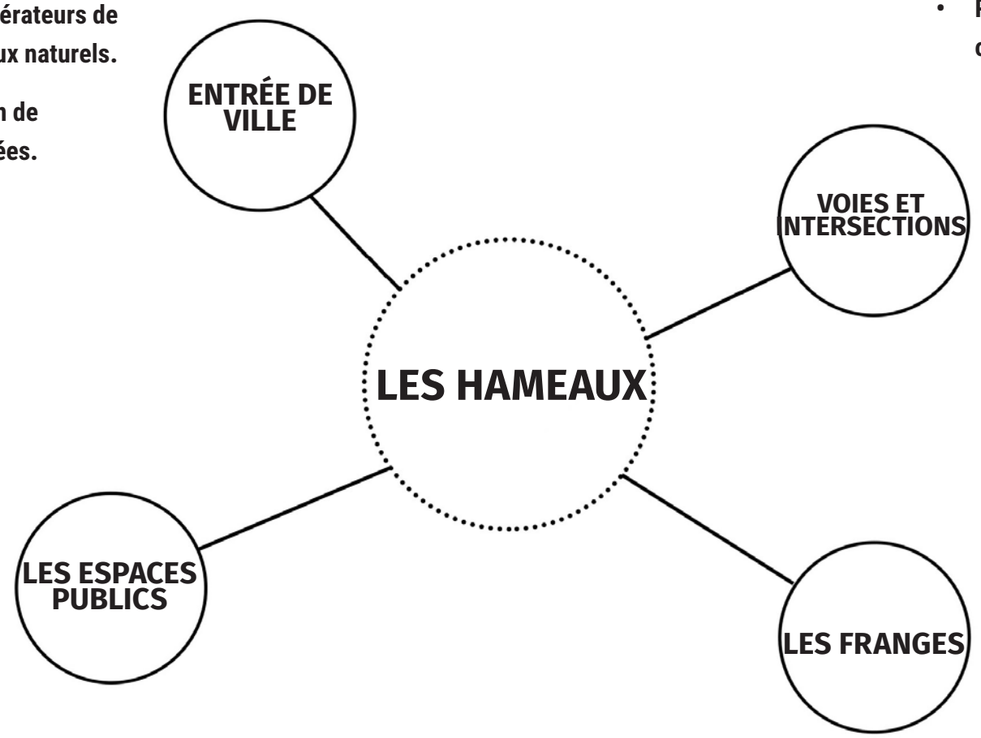
Densification végétale





Synthèse des préconisations générales

- Diminuer le caractère routier à l'approche des hameaux et marquer une meilleure transition entre hameaux et milieux naturels
- Donner à voir sur les bâtiments publics, équipements et patrimoine bâti en valorisant leurs abords
- Créer des espaces de transition plantés, jardinés, générateurs de pratiques entre hameaux et milieux naturels.
- Accompagnement de la voirie par des bandes plantées et intégration de circulation douces sécurisées.

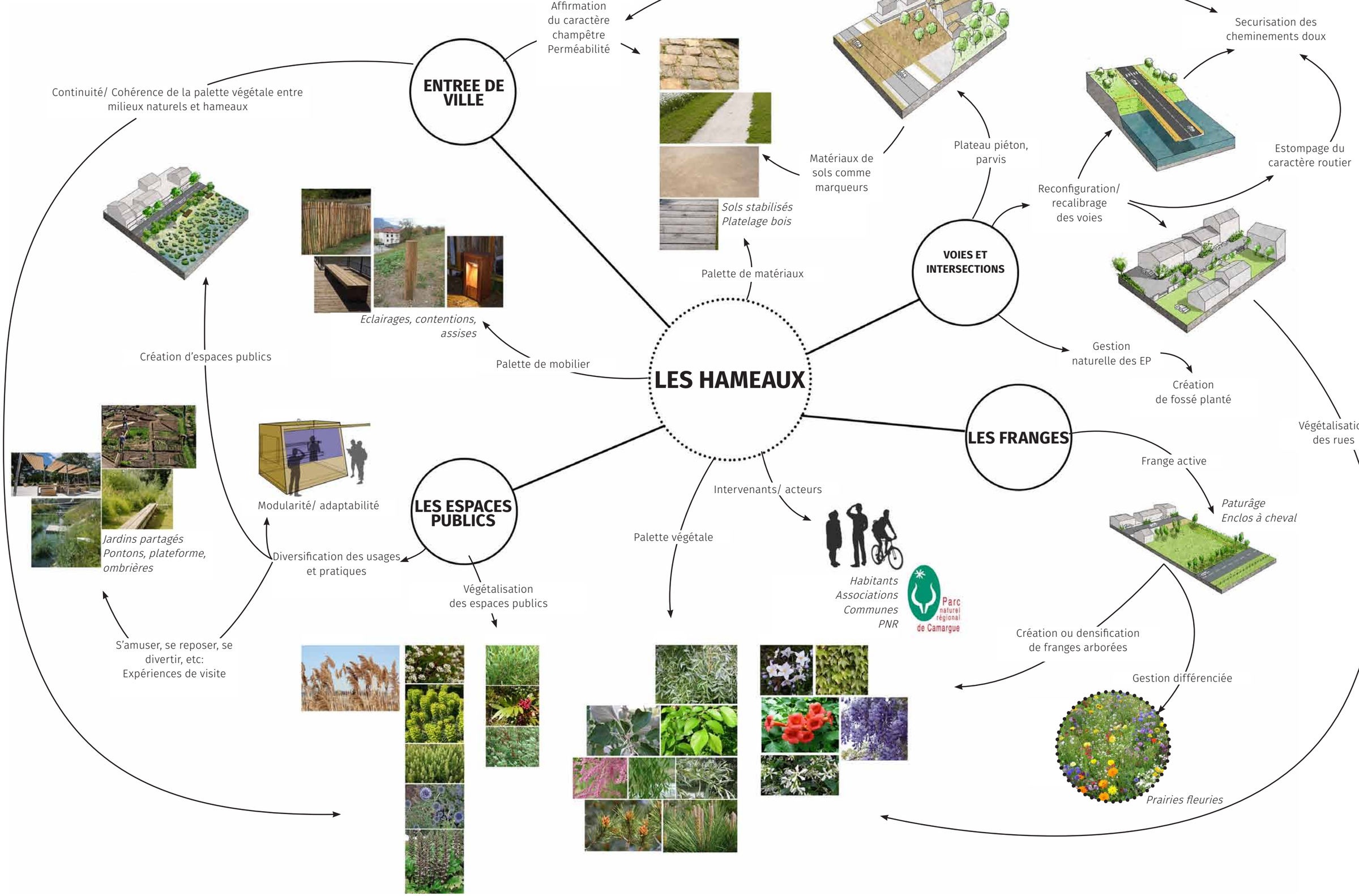


- Traiter les délaissés routiers aux intersections comme des espaces plantés orientant le regard et marquant des séquences champêtres.
- Conforter ou créer des micro-centralités en proposant des aménités.
- Proposer des respirations le long des voies proposant des ouverture sur le paysage.
- Tendre vers une unité de matériaux, revêtements et mobilier urbain dans un langage rural champêtre.
- Tendre vers un caractère pittoresque des voies en créant des irrégularités dans la plantation des voies au sein des hameaux.

- Créer des liens et continuités entre les espaces publics
- Développer les activités créatrices de lien entre les résidents et les visiteurs en misant sur les pratiques quotidiennes et événementielles
- Favoriser les déplacements notamment piétons avec des cheminement confortables
- Tirer parti du patrimoine architectural pour la création de nouveaux équipements ou commerces pour redynamiser les hameaux

- Planter une épaisseur végétale le long des franges bâties monotones et linéaires pour renforcer le caractère entier et compact des hameaux.
- Atténuer l'effet hameau-rue par le traitement des extrémités de hameaux et des traversées piétonnes.
- Proposer un vocabulaire adapté pour les franges publics/ privés et le mobilier urbain.
- S'appuyer sur les structures paysagères de Camargue (haies, fossés, canaux) pour planter.

Boite à outils



Palette végétale



Salix alba

Saule blanc



Salix babylonica

Saule pleureur



Fraxinus angustifolia

Frêne Oxyphylle



Pinus halepensis

Pin d'Alep



Pinus pinea

Pin d'Alep



Populus alba

Peuplier blanc



Tamarix

Tamaris



Ulmus campestris

Orme champêtre



Cistus salviifolius

Ciste à feuille de sauge



Phyllirea angustifolia

Fillaire à feuilles étroites



Pistacia lentiscus

Pistachier lentisque



Coronilla glauca

Coronille glauque



Cistus laurifolius

Ciste à feuille de laurier



Cornus sanguinea

Cornouiller sanguin



Crataegus leavigata

Aubepine



Phragmite australis

Roseau commun



prairie fleurie



Acanthus mollis

Acanthe



Dorycnium pentaphyllum

Badasse



Echinops ritro

Chardon



Euphorbia characias

Euphorbe



Reseda odorata

Réseda



Trachelospermum jasminoides

jasmin étoile



Solanum jasminoides

Morelle faux jasmin



Parthenocissus triscupidata

Vigne vierge



Campsis grandiflora

Bignone



Wisteria sinensis

Glycine



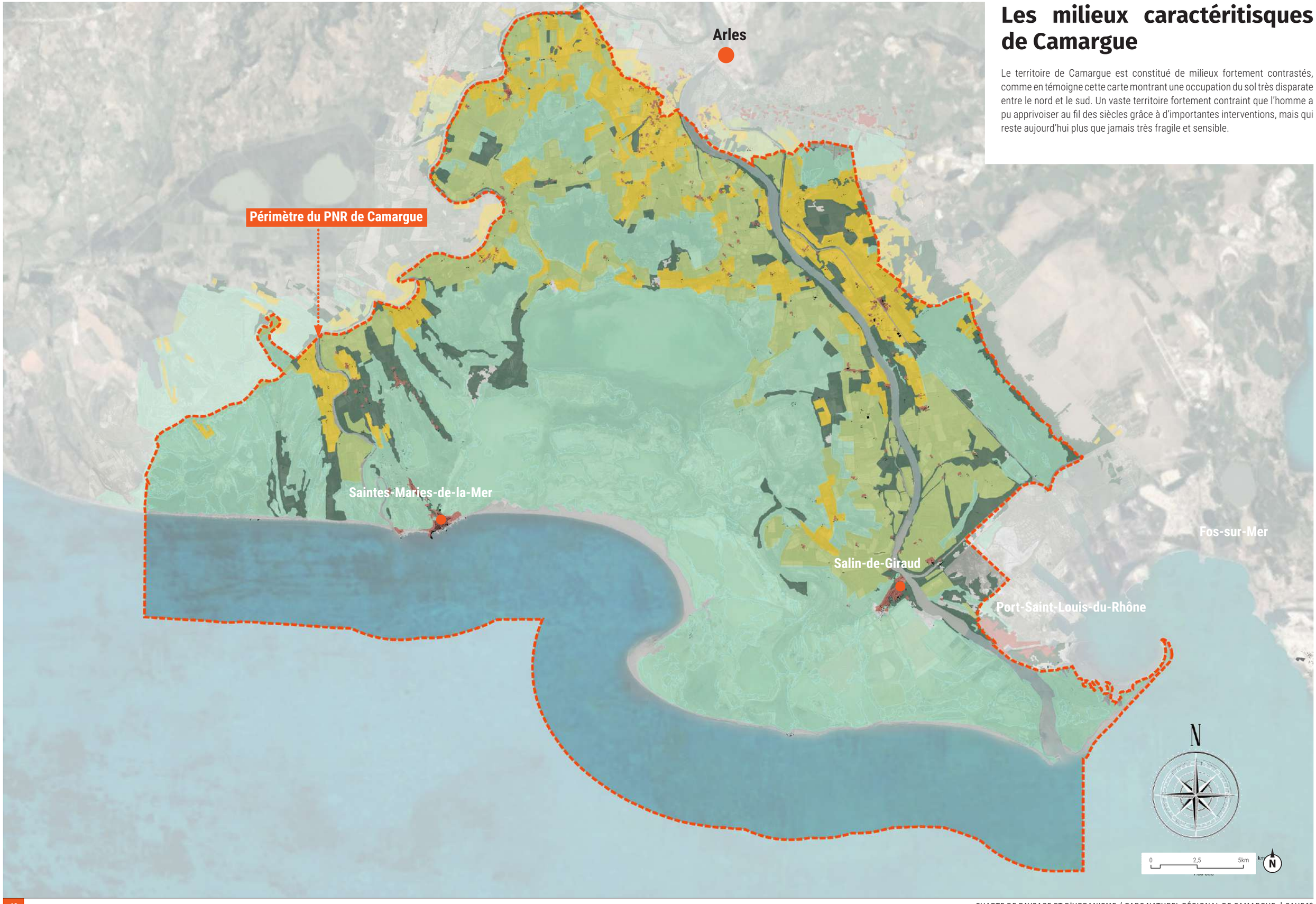
La pérennisation des formations arborées, patrimoine agricole en Camargue

Cette étude été réalisée par le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Bouches-du-Rhône
à la demande du Parc Naturel Régional de Camargue
Expert CAUE13 chargé de l'étude Fanny Brouillet ingénieur paysagiste
Tous droits de reproduction réservés

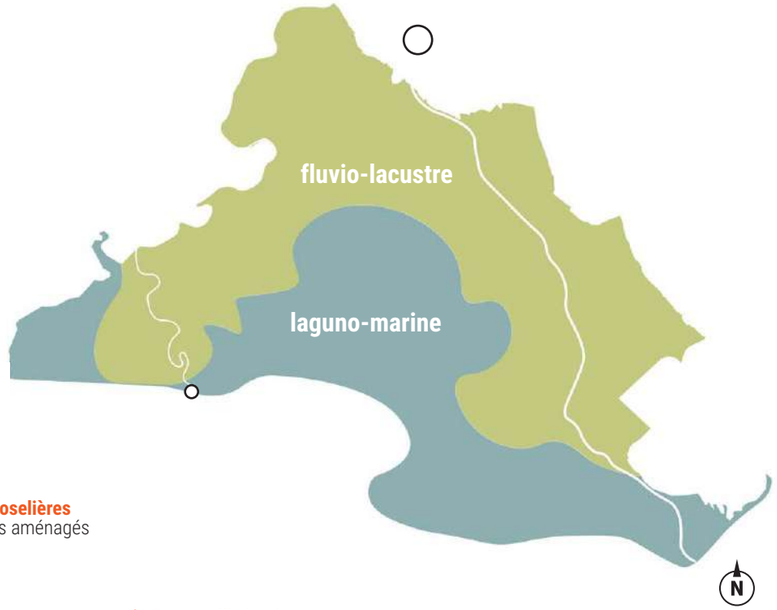
DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE
CAUE 13
CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
18 RUE NEUVE SAINTE-CATHERINE 13007 MARSEILLE

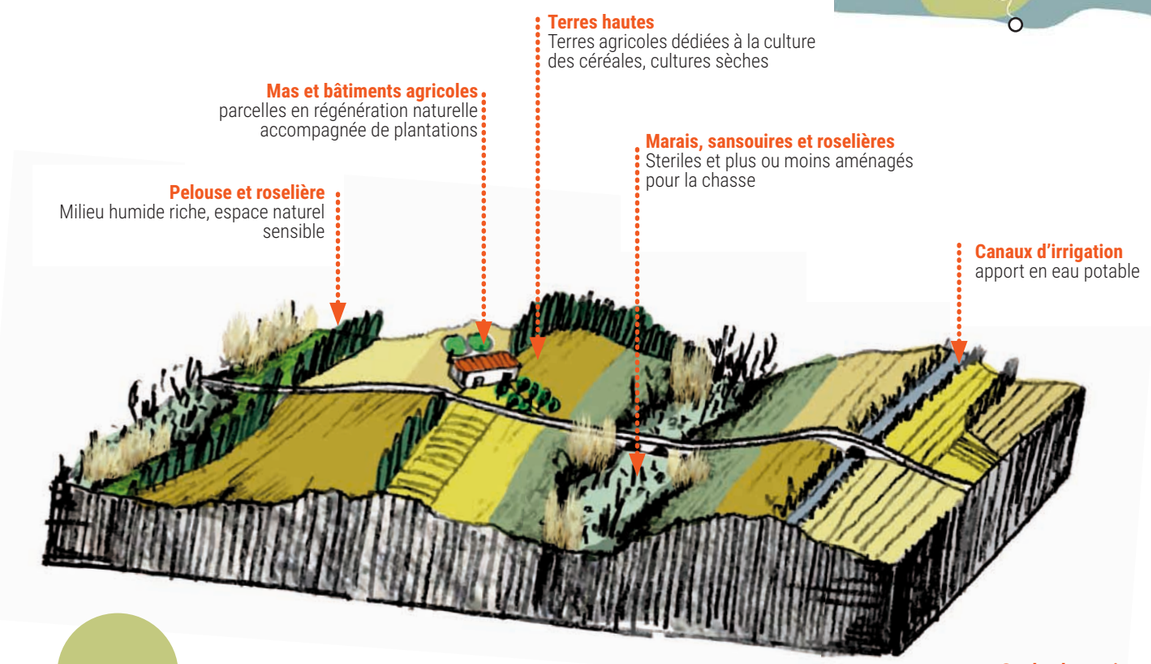
Les milieux caractéritisques de Camargue

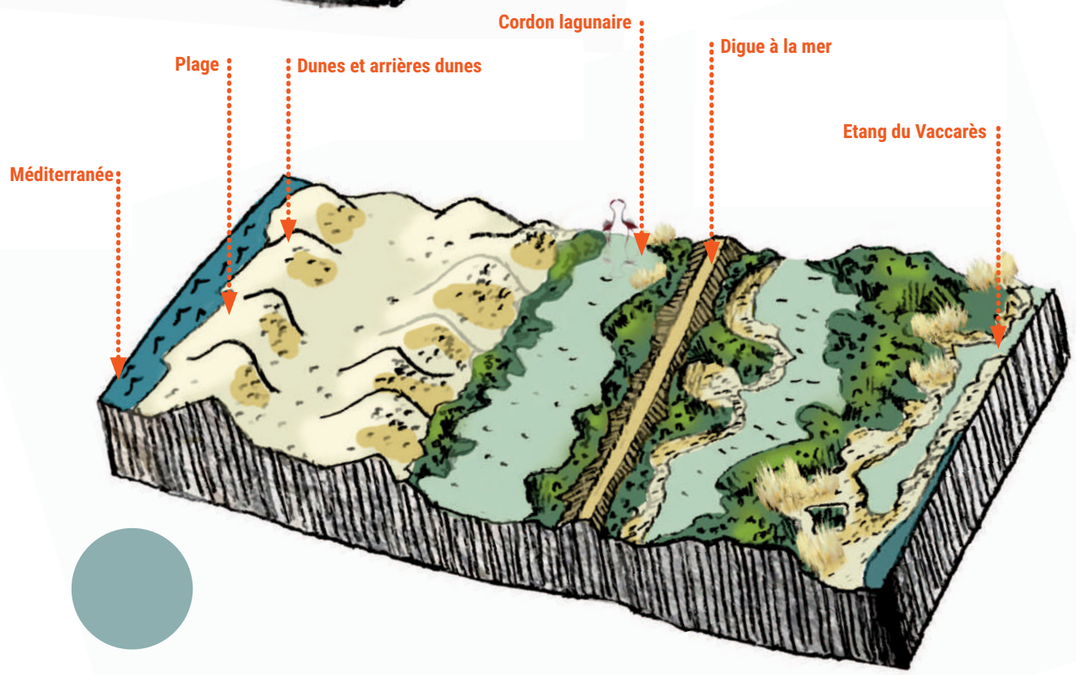
Le territoire de Camargue est constitué de milieux fortement contrastés, comme en témoigne cette carte montrant une occupation du sol très disparate entre le nord et le sud. Un vaste territoire fortement contraint que l'homme a pu apprivoiser au fil des siècles grâce à d'importantes interventions, mais qui reste aujourd'hui plus que jamais très fragile et sensible.



Les milieux caractéristiques de Camargue







Il existe différentes Camargue. On distingue ainsi trois types de milieux au sein de la Camargue, un milieu au sud du delta, saturé en sel, un milieu au centre de la Camargue de moindre salinité et enfin un milieu au nord à salure faible composé de bourrelets alluviaux. Ces milieux vont avoir un impact fort sur les activités du territoire tant ils sont spécifiques et contraignants. Ce sont les rapports subtiles entre la topographie, l'eau et le sel qui déterminent la mosaïque des milieux et permettent de distinguer une Camargue fluvio-lacustre, une Camargue laguno-marine et une frange littorale.

Au nord, la Camargue fluvio-lacustre est constituée de nombreux bourrelets alluviaux de part et d'autre des anciens bras du Rhône ainsi que les marais doux à roseaux. La Camargue laguno-marine correspond à celle des larges étangs cernés d'une végétation endémique, spécifique des milieux salés telle que la sansouire. On distingue enfin la frange littorale très étroite constituée de vastes plages et cordon dunaire.

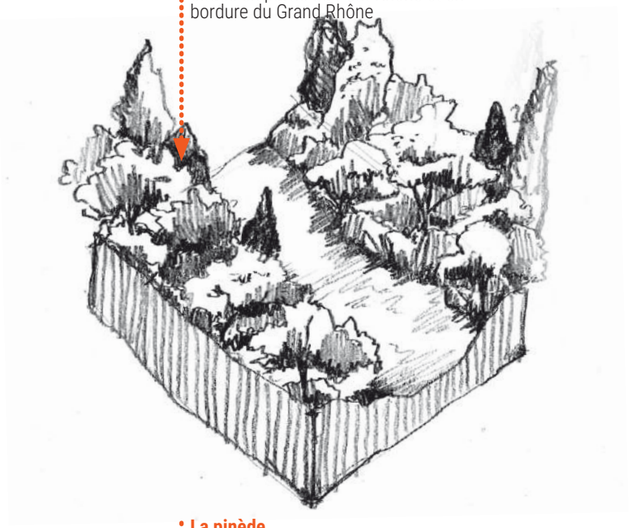
Au sud, la Camargue fluvio-lacustre est formée de trois milieux distincts qui vont être influencés par un facteur naturel majeur qui est l'apport d'eau douce du Rhône et de ses bras mouvants. Ces paysages se composent de l'épaisse forêt alluviale qui borde le Rhône, des bourrelets alluviaux fertiles et habités que sont les terres agricoles et vastes pelouses, enfin les marais à roselière.

La Camargue laguno-marine est une entité naturelle dominée par les vents forts et les embruns. Constituée d'interfaces successives entre le sel et l'eau douce, à la croisée de la terre et de l'eau. Ce territoire est composé principalement d'étangs saumâtres, salins et marais salants qui s'organisent autour de ce vaste plan d'eau qu' est l'étang du Vaccarès. On observe sur ce littoral un phénomène mouvant et fluctuant où le rivage oscille et le trait de côte change constamment. Ce phénomène aura crée un éventail de cordons littoraux et dunaires si typiques des paysages de Camargue, où le ciel rencontre la terre. A la rencontre de ces milieux croit la sansouire, terres stériles, exposée aux embruns et aux vents, paysage si typique de Camargue.

Cette présente étude se consacrera dès lors au territoire exclusivement fluvio-lacustre, le nord de la Camargue et ses terres agricoles, leur structure, leurs composantes ainsi que la pérénnisation des formes végétales qui y sont associées. Une pérennisation des structures végétales, formations arborées, qui s'avère être aujourd'hui un des enjeux majeurs en Camargue.

Les formes arborées en Camargue
Des milieux rares d'une grande richesse

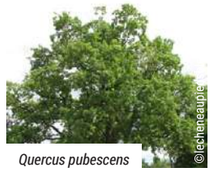
La ripisylve
Située en partie du Petit Rhône et en bordure du Grand Rhône



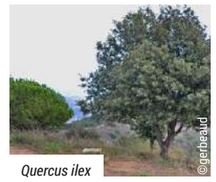




Ulmus minor



Quercus pubescens



Quercus ilex



Salix alba



Tilia platyphyllos



Acer campestre



Alnus glutinosa



Corylus avellana



Ficus carica



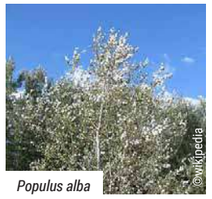
Fraxinus excelsior



Laurus nobilis



Platanus x hispanica

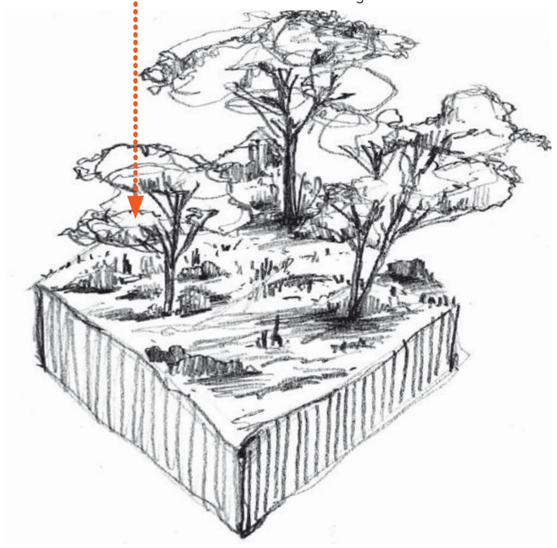


Populus alba



Prunus domestica

La pinède
Installée sur des étendues sableuses, transition entre la mer et les milieux lagunaires







Rosmarinus officinalis



Cistus ladanifer



Juniperus phoenicea



Pinus halepensis



Cistus crispus



Phillyrea angustifolia



Pinus pinaster

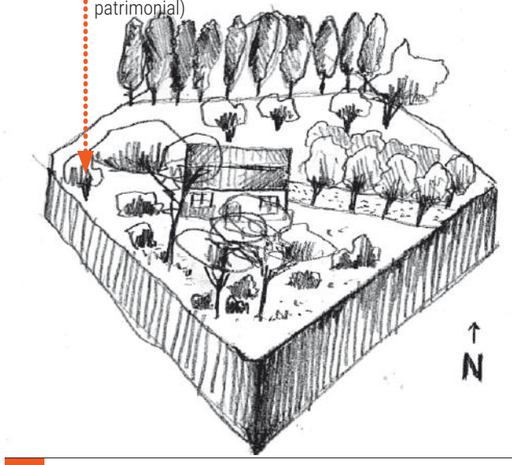


Pinus pinea



Pistacia lentiscus

Les boisements traditionnels autour des mas
Installés autour des mas, boisements typiques des paysages camarguais. Ils ont deux fonctions, un rôle de brise-vent protégeant les habitations, un rôle d'agrément (à titre parfois patrimonial)







Ulmus minor



Robinia pseudoacacia



Quercus ilex



Acer negundo



Celtis australis



Citrus x sinensis



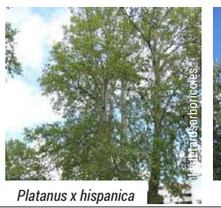
Ficus carica



Nerium oleander



Pinus pinea



Platanus x hispanica



Populus alba

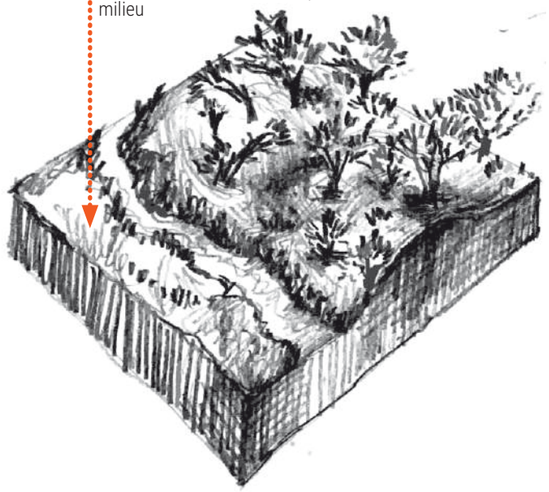
Quercus pubescens

Les formes arborées en Camargue
Des milieux rares d'une grande richesse

Ces pages présentent les principales formes arborées en Camargue, des formations qui ne représentent que 2,8% du territoire de Camargue, soit 5,5% des terres emergées. Les formes les plus présentes restent les haies et arbres isolés, principalement implantés au nord de la Camargue et associés au sytème de production agricole.

Bien que faiblement représentées en surface, ces formations arborées artificielles et naturelles jouent de nombreux rôles dans le fonctionnement des écosystèmes. Les enjeux liés au maintien de ces formations arborées sont multiples et liés principalement à leur rôle au sein des processus observables en Camargue, à leur richesse biologique, à leur identité paysagère et identitaire, et enfin à leur caractère patrimonial et culturel. Ainsi, leur pérennisation s'avère être actuellement un enjeu majeur sur le territoire camarguais.

Les Tamariscaies
En bordure de cultures, de canal, de chemin ou au sein des pâturages. Peuplements plus ou moins fermés et morcelés. Parfaitement adaptées aux contraintes du milieu






Salicornia europaea ©wikipedia


Halimione portulacoides ©cuellette.cuisine

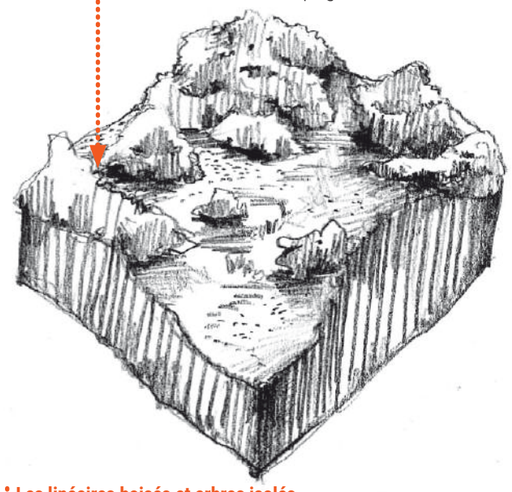

Potamogeton pectinata ©bune.florentassi.central


Tamarix gallica ©luniglatervista


Juncus effusus ©Rasu


Limonium girardianum ©florecamargue

Bois de genévriers et dunes fossiles
En sous-bois de pinède ou peuplements arbustifs fragmentaires. Se trouvent sur les étendues sableuses en arrière de la plage





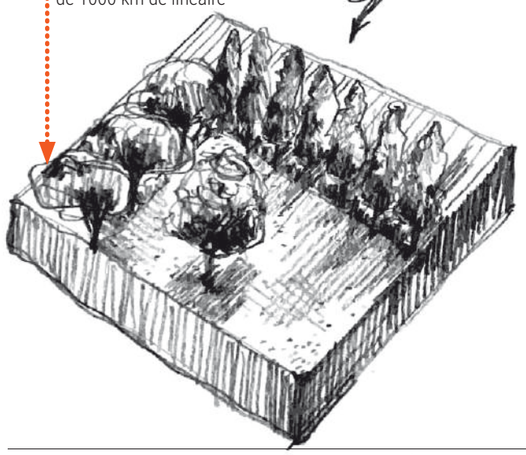

Olea europaea ©floreapes


Phillyrea angustifolia ©pierrelesrouvel

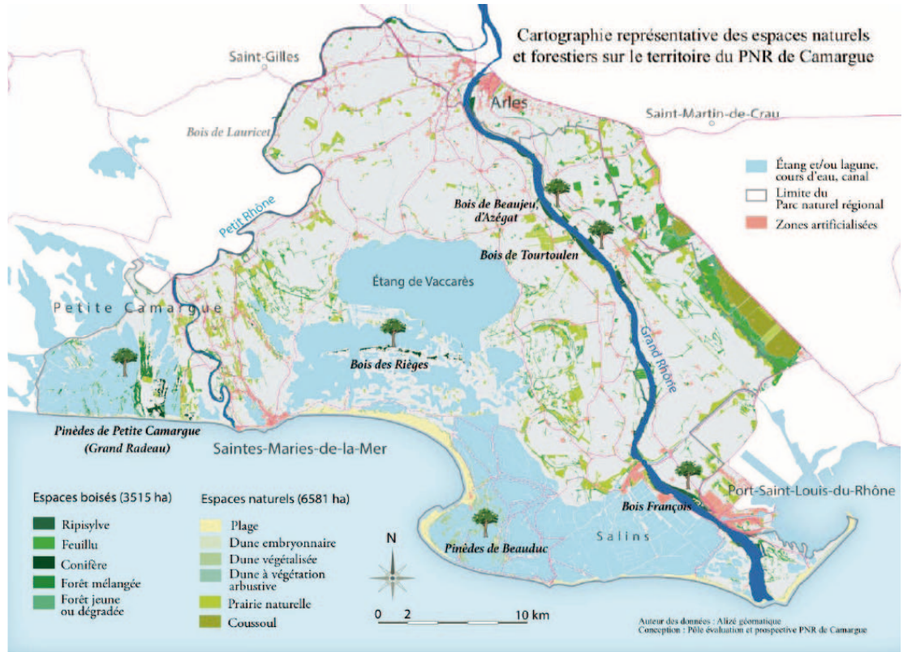

Pistacia lentiscus ©naturejardin


Tamarix lentiscus ©ethnopharmacologia

Les linéaires boisés et arbres isolés
Haies brise-vent en bordure de parcelle, monospécifiques composées d'arbres de haut-jet, peu larges, elles représentent plus de 1000 km de linéaire








Amorpha fruticosa ©wildflower


Crataegus monogyna ©aphotoflora


Cupressus x leylandii ©naturejardin


Sambucus nigra ©gobotany

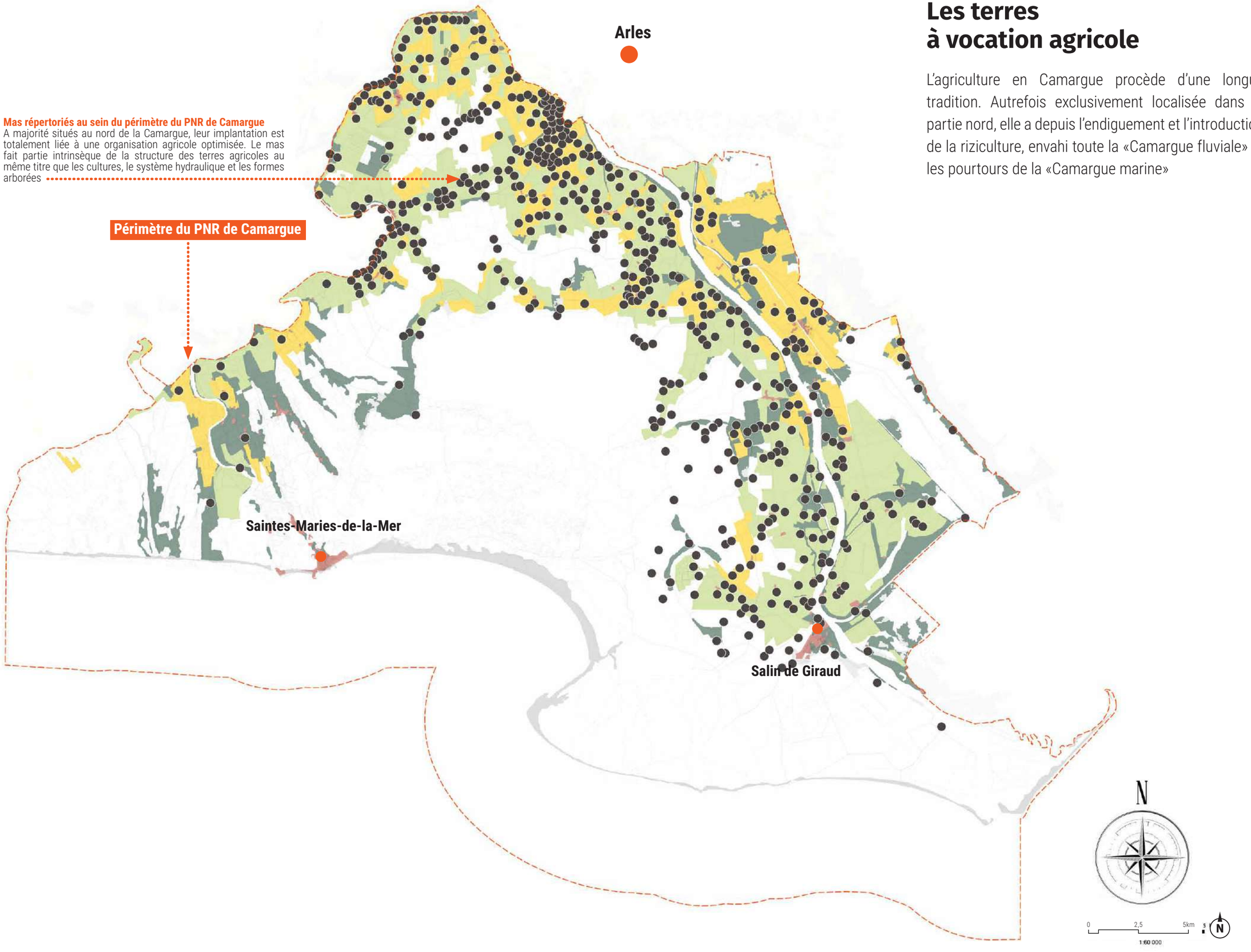

Tamarix gallica ©luniglatervista


Ulmus minor ©grandsterritoire


Populus nigra italica ©wikipedia

Les terres à vocation agricole

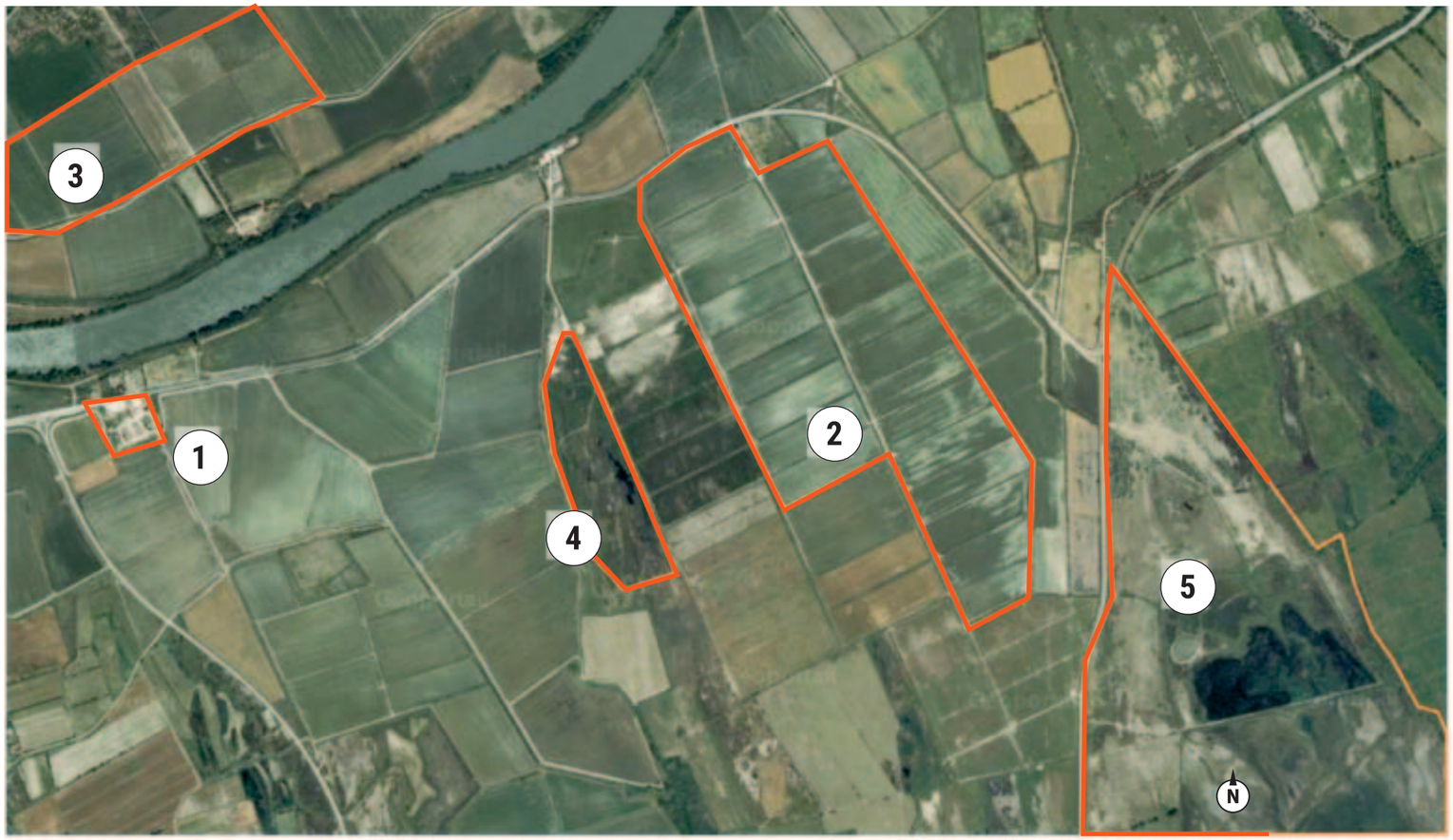
L'agriculture en Camargue procède d'une longue tradition. Autrefois exclusivement localisée dans la partie nord, elle a depuis l'endiguement et l'introduction de la riziculture, envahi toute la «Camargue fluviale» et les pourtours de la «Camargue marine»



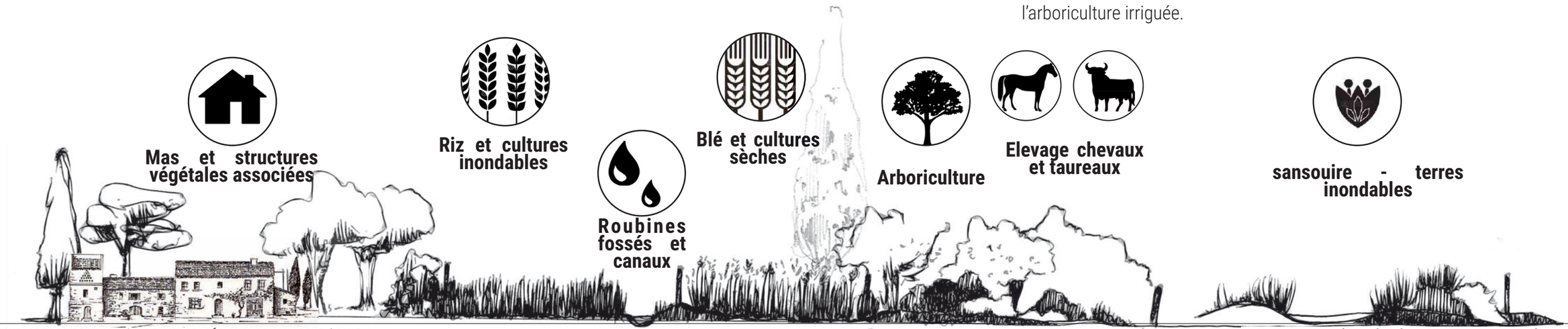
L'organisation des espaces agricoles Contraintes et adaptabilité

La Camargue a toujours été une terre très contraignante et peu adaptée à l'agriculture, cela ne fait qu'un siècle et demi que l'agriculture s'y est vraiment développée. Cela est dû principalement aux aléas climatiques et à l'altimétrie basse des terres proches du littoral. Le climat chaud et aride, les tempêtes marines successives et le débordement du fleuve ne sont là que quelques exemples de ces obstacles qu'ont dû surmonter les hommes depuis des siècles pour rendre leurs terres fertiles.

De plus, la faible topographie, les sols sableux et limoneux gorgés de sel à mesure que l'on s'approche du littoral compliquent encore d'avantage la culture de ces terres. On va trouver différents types de cultures qui ont pû perdurer au sein de ces terres hostiles. Les productions agricoles sont ainsi conditionnées, l'espace fluvio-lacustre camarguais optimisé. Sur des terres à majorité inondées, c'est le riz qui s'est avéré être la production la plus rentable et adaptée. En effet, la riziculture est aujourd'hui au nord de la Camargue, et ce depuis la fin de la seconde guerre mondiale, et la mise en oeuvre d'importantes infrastructures hydrauliques, la production dominante. Le riz constitue ainsi le pilier de la production agricole camarguaise. Son rôle de dessalement des sols permet en effet d'introduire en complément d'autres cultures, de conserver de l'eau douce dans les terres, et permettre ainsi à des milieux boisés, étangs et marais de perdurer. L'optimisation extrême de ces terres induit une logique d'implantation particulières des cultures et des utilisations au sein du parcellaire agricole. Ainsi, les terres non cultivées et les friches seront utilisées pour de l'élevage, tandis que les formes arborées sont converties en cultures arboricoles, exploitées en bois de chauffe, ou plantées en haies brise-vent. Le mas tient sa place au centre de cette organisation, sur un point haut, il est le pivot de ce sytème perfectionné ou le hasard n'a pas sa place. Au nord du delta du Rhône, on distinguera également le maraichage, les cultures céréalières en rotation du riz (type colza, blé, sorgho...) la viticulture et l'arboriculture irriguée.



1 - Mas.
2 - Parcelles de culture du riz de Camargue doté d'un système de canaux permettant de conserver l'eau en permanance dans les parcelles.
3 - culture de blé.
4 - Parcellaire sans découpage visible. c'est une friche ou une pâture pour chevaux ou taureaux.
5 - Sansouire.



Le rôle des formes arborées au sein du parcellaire agricole

1 - Brise le vent
Haie composée d'arbres de haut jet qui protège l'exploitation du mistral venu du nord

2 - Consolide les berges
Le système racinaire des sujets composant la haie crée une maille solide et homogène

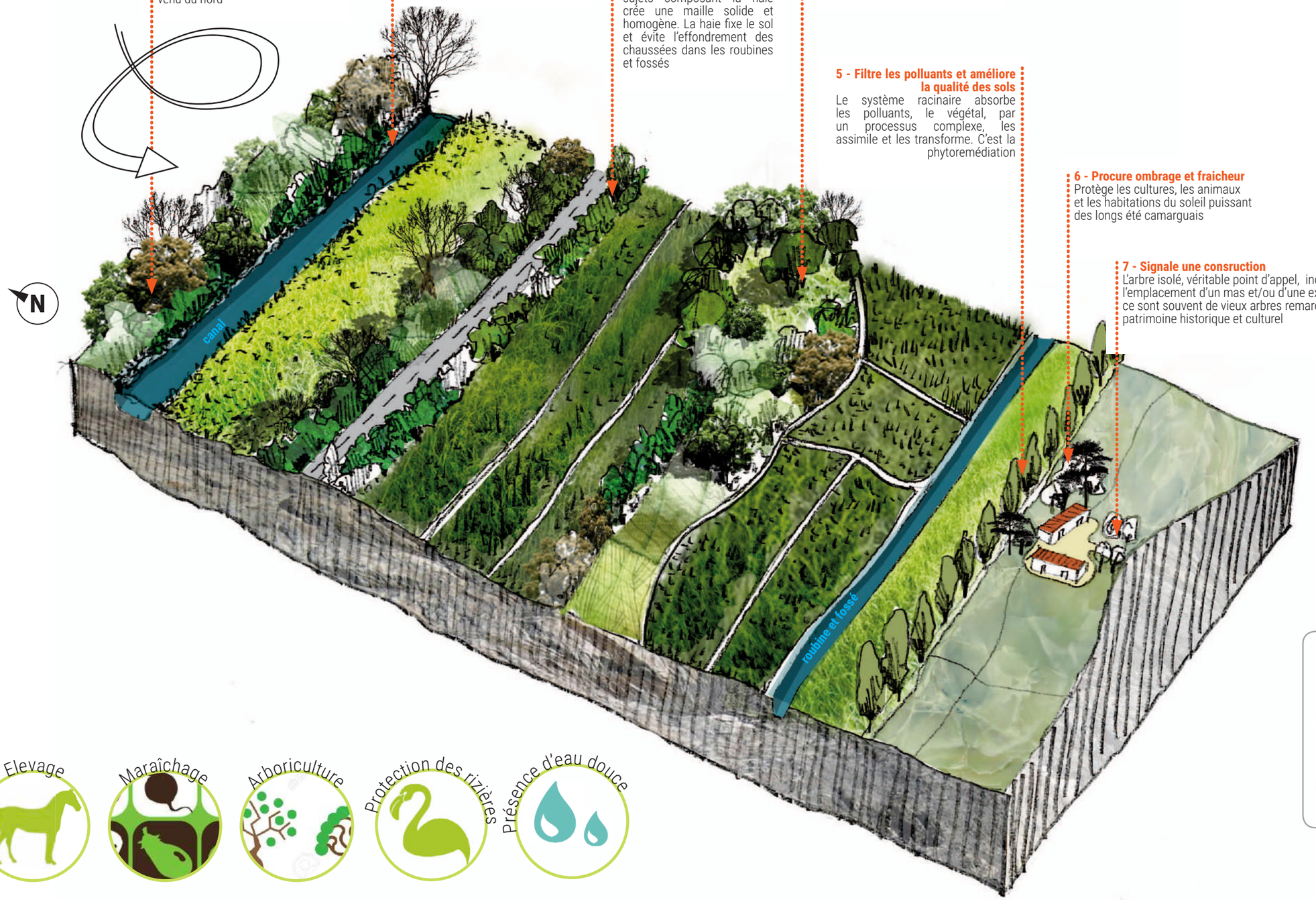
3 - Stabilise les chaussées
Le système racinaire des sujets composant la haie crée une maille solide et homogène. La haie fixe le sol et évite l'effondrement des chaussées dans les roubines et fossés

4 - Sert de refuge pour la faune
Ces milieux fermés sont un abri utile pour de nombreuses espèces

5 - Filtre les polluants et améliore la qualité des sols
Le système racinaire absorbe les polluants, le végétal, par un processus complexe, les assimile et les transforme. C'est la phytoremédiation

6 - Procure ombrage et fraicheur
Protège les cultures, les animaux et les habitations du soleil puissant des longs été camarguais

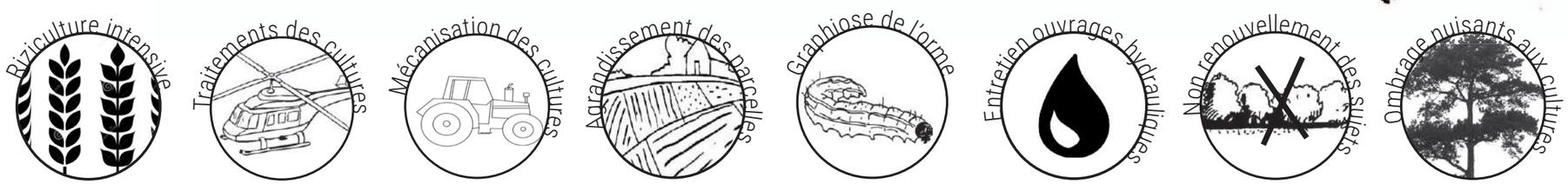
7 - Signale une consruction
L'arbre isolé, véritable point d'appel, indique l'emplacement d'un mas et/ou d'une exploitation, ce sont souvent de vieux arbres remarquables, patrimoine historique et culturel



Rôles des formes arborées

Les facteurs permettant le maintien de ces formes arborées en milieu agricole camarguais

Les facteurs en causes dans la disparition progressive des formes arborées en milieu agricole camarguais



La haie agricole, des paysages en voie de disparition









Les boisements se répartissent de façon disparate sur l'ensemble du territoire de Camargue, une grande partie d'entre eux appartient alors à des propriétaires privés. Au nord, au sein du territoire fluvio-lacustre et des espaces agricoles, ces boisements sont très rares, ce sont donc les haies brise-vent qui constituent la principale structure arborée des paysages.

On peut dire que l'arbre et la forêt en Camargue ne jouent pas aujourd'hui un véritable rôle fonctionnel pour les acteurs du territoire camarguais. Le maintien et la présence actuelle de ces arbres tient d'avantage à un abandon progressif et à une présence par défaut qu'à une véritable volonté des acteurs d'entretenir et faire perdurer ces paysages.

Les photographies ci-contre vont dans ce sens. La haie agricole brise-vent et ses arbres autrefois fonctionnels sont vieillissants. Les sujets malades et/ou sénescents sont laissés à l'abandon et peu ou pas renouvelés.

Il est vrai que l'arbre et la forêt en Camargue ne sont pas constitutifs de l'identité de ses paysages, l'homme a en effet façonné ces terres au fil du temps en fonction des dynamiques économiques et agricoles en marches, n'employant l'arbre qu'à des fins rentables et pratiques. L'arbre n'est qu'un marqueur d'une utilisation du territoire. Le réseau de haie est lâche, on recense ainsi un linéaire de 1000 km.

Ce paysage aujourd'hui identifiable fait partie de l'histoire de ce territoire où la contrainte a toujours prédominé, ce sont des arbres à la fois utiles écologiquement, socialement et économiquement qui témoignent de pratiques culturelles fortes et de l'histoire de la Camargue. Ils constituent un véritable patrimoine à conserver, maintenir et renouveler.



Ulmus minor



Amorpha fruticosa



Populus nigra italica



Sambucus nigra



Tamarix gallica

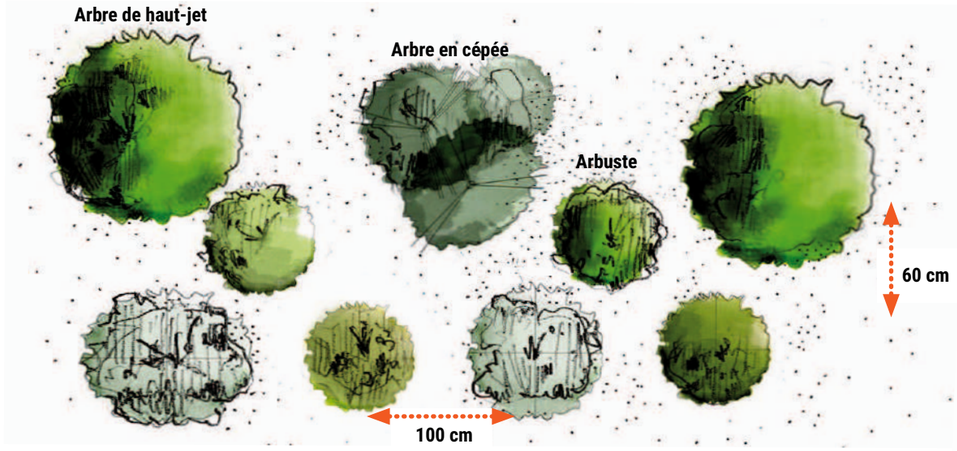


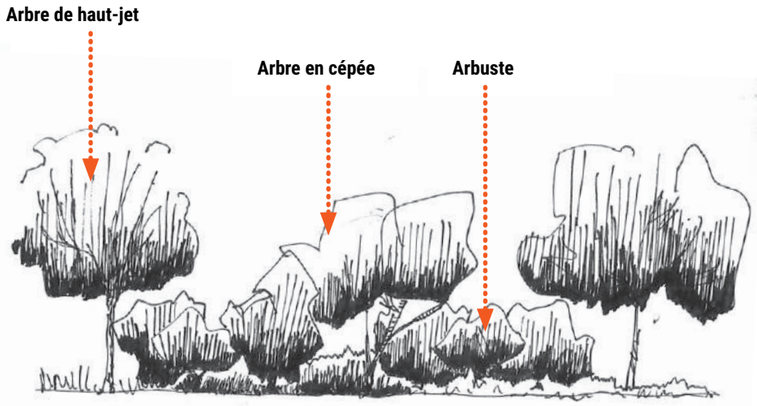
Cupressus x leylandii



Crataegus monogyna

Disposition des sujets

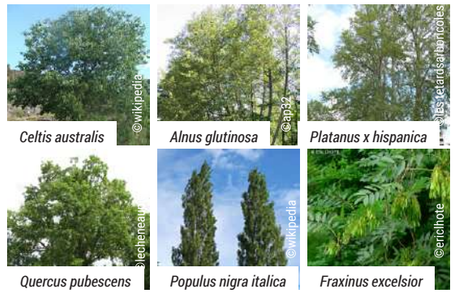




Strates et essences



Arbres de hauts jets



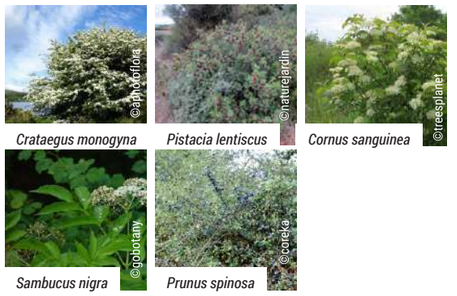


Arbres en cépee

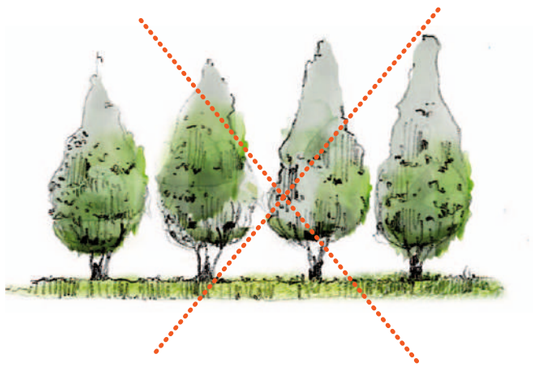




Arbustes



Forme et composition



Haie plurispécifique et multiples strates



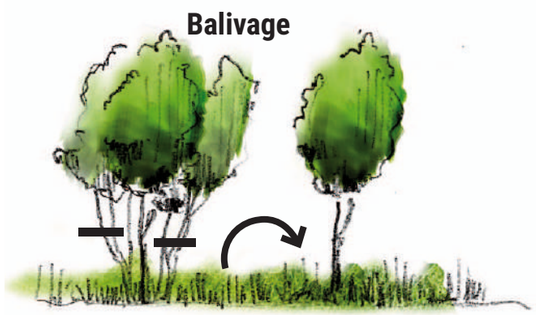
A connecter les unes aux autres



Entretien



Balivage



Recépage



Moyens à mettre en oeuvre pour une pérennisation des structures végétales en plaine agricole

Pour la plantation des haies il est préférable d'implanter les sujets en quinconce plutôt qu'alignés. La diversité de ports est à privilégier. En complément il faudra établir dès la plantation et le choix des essences, un plan de gestion de cet espace productif et son «capital-bois» de manière durable. En effet, la haie brise vent accompagnée d'arbustes fruitiers peut constituer un bon complément d'activité (bois d'oeuvre, bois de chauffe). Néanmoins, afin de préserver les cônes de vue, la perception du bâti et éviter la fermeture des paysages, l'implantation des haies devra être conçue en anticipant son impact visuel sur son contexte. Dans cette démarche, l'agriculteur pourra se rapprocher du Parc afin de bénéficier de son expertise pour son projet de plantation.

On préférera une haie plurispécifique à une haie monospécifique, et ce pour plusieurs raisons. La première est écologique car la multiplicité d'essences encourage la biodiversité et favorise l'installation d'une faune spécifique. La seconde est esthétique, afin d'éviter un effet rideau qui peut être disgracieux, redondant et marquant au sein de ces paysages très ouverts. De plus, il est préférable de superposer les strates arbustives et arborées pour plus d'efficacité notamment pour la plantation, la régénération ou le maintien d'une haie brise-vent.
Dans un second temps il est nécessaire de planter ou maintenir une haie dans la continuité d'une autre. Ces haies constituent des corridors écologiques qui forment un véritable réseau au sein de ces terres cultivées, connecter le réseau est alors essentiel. Toujours favoriser le développement des jeunes pousses pour une meilleure pérennité de la haie.

L'entretien de la haie passe par différents gestes qui ont pour but d'éviter les problèmes sanitaires aux arbres. Il est nécessaire d'intervenir entre Novembre et Février (taille douce et fauche du pied). Il est possible de revitaliser la haie vieillissante par des opérations de taille comme l'élagage, le recépage ou le balivage. Ces techniques permettent de stimuler les sujets, et de dynamiser la repousse. Cela permet à terme d'obtenir une strate arbustive dense.

Outils à disposition pour une pérennisation des structures végétales en plaine agricole



- **Emettre des recommandations concernant le choix des essences végétales Intégrer aux documents d'urbanisme**
- **Etendre l'inventaire des élements de patrimoine végétal remarquable identifiés au titre de l'article L.151.19 aux sujets constitutifs des haies agricoles, arbres isolés formes arborées associées au mas**
- **Créer des ZAP (Zone Agricole Protégée), PAEN (périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) sur des espaces appropriés, compatibles avec les usages actuels et futurs**
- **Etendre des classements en Espaces Boisés Classés après identification et inventaire spécifique sur le terrain**



- **Poursuivre et améliorer la Charte Forestière de Territoire de Camargue encadrée par le Parc naturel régional de Camargue**
- **Poursuivre et améliorer le cahier technique «Planter en Camargue» Réaliser un inventaire des sujets composants les haies agricoles (type ARBREM)**

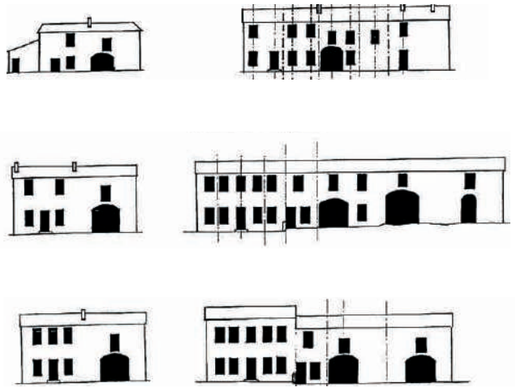


- **Etendre «Reboisons la Camargue» à l'espace agricole en tête de Delta du Grand Rhône**
- **Accompagner les particuliers dans leur démarche d'entretien et de plantations de haie agricole**
- **Réaliser des diagnostics phytosanitaires**
- **Poursuivre la démarche de MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques) initiée par le PNR de Camargue**



- **Sensibiliser les acteurs du territoire de Camargue au nécessaire maintien des haies agricoles, à leurs utilités économiques, patrimoniales, écologiques et sociales**

Le mas Camarguais traditionnel



©mas camarguegardoise

«Il se présente comme un parallélépipède qui n'a d'ouverture que sa porte étroite du vestibule, flanquée d'une part de la fenêtre de la salle commune et, d'autre part, de la porte cochère de l'écurie. Au premier étage, les fenêtres des chambres et la porte du grenier à foin ouverte l'été pour l'aération du fourrage, avec sa poulie. C'est le type le plus simple de cette maison, qui se prolonge par des annexes, remise, étable ou écurie, parfois bergerie, cochonnier surmonté de la lapinière, du poulailler et du pigeonnier au haut de sa tour. Ces annexes s'élèvent dans le sens de la longueur de l'habitation, parfois en léger retrait ou en saillie, ou même en équerre sur un des côtés pour former un embryon de «cour».

(source : Le mas de Camargue, Ville d'Arles)



©clic PNR c

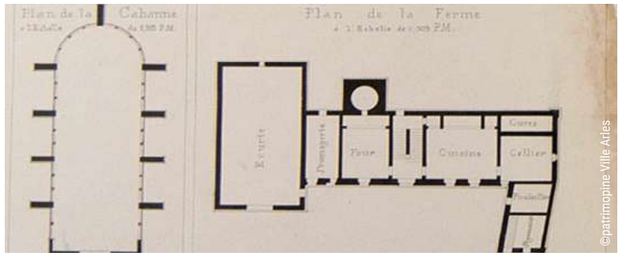
Mas de Tamaris (au premier plan), et mas du Pont de Rousty, structures traditionnelles bâties en plaine agricole (nord de la Camargue fluvio-lacustre)



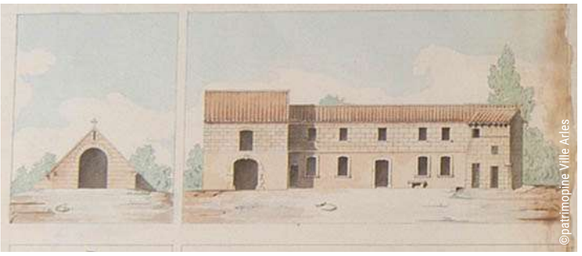
©ville Arles



©ville Arles



©patrimoine Ville Arles



©patrimoine Ville Arles

FORMES BÂTIES TRADITIONNELLES



© PNR Camargue

Corps de logis



© PNR Camargue

Pigeonnier



© PNR Camargue

Auvent



© PNR Camargue

Auvent



© PNR Camargue

Bergerie haute



© PNR Camargue

Bergerie



© PNR Camargue

Cave



© PNR Camargue

Corps de logis



© PNR Camargue

Petit mas



© PNR Camargue

Poulailler



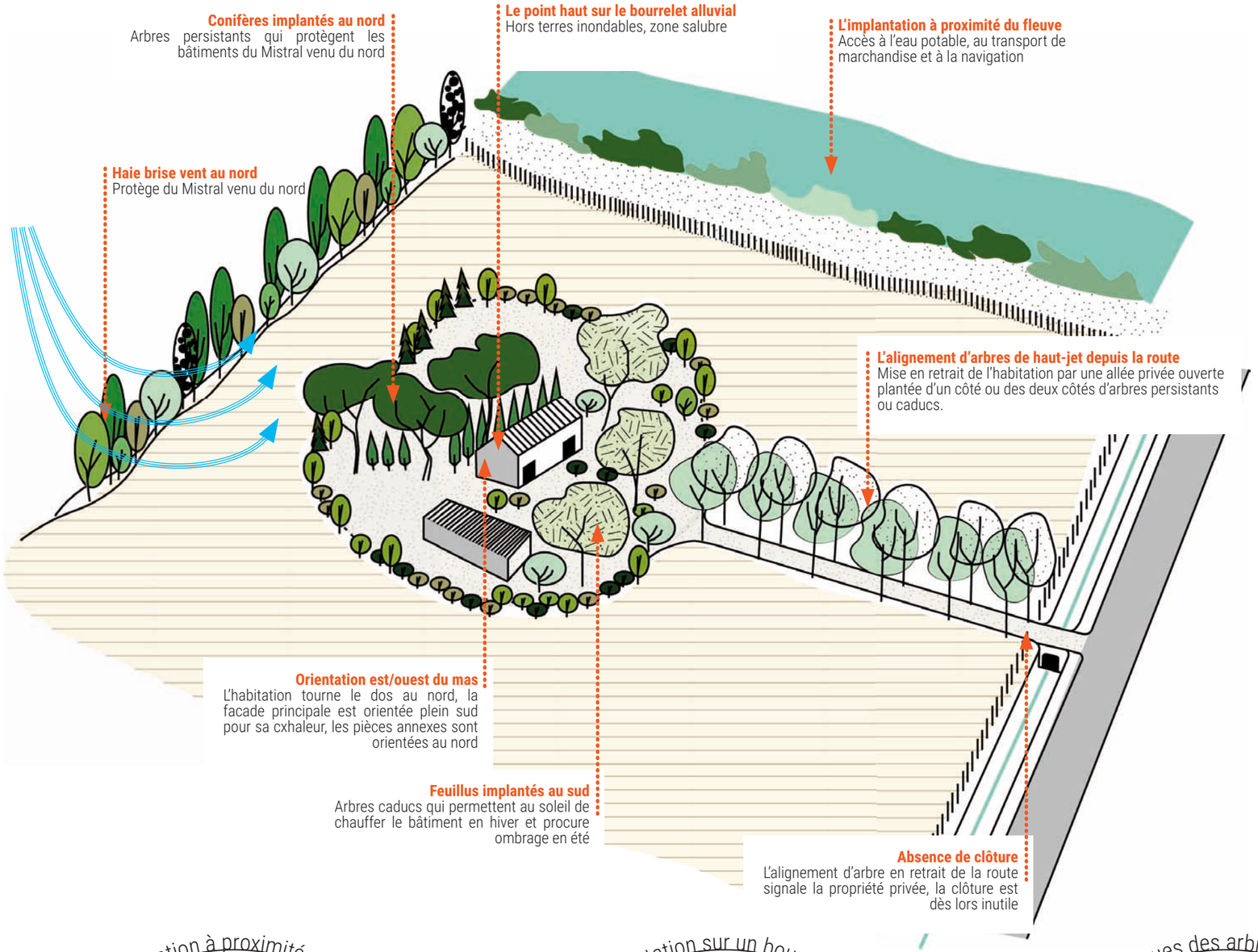
© PNR Camargue

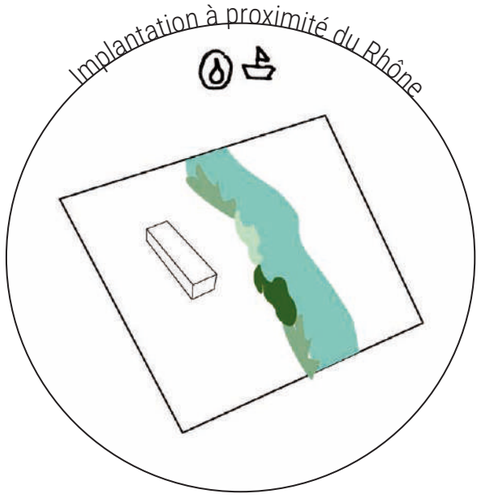
Logements ouvriers

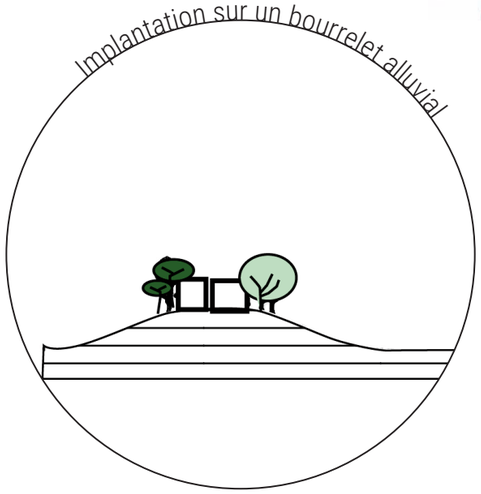


© PNR Camargue

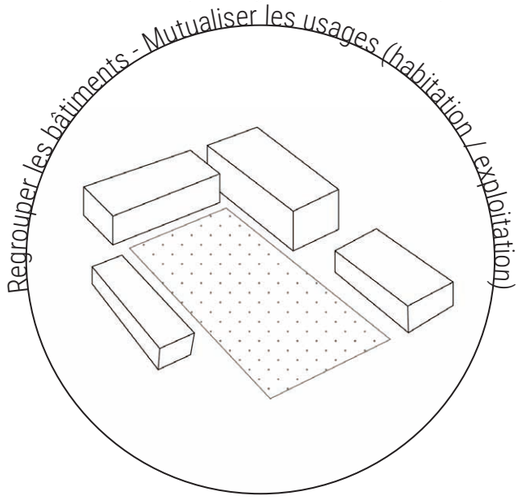
Ecuries





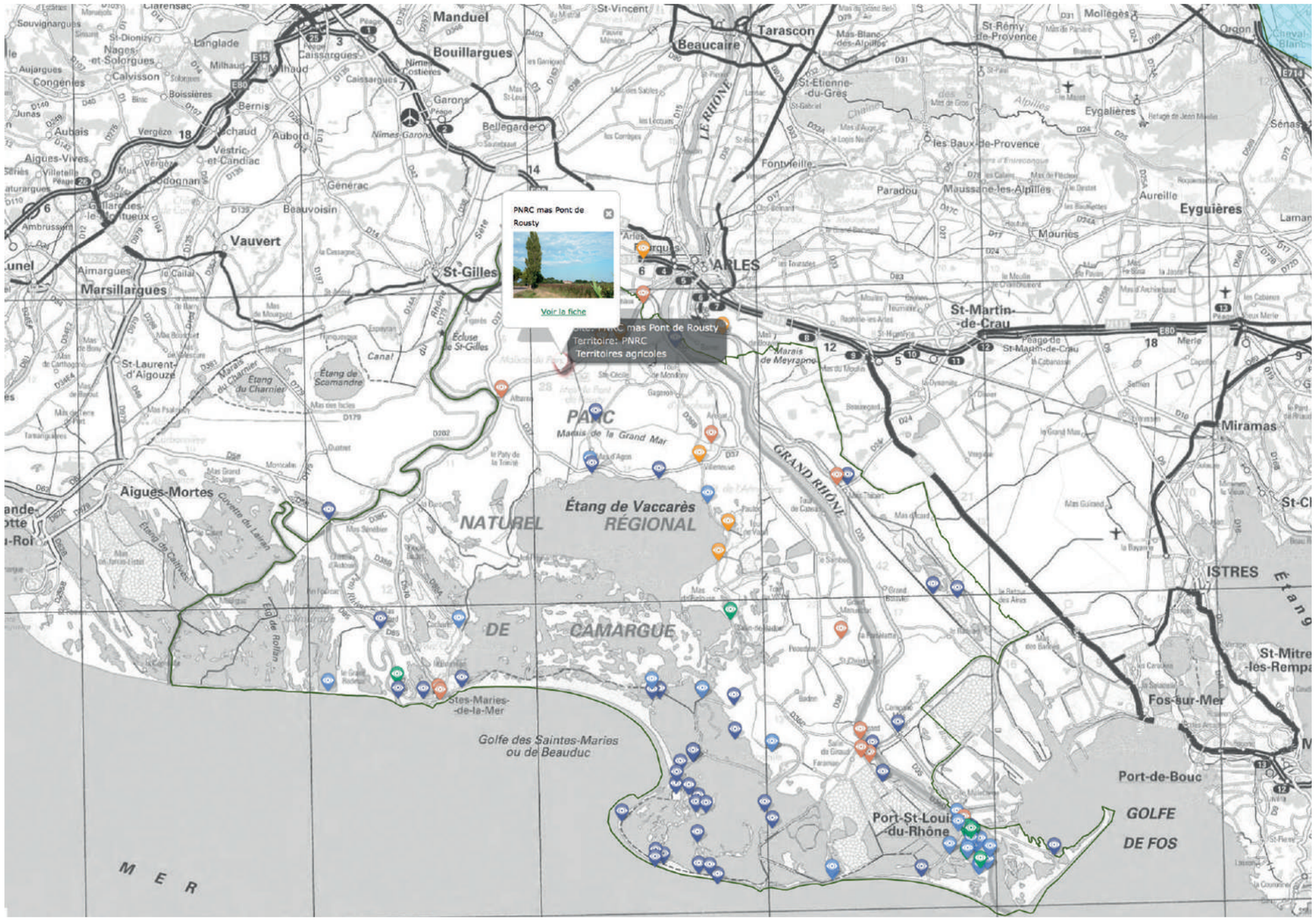






Le mas camarguais traditionnel (pratique, fonctionnel et ornemental)

Les mas camarguais constituent un habitat rural dispersé caractéristique de ces milieux humides. Leur structure foncière est intimement liée à l'hostilité du milieu naturel et à rudesse du climat. Le mas désigne un domaine cultivé par une même famille, il regroupe la maison du maître, l'habitation des fermiers ainsi que les bâtiments de l'exploitation. Ces mas sont construits en dur, en blocs de pierre de taille venus de Beaucaire par le fleuve. Il existe peu ou pas de bonnes pierres, ce qui en fait un matériau très convoité en Camargue. Il est ainsi rare qu'une exploitation se déplace, les habitants persistes en des points fixes, jucher sur les points hauts. Ce dernier point explique plus encore la dispersion de ces mas en terres de Camargue, contraints de s'implanter sur les terrains les plus salubres, à l'abri des inondations. La position géographique de la Camargue, entre Rhône et Méditerranée et son absence de relief la soumettent entre autres aux caprices des vents qui soufflent près de 280 jours/an. Ce vent conditionne la vie des hommes, des animaux et des végétaux, il s'est avéré déterminant pour l'implantation, l'orientation et la protection des habitats. Le schéma ci-contre illustre ainsi ces différents caractères systématiques propres à l'implantation des mas en Camargue. Le mas est établi au voisinage du Rhône, qui peut être aussi une voie d'accès, mais aussi pour l'alimentation en eau. S'il s'implante à distance des routes il ne s'en écarte pas trop, relié par un chemin constituant une allée plantée (platanes, peupliers blancs en brise-vent complétés par des atriplex, parfois des genévriers et plus rarement des pins parasol pour fixer les sols). Cette allée signale la présence des grands mas, on y entre en quittant la route pour emprunter le chemin de terre sans plus de manière. Les portails sont réservés aux châteaux, le rôle de clôture est avantageusement joué par les fossés de bord de route. Il n'y a donc pas de dispositif de fermeture mais une certaine distance, un éloignement, une profondeur dans le passage vers le mas qui maintient le paysage ouvert.



L'observatoire Photographique du Paysage comme indicateur pour l'évolution des structures paysagères de Camargue

L'Observatoire Photographique du Paysage de la Camargue est un outil mis en œuvre par le Parc naturel régional de Camargue pour évaluer les changements qui interviennent dans les paysages du delta.
Depuis 2008, tous les cinq ans, une photographie doit être reconduite à partir d'un même point de vue, afin d'être conservée, comparée aux précédentes et ainsi pouvoir suivre l'évolution du site pour engager, si nécessaire, des mesures de préservation.
Chacun des points de vue observés a été choisi pour sa représentativité, de manière à couvrir l'ensemble des milieux et des activités du delta, prenant en compte : mitage, limite de l'urbanisation, évolution des pratiques agricoles, montée des eaux du Rhône et de la Méditerranée.

Concernant l'évolution des formes arborées, l'étude s'est appuyée sur la campagne réalisée autour du Mas du Pont de Rousty et du Mas du Merle dont les clichés pris sur un court intervalle ont alimenté la réflexion.



Rizière bordée de peupliers à Plan du Bourg en 2009, Observatoire Photographique des Paysages



Rizière bordée de peupliers à Plan du Bourg en 2009, Observatoire Photographique des Paysages

Illustration, le Mas de la Ville

Le long de la route D35 entre Arles à 6km et Mas Thibert, il est dans la partie du delta située à l'Ouest du Grand Rhône, appelée Grand Plan du Bourg ou Plan du Bourg. Ce territoire devrait être intégré pour une large part dans le périmètre du Parc de Camargue porté par la nouvelle charte qui devrait prendre effet en 2011.
La particularité de nombreuses rizières du Plan du Bourg est qu'elles sont souvent bordées d'arbres. On retrouve ici, des platanes au bord de la route et des peupliers blancs entre les clos rizicoles. Cela confère à ces paysages un attrait particulier, différents des paysages de rizières de la Camargue insulaire.
L'enjeu est de préserver ces haies bocagères qui apportent des structures verticales, composantes identitaires du paysage de la Camargue.
©Alain Dervieux, ESPACE (UMR 7300) - Groupe DESMID, CNRS - AMU

Le Mas de Tamaris

État existant - situation et contexte



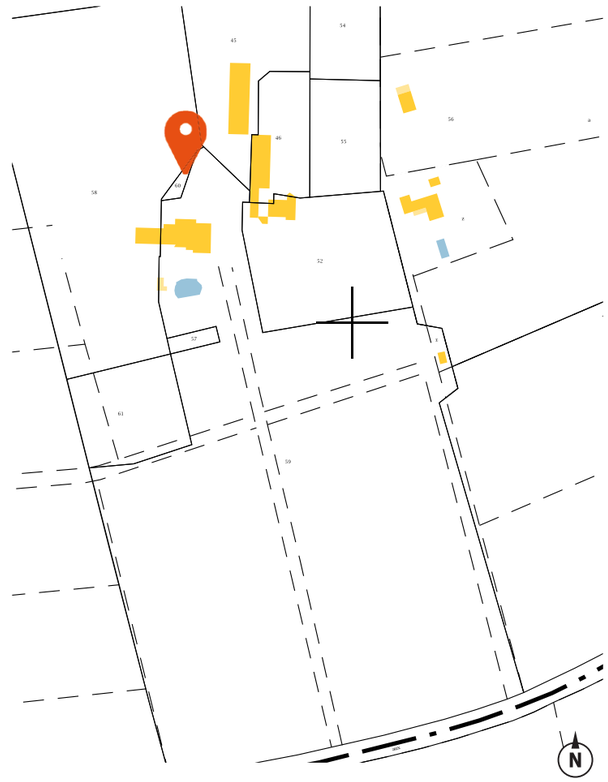
Mas de Tamaris, alignement remarquable qui marque l'entrée de la propriété. On note la récente installation d'un portail autrefois inexistant. Cette structure est traditionnelle des mas Camarguais



Mise en retrait de la propriété par un alignement remarquable imposant. Les sujets de haut-jet créent un point d'appel depuis la route signalant la présence d'un mas



Une diversité d'essences, de ports et de feuillages fait écran depuis l'extérieur de la propriété, une multitudes de formes et teintes qui contribuent à l'intégration du bâti traditionnel en second plan. Une propriété protégée des rayons du soleil et des vents forts venus du nord.



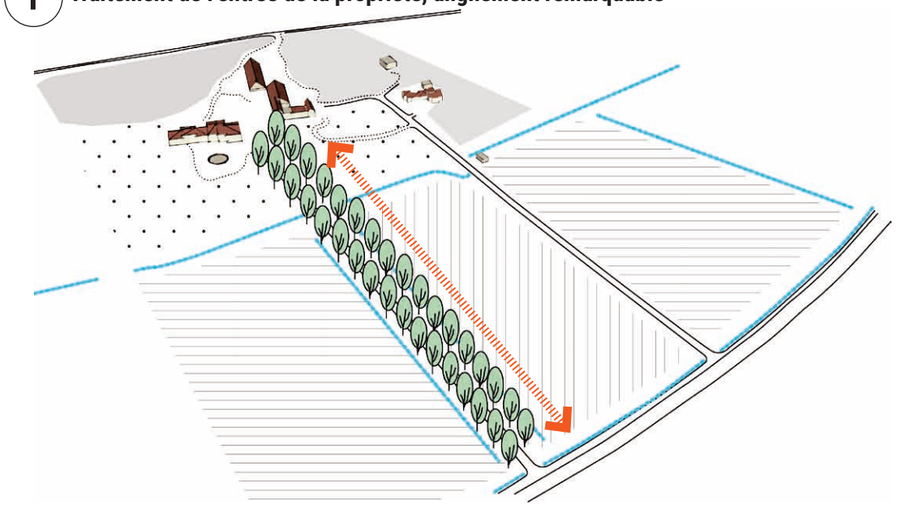
Le Mas de Tamaris

Dans cette partie, quatre mas camarguais sont présentés à titre d'exemple, l'objectif étant d'identifier à travers les structures végétales des mas les possibles mesures d'intégration par le végétal à mettre en oeuvre selon leur typologie. On observera des mas aux problématiques différentes selon leur niveau de visibilité et leur structure existante. Ces mesures d'intégration seront tantôt fonctionnelles, tantôt ornementales et historiques.

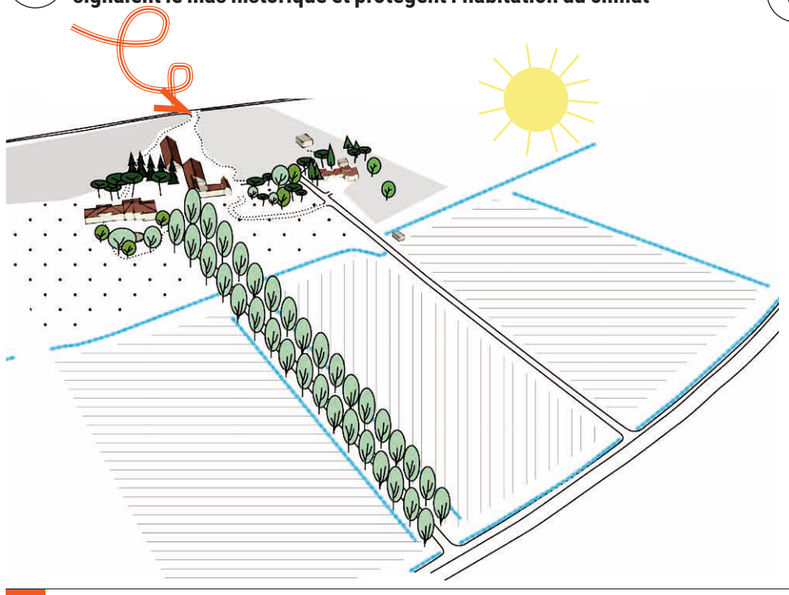
Le premier exemple est le Mas de Tamaris, un mas qui possède l'ensemble des structures végétales associées à un mas camarguais. On voit ainsi l'efficacité de ces multiples plantations, d'une part créant des points d'appel depuis la route et d'autre part sur le bâti patrimonial, protégeant ses habitants du climat venteux et ensoleillé. Son intégration reste efficace (les structures succesives sont illustrées dans les schémas ci-contre).



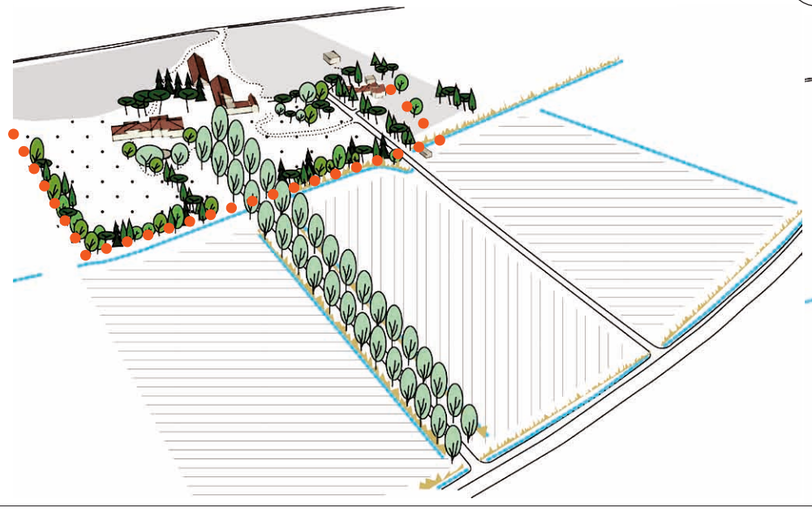
1 **Traitement de l'entrée de la propriété, alignement remarquable**



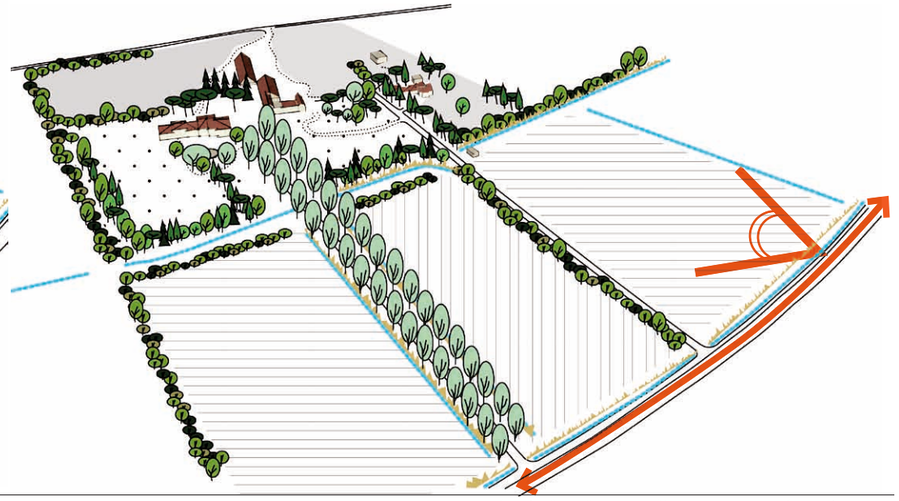
2 **Arbres remarquables en accompagnement du bâti, ils signalent le mas historique et protègent l'habitation du climat**



3 **Traitement des limites par le végétal, haies agricoles et ornementales, elles permettent l'intégration des bâtiments et favorisent la biodiversité**



4 **Prise en compte de la visibilité des bâtiments depuis les axes, l'arbre d'ornement signale et l'arbre «fonctionnel» dissimule**



Mas du Pont de Rousty

Un mas exemplaire de part sa localisation proche d'une centralité urbaine, de par sa position à la croisée de terres agricoles et sansouires, de par ses plantations et son bâti remarquable. Très peu visible depuis les extérieurs et notamment l'axe principal Rd570, seul reste visible le mas du siège de PNR dont l'architecture temoigne d'un mas typiquement camarguais.



Mas du Pont de Rousty depuis la RD570, vue de l'Observatoire Photographique des Paysages prise en 2009



Mas du Pont de Rousty, vaste propriété composée de bâtiments traditionnels autrefois dédiés à de l'élevage, aujourd'hui reconvertis en espaces dédiés à l'accueil de visiteurs (au loin l'ancienne bergerie transformée en musée du PNR, au premier plan une vaste prairie où l'on fait paître du bétail)



Mas du Pont de Rousty depuis la RD570, vue de l'Observatoire Photographique des Paysages prise en 2011

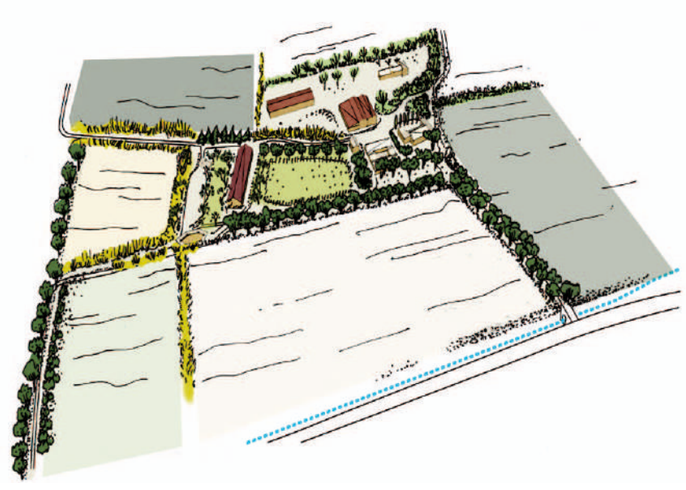




Mas du Pont de Rousty depuis la RD570, vue réalisée en 2016, forte visibilité du bâti traditionnel à l'architecture remarquable (siège administratif du PNR). L'ensemble de la propriété est protégée des regards par une importante masse boisée composée d'une multitude d'essences.



Mas du Pont de Rousty et son siège administratif. Sur la photographie, on observe un espace central qui se trouve à l'interface de deux propriétés (le PNR de Camargue et une exploitation agricole). Ce mas regroupe ainsi des structures traditionnelles qui lui confèrent son caractère exemplaire tout en cumulant des usages sur site à la fois privés et publics



Mas du Pont de Rousty, «l'exemplaire» transformations et usages multiples

Le mas du Pont de Rousty est aujourd'hui le siège administratif du Parc naturel régional de Camargue. Son histoire est particulière car il subit tour à tour des transformations conséquentes et se trouve aujourd'hui dans la capacité d'accueillir des visiteurs. Il se compose ainsi d'un espace accueil du public avec son musée de Camargue, une salle pédagogique et son sentier d'interprétation, d'un espace réservé aux personnes travaillant au Parc avec son mas historique et son hangar, enfin d'une propriété privée, autrefois intégrée au mas du Pont de Rousty lui-même, aujourd'hui exploitation agricole à part entière. Ce mas est exemplaire de par la multiplicité des bâtiments traditionnels qui le compose, et par les structures végétales ormementales et «fonctionnelles» qui l'accompagnent. En effet, il illustre à merveille le mas typiquement camarguais et se trouve par la-même vécu au travers d'usagers multiples (travailleurs du Parc, visiteurs, agriculteurs...) ce qui en fait un cas très particulier.






2 - Aire de stationnement et sanitaires


4 - Musée de Camargue


6 - Exploitation agricole - Propriété privée


8 - Centre administratif du PNR de Camargue

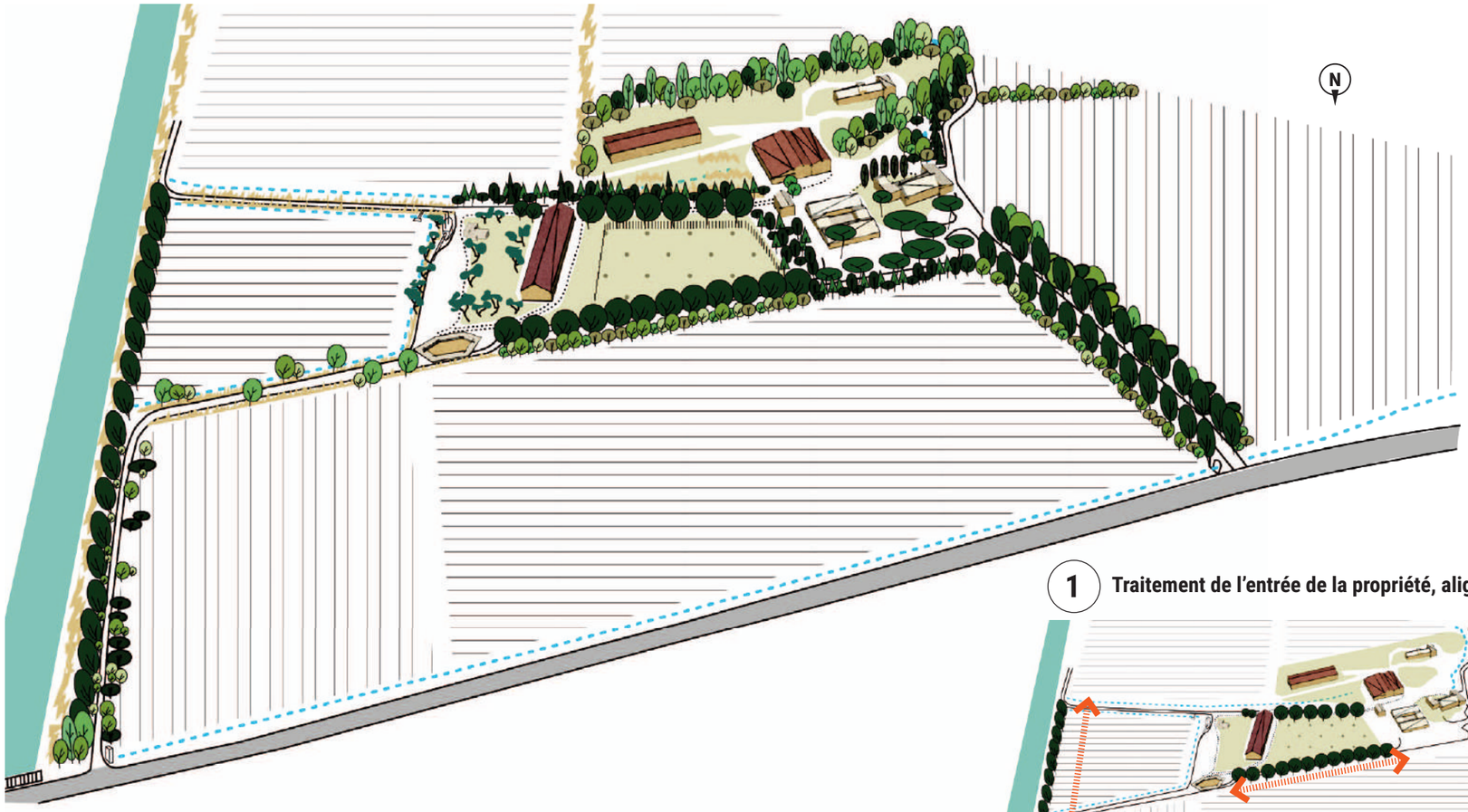

1 - Oeuvre de Tadashi Kawamata


3 - Salle pédagogique

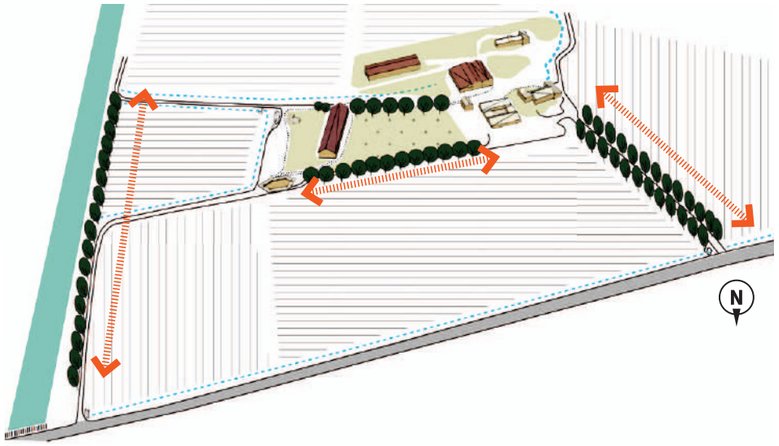

5 - Prairie centrale


7 - Hangar (dédié au stationnement)

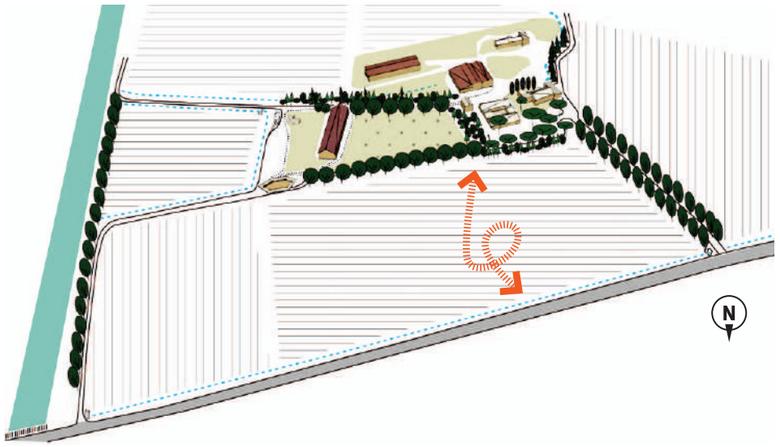

9 - Aire de stationnement véhicules du PNR



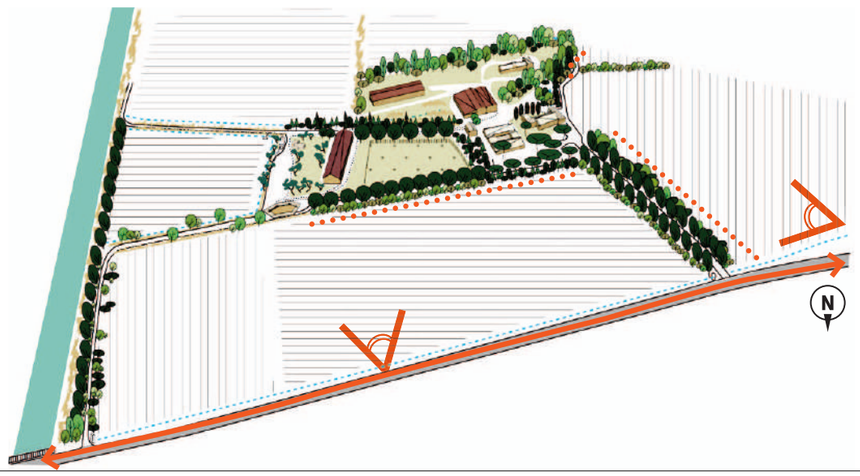
1 **Traitement de l'entrée de la propriété, alignements remarquables**



2 **Arbres remarquables en accompagnement du bâti, ils signalement le mas historique et protègent l'habitation du climat**



3 **Traitement des limites par le végétal, haies agricoles et ornementales, bonne intégration des bâtiments, la visibilité depuis les axes est quasi nulle**



Mas du Pont de Rousty structures végétales associées

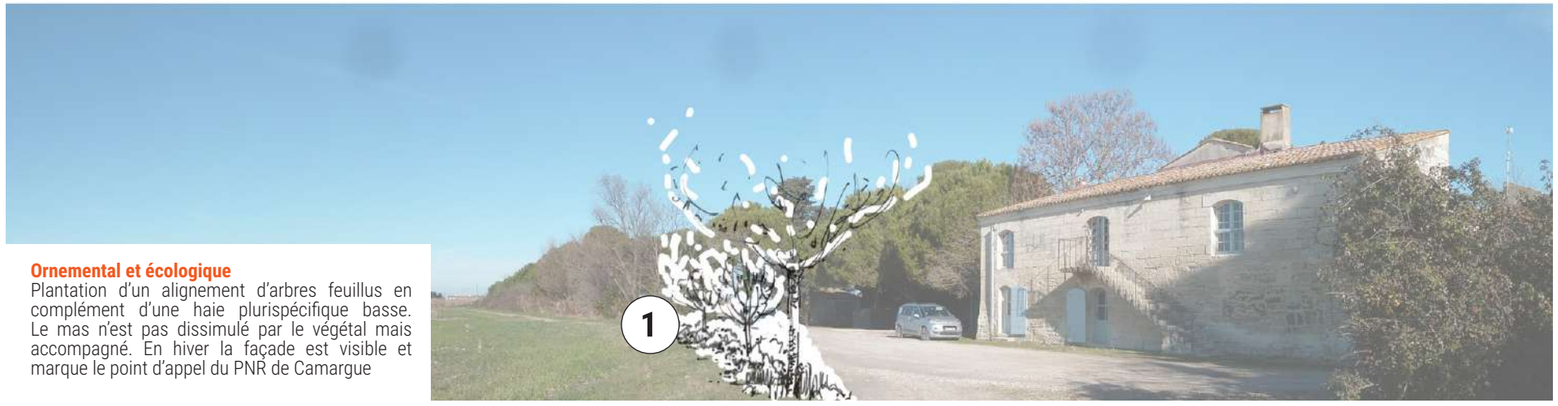








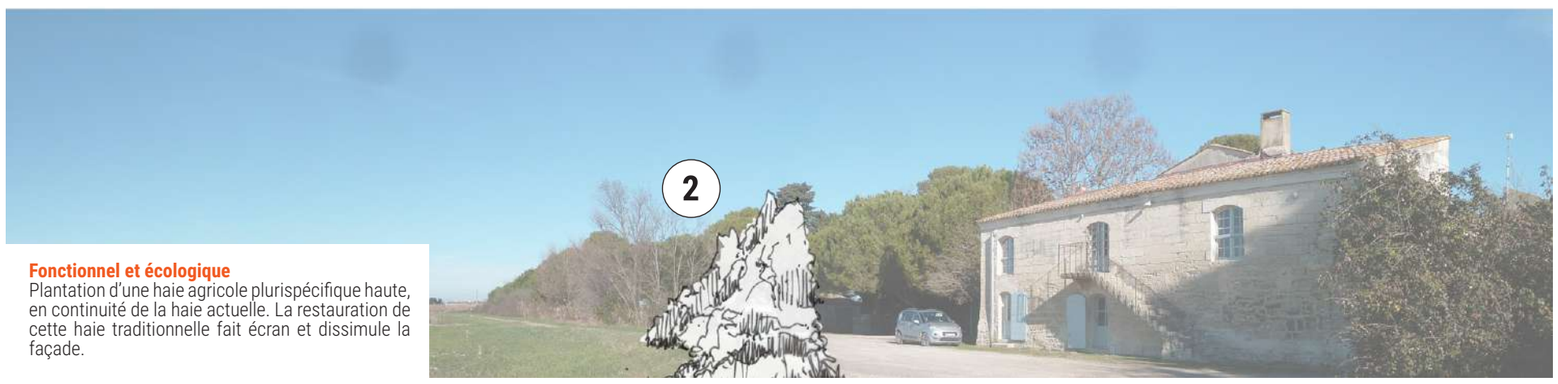
Mas du Pont de Rousty
Mesures d'intégration par le végétal



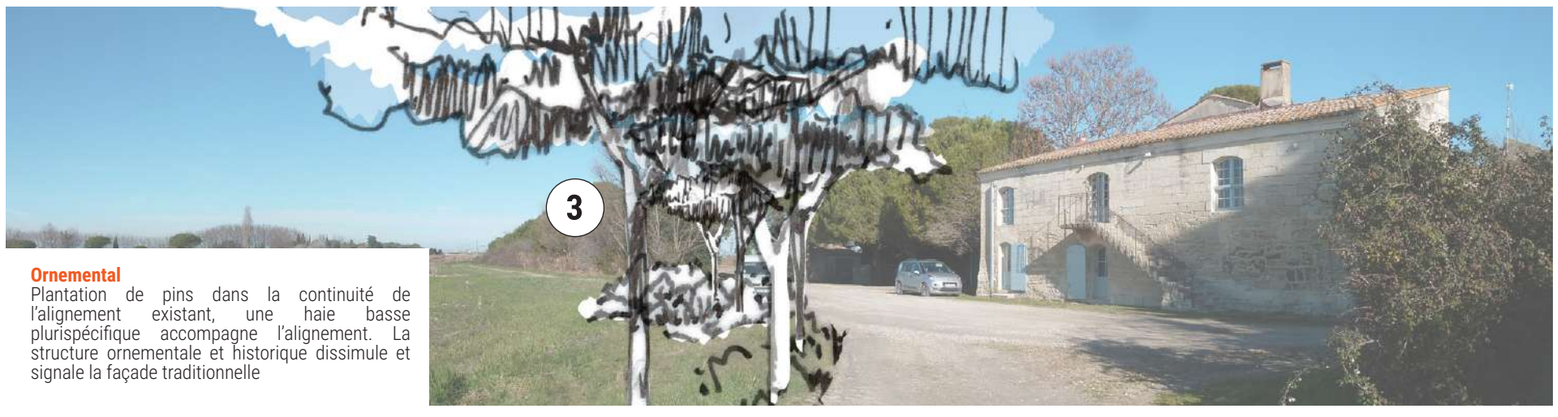
Ornemental et écologique
Plantation d'un alignement d'arbres feuillus en complément d'une haie plurispécifique basse. Le mas n'est pas dissimulé par le végétal mais accompagné. En hiver la façade est visible et marque le point d'appel du PNR de Camargue



Ornemental, fonctionnel et écologique
Plantation d'une part d'une haie basse plurispécifique en continuité de la haie agricole (actuellement inexistante, supprimée pour des raisons pratiques par l'exploitant agricole), d'autre part plantation de hauts cyprès d'Italie qui viennent magnifier la façade.



Fonctionnel et écologique
Plantation d'une haie agricole plurispécifique haute, en continuité de la haie actuelle. La restauration de cette haie traditionnelle fait écran et dissimule la façade.



Ornemental
Plantation de pins dans la continuité de l'alignement existant, une haie basse plurispécifique accompagne l'alignement. La structure ornementale et historique dissimule et signale la façade traditionnelle

État existant - accueil et stationnement

Suite aux différents constats établis grâce à l'analyse des structures végétales associées au Mas de Tamaris et au Mas du Pont de Rousty, il est possible à présent d'établir des recommandations générales visant à mettre en place des mesures d'intégration de la propriété et notamment du bâti par le végétal. On distinguera 5 mesures principales qui sont les suivantes (illsutrations ci-dessous).
Il est possible à présent d'imaginer des possibilités d'intégration du Mas du Pont de Rousty grâce à certaines mesures d'intégration par le végétal (dont voici 4 illustrations ci-contre).



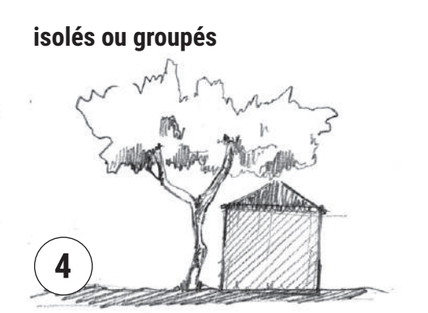
Plantation d'une haie plurispécifique basse en accompagnement de l'alignement



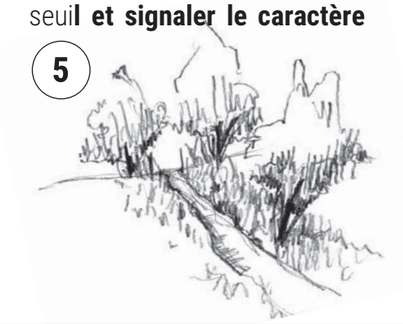
Création ou maintien d'une haie brise vent et ou haie agricole plusrispécifique en limite de parcelle



Création ou reconstitution d'un alignement en entrée de propriété pour marquer un seuil et signaler le caractère isolés ou groupés



Plantation de sujets remarquables à vocation ornementale et / ou fonctionnelle en accompagnement du bâti - point d'appel



Souligner, s'appuyer sur les structures paysagères typiques (canaux, roubines, fossés)
Eviter les essences à risque dites invasives

Mas du Merle



Mas du Merle depuis la RD570, vue de l'Observatoire Photographique des Paysages prise en 2009



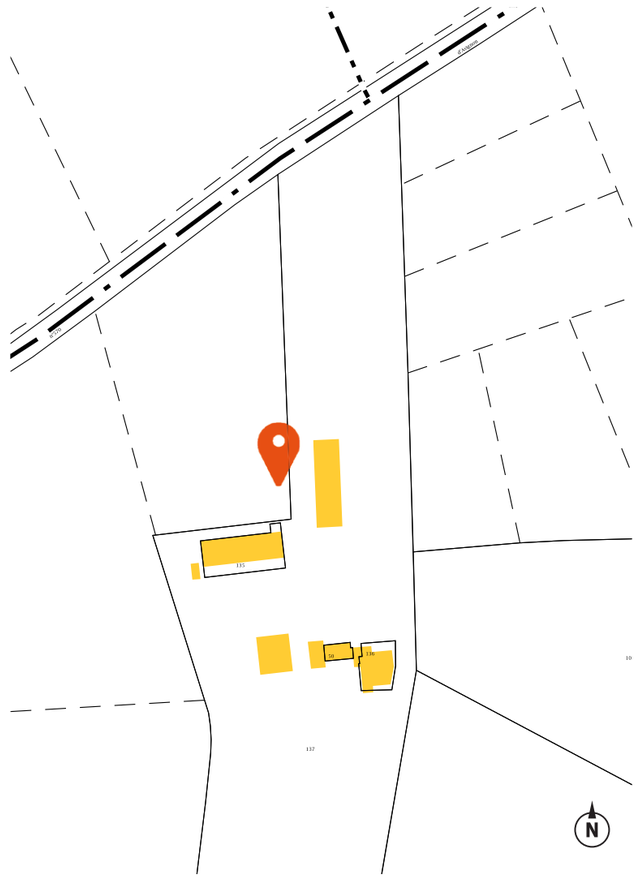
Mas du Merle depuis la RD570, vue de l'Observatoire Photographique des Paysages prise en 2011



Mas du Merle, structure traditionnelle du mas Camarguais composée à la fois de bâtiments dédiés à de l'habitat et à une l'exploitation agricole. L'alignement remarquable impose le retrait de la propriété, de hauts sujets accompagnent le bâti traditionnelle, la haie brise-vent dessine les limites

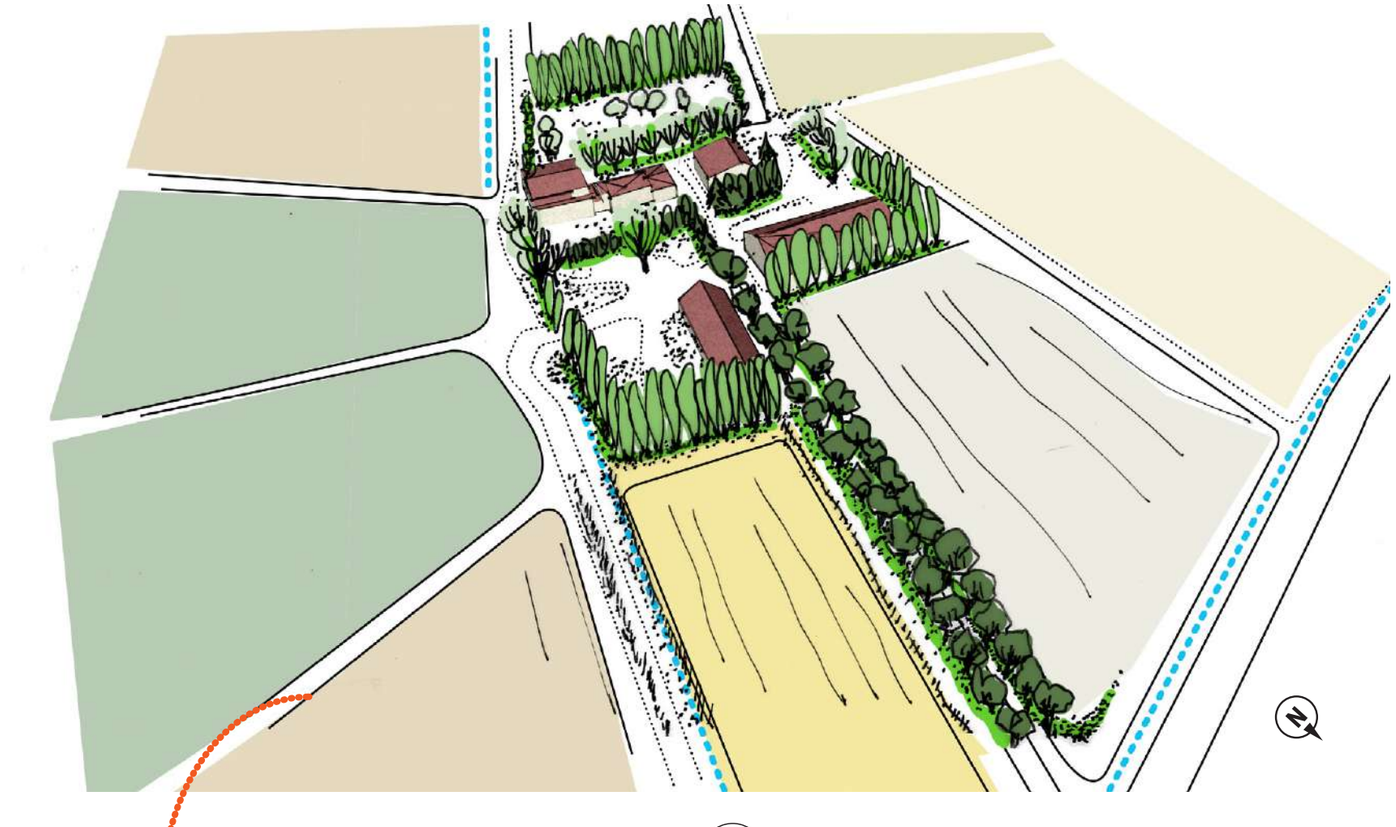


Forte visibilité des bâtimenst agricoles en hiver d^à la plantation de hautes haies monospécifiques caducs (peupliers d'italie), l'intégration est partielle



Mas du Merle

Le mas du Merle est situé à proximité d'une route principale depuis le centre d'Arles en direction des Sainte-Maries-de-la-Mer. Ce mas possède des traces des structures végétales à la fois ornementales, historiques et fonctionnelles efficaces, qui participent à sa cohérence culturelle (de par son implantation, son alignement de pins remarquables, ses haies agricoles). Cependant, les bâtiments d'exploitations sont tous deux cernés de part et d'autre de hautes haies brise-vent monospécifiques caduques, ce qui d'une part rend totalement visibles les bâtiments en hiver et d'autre part, crée le reste de l'année un effet de haut rideau boisé homogène plutôt disgracieux qui entache les paysages de la plaine.
Pour pallier à cette homogénéité et cette transparence, deux mesures d'intégration sont proposées sur cette propriété (le schéma ci-contre en complément).





Plantation d'une haie plurispécifique basse en accompagnement de l'alignement



Création ou maintien d'une haie brise vent et ou haie agricole plusrispécifique en limite de parcelle



Etat existant



Plantation d'essences complémentaires à la haie existante, arbustes, feuillus et conifères qui destructurent cet effet rideau crée par la haie actuelle (rôles paysager, fonctionnel et écologique)

Mas de la Butte



En plein agricole, le Mas du Merle visible depuis la RD570

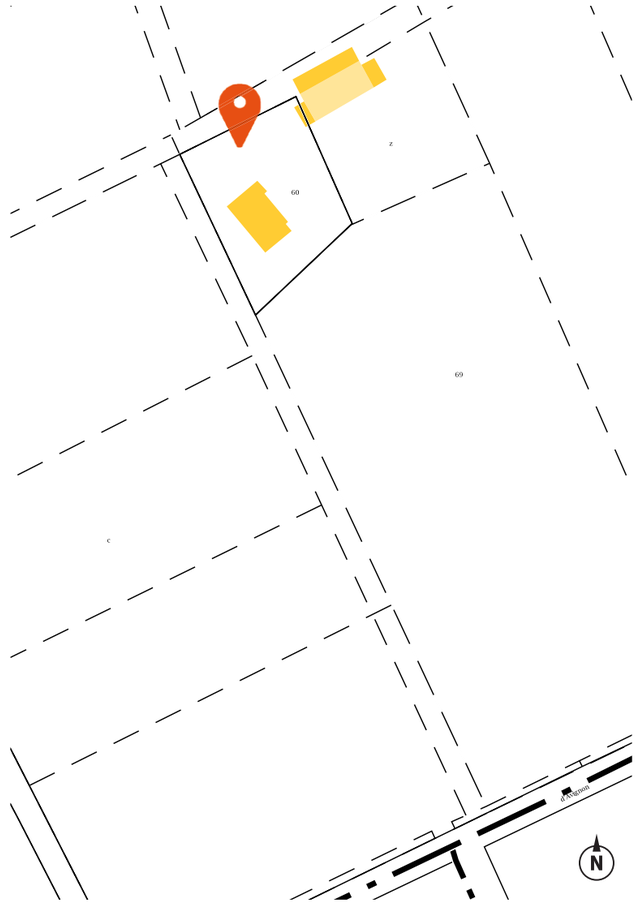


Forte visibilité du bâti, peu de traitement par le végétal (ex : plantation des limites, diversité des essences, accompagnement ornemental du bâti, mise en protection contre les contraintes climatiques)



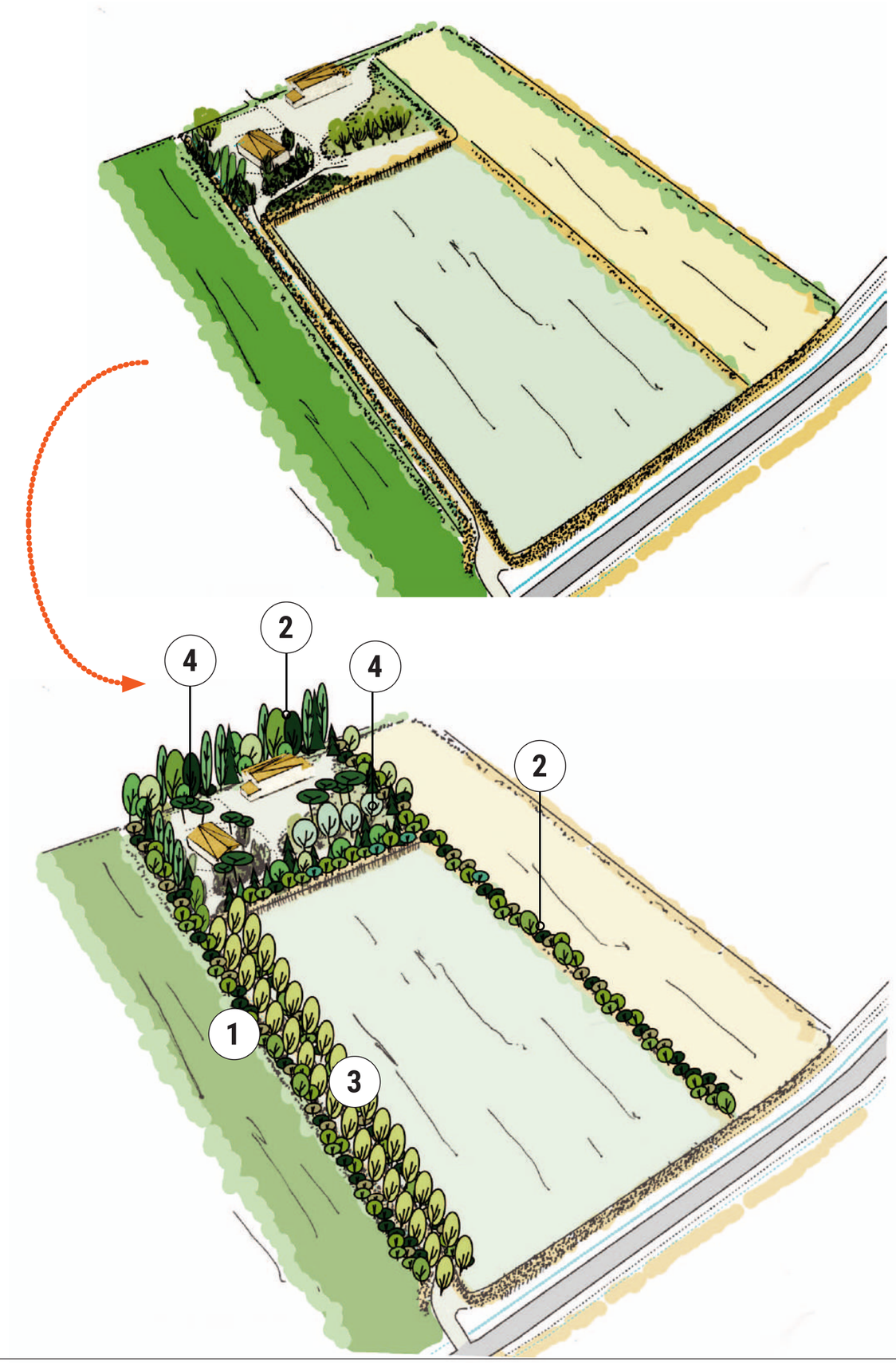


Absence de structures historiques caractéristiques, disparition progressive supposée de l'alignement remarquable marquant le retrait de la propriété depuis la route



Mas de la Butte

Le Mas de la Butte, un groupement de bâtiments situé à proximité d'un axe très fréquenté qu'est la RD570. Depuis la route on observe très peu de traitement des limites et clôtures, l'alignement en entrée a certainement disparu au fil des années ou a été supprimé par l'exploitant agricole pour des raisons «pratiques», les limites de parcelles sont très peu plantées si bien que les bâtiments sont extrêmement visibles depuis la route. Il est nécessaire sur cette propriété de mettre en place un certain nombre de mesures d'intégration du bâti par le végétal, des mesures ornementales et certainement fonctionnelles, pour une propriété finalement très peu protégée des phénomènes climatiques (vent et ensoleillement). Le schéma ci-contre reprend l'ensemble des 5 recommandations énoncées précédemment adaptées à la propriété.





Plantation d'une haie plurispécifique basse en accompagnement de l'alignement



Création ou maintien d'une haie brise vent et ou haie agricole plusrispécifique en limite de parcelle



Création ou reconstitution d'un alignement en entrée de propriété pour marquer un seuil et signaler le caractère privé

isolés ou groupés



Plantation de sujets remarquables à vocation ornementale et / ou fonctionnelle en accompagnement du bâti - point d'appel



5

Souligner, s'appuyer sur les structures paysagères typiques (canaux, roubines, fossés)
Eviter les essences à risque dites invasives

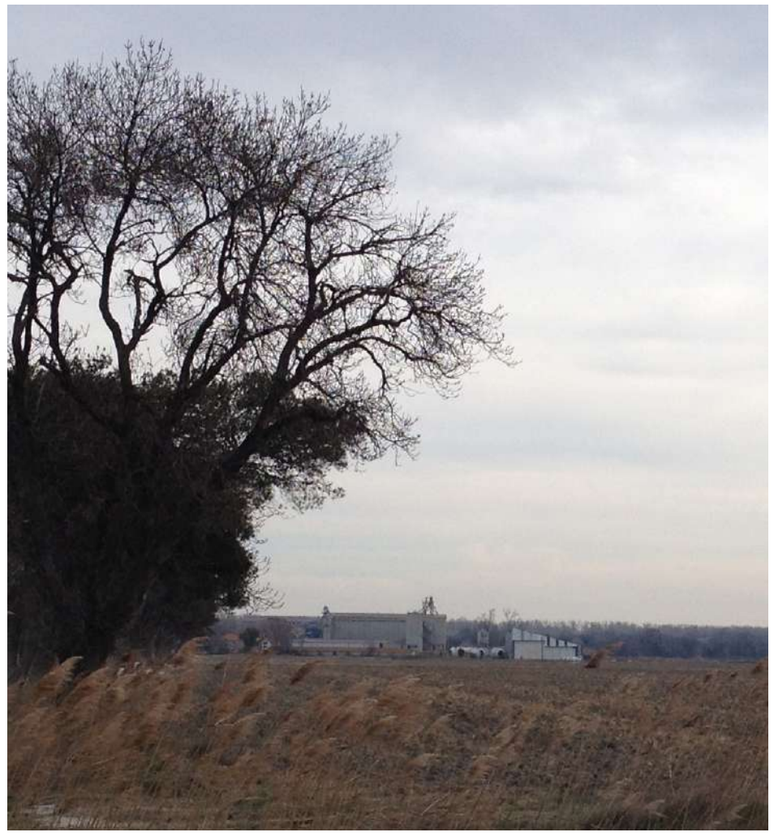
Mesures d’intégration pour les bâtiments agricoles et les nouvelles constructions



Construction récente, habitat diffus en terres agricoles, manque de mesures d’integration (par le végétal, les teintes et matériaux)





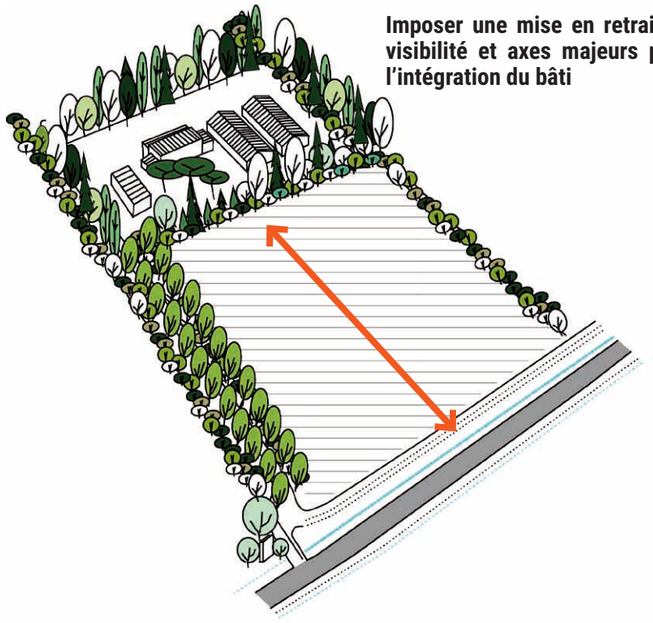




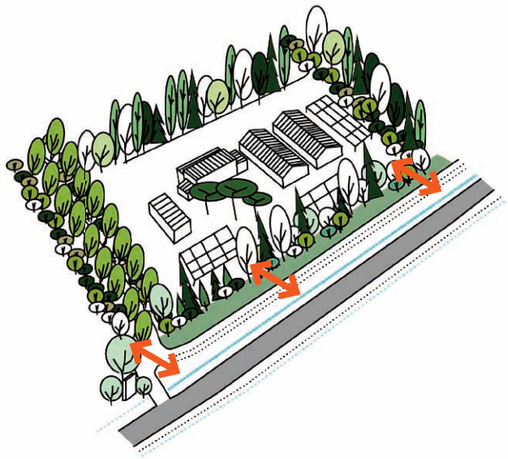


Mesures d'intégration pour les bâtiments agricoles et les nouvelles constructions

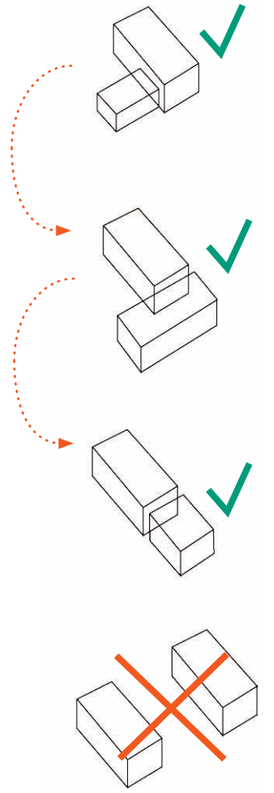
Mesures d'intégration - implantation du bâti



Imposer une mise en retrait des installations depuis les principaux points de visibilité et axes majeurs pour permettre de planter l'épaisseur et optimiser l'intégration du bâti



Grouper les bâtiments
Mutualiser les espaces
Lier les extensions au bâti existant



Adapter le choix des essences aux volumétries des bâtis (ex: arbres de haut jets pour de grands bâtiments...)



MESURES D'INTÉGRATION - COULEURS ET MATÉRIAUX







Mesures d'intégration - végétation



1

Alignement doublé d'une haie plurispécifique



2

Création ou maintien d'une haie brise vent et ou haie agricole plusrispécifique



3

Création ou reconstitution d'un alignement en entrée de propriété

isolés ou groupés



4

Plantation de sujets remarquables à vocation ornementale et / ou fonctionnelle en accompagnement du bâti - point d'appel



5

Souligner, s'appuyer sur les structures paysagères typiques (canaux, roubines, fossés)
Eviter les essences à risque dites invasives



Entrée du Mas du Juge, Albaron

Les limites entre domaine public et privé, bords de route, clôtures et portails

Cette étude été réalisée par le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Bouches-du-Rhône à la demande du Parc Naturel Régional de Camargue
Experts CAUE13 chargés de l'étude Thierry Durousseau architecte DPLG et Pierre-Alexandre Goyet architecte
Tous droits de reproduction réservés

DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE
CAUE 13
CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
18 RUE NEUVE SAINTE-CATHERINE 13007 MARSEILLE

Paysages de la Camargue

La Camargue est largement perçue à travers un puissant imaginaire. Ses paysages, largement ouverts, correspondraient à un territoire peu habité, dont l'indécision de certains espaces les font paraître sauvages, en cours de fabrication : exactement ce que le XVIII[ème] siècle entendait par le « désert » (Désert protestant, Désert de Retz ou d'Ermenonville)
On comprend que Frédéric Mistral y fassent mourir d'insolation Mireille. On comprend que Jo Hamman y trouve un décor de Western, et que Clouzot fasse de Saliers un village tropical[1].

Culturellement sauvage, la Camargue est matériellement anthropisée, Gabriel Tallon déclarait que « *ce n'est plus un territoire entièrement naturel* »[2].
Pourtant les marais de basse Camargue font toujours rêver de mondes en formation, et d'une forme, imaginée, de liberté retrouvée.

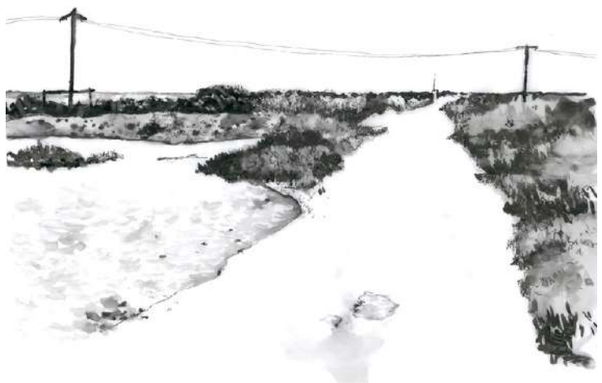
Quand au paysage lui même, sa première qualité est d'être ouvert, au sens actuel du terme. Sens qui est différent de l'idée agraire d'*openfield,* mais plutôt celui des larges horizons, des perspectives dégagées, de la lumière, de l'immensité qui laissent percevoir les grandes échelles du territoire. Harant & Jarry iront jusqu'à évoquer des « *sites d'une monotonie impressionnante* »[3].

C'est à partir de ces notions que nous avons pu observer là, des clôtures tout au long des routes de Camargue, avec des dispositifs érigés sans commune mesure avec l'échelle des grands paysages du delta auxquels pourtant ils s'adossent. On peut parler avec Jacques Sgard[4] de fermeture du paysage comme dégradation née du développement de l'habitat diffus dans ce paysage agreste, à l'image de la banlieue. Portails et clôtures remplacent peu à peu les allées de mas, les accès aux fermes précédant la disparition des perspectives et les couloirs lumineux. Bien sûr derrière cette fermeture de l'espace se profile la déprise agricole et la subdivision des parcelles pour y bâtir des pavillons qui à leur tour prendront le nom de Mas !

Les Mas

Cette caricature du mas, comme pavillon renommé, montre l'uniformisation en cours et la confusion toponymique, rejoignant ainsi les bastides. Entre maisons de villégiature et cités agricoles latifondiaires, la Camargue ne compte pas mois de 200 Mas identifiés.
En 1806, Pierre Véran, archiviste d'Arles, classe les Mas en deux catégories:
« *Ceux qui ont un logis réservé au propriétaire, de vastes jardins potagers et fruitiers arrosés l'été par un puit à roue, et sont ombragés par de grands arbres*







Abiances camarguaises

portails perdent l'échelle des paysages du delta, réduisant à une image domestique les perspectives de grande ampleur. L'étude s'attache à analyser le phénomène et à préconiser des orientations d'actions.

Méthodologie

Dans un premier temps nous avons voulu parcourir la Camargue de Salin-de-Giraud à Saliers, d'Arles aux Saintes-Maries-de-la-Mer. L'idée étant d'explorer, de localiser et repérer l'essentiel de ces rapports entre espaces publics et privés. D'une part sur les franges urbaines, hameaux et entrées du parc et d'autre part dans le bâti diffus dans les traversées du Parc.
Huit journées ont été nécessaires pour effectuer le repérage: un jour de découverte du site, d'imprégnation des lieux, de réalisation de croquis etc. et sept jours de relevés photographiques (voir carte des trajets parcourus page suivante). Plus de 600 clichés, de 2 à 2,5 Mo ont été réalisés, classés selon la date. Chaque photographie utilisée dans l'étude a été référencée sur une carte de la Camargue.

Dans un deuxième temps, à partir d'un premier tri des photographies et des repérages faits sur place, nous avons identifié et décrit factuellement 12 situations (ex: maisons individuelles en bord de route, maisons individuelles groupées, mas isolés, etc.). Nous avons procédé à un second tri et choisi six exemples emblématiques par situation. Cette méthode nous a permis d'avoir un échantillon vaste de l'hétérogénéité des dispositifs d'entrée, des interfaces public/privé, échantillon nécessaire à l'établissement des types et des préconisations afférentes.

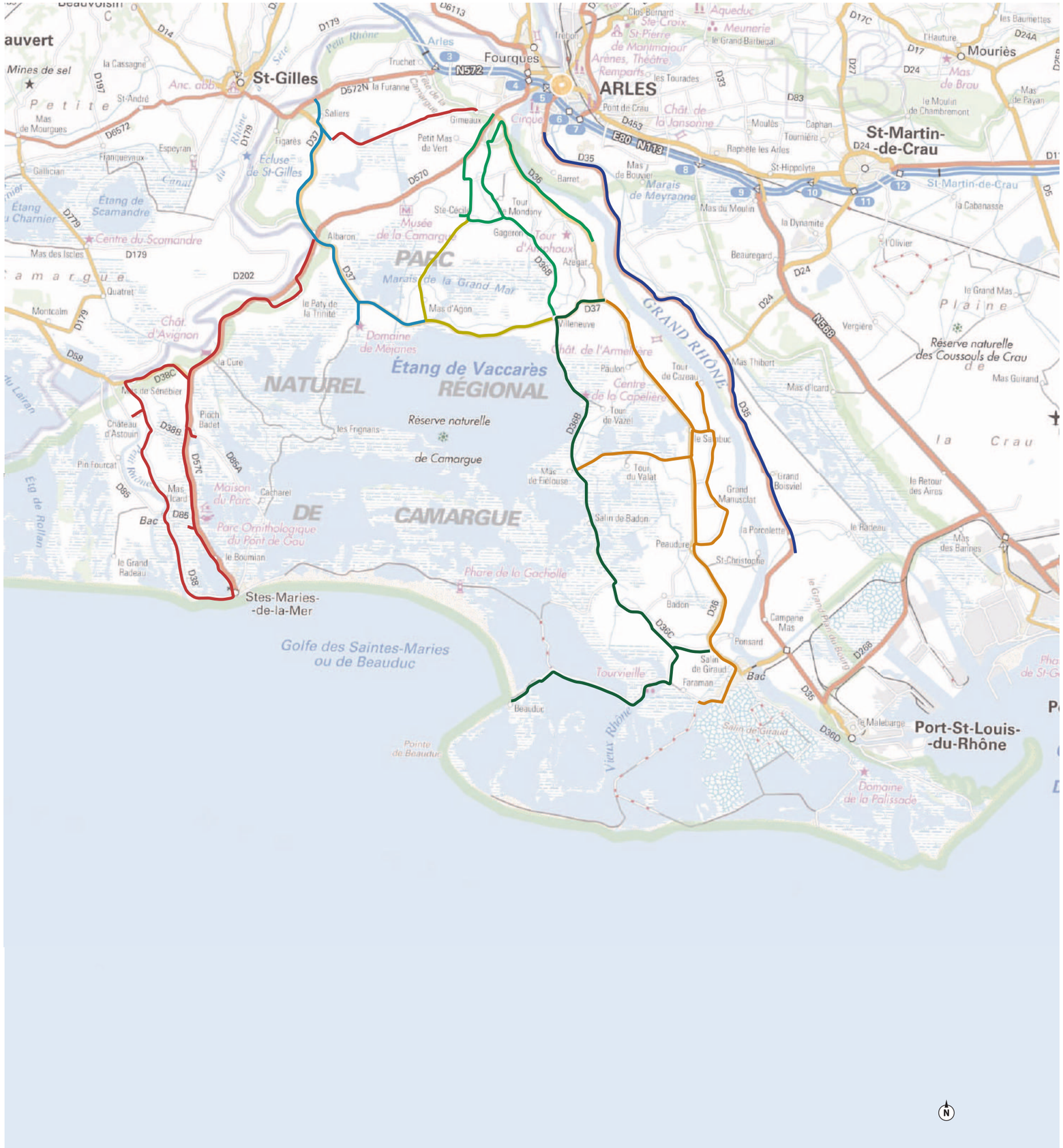
Nous avons ensuite établi, à partir des situations, quatre types de bâtiments: les mas agricoles camarguais, les maisons individuelles isolées, les maisons individuelles groupées et les bâtiments à usage commercial. L'étude de ces types nous emmène, dans un quatrième temps, à l'établissement de préconisations tant à l'échelle de l'interface public-privé qu'à celle de la clôture.

1 *Le salaire de la peur*, 1953.
2 Gabriel Tallon, premier directeur de la réserve nationale de Camargue.
3 Hervé Harant & Daniel Jarry, *Guide naturaliste dans le Midi de la France : la mer, le littoral.*
4 Jacques Sgard, *Quelques aspects de la gestion du paysage rural,* Études rurales.

Les limites entre domaine public et privé, bords de route, clôtures et portails

Carte des trajets effectués pour le repérage des clôtures, portails et limites public/privé

Sur la carte de la Camargue figurent les trajets effectués pour les relevés photographiques. Chaque trait coloré correspond au parcours d'une journée, ce qui permet par la suite de repérer plus facilement les clichés et de les localiser géographiquement dans une zone plus restreinte.


St-Gilles
Fourques
ARLES
Mouriès
St-Martin-
-de-Crau
Stes-Maries-
-de-la-Mer
Port-St-Louis-
-du-Rhône
Étang de Vaccarès
NATUREL
RÉGIONAL
DE
CAMARGUE
PARC
Réserve naturelle
de Camargue
Golfe des Saintes-Maries
ou de Beauduc
GRAND RHONE
Réserve naturelle
des Coussouls de Crau
Plaine
la Crau
Tourvieille
Salin de Giraud
Beauduc
Pointe
de Beauduc
Vieux Rhône
Petit Rhône
Étang de
Scamandre
Mas de Pont
Rhône
Mas d'Agon
Villeneuve
Albaron
Saliers
Gimeaux
Paty de
la Trinité
Pioch
Badet
Château
d'Astouin
Mas
Thibert
Mas
Guirard
Mas
d'Icard
le Sambuc
Grand
Manusclat
Grand
Boisviel
Salin de Badon
Peaudure
St-Christophe
la Porcelette
Ponsard
Campane
Mas
Faraman
Bac
le Malebarge
Domaine
de la Palissade
Centre du Scamandre
Musée
de la Camargue
Maison
du Parc
Parc Ornithologique
du Pont de Gau
Phare de la Gacholle
Centre
de la Capelière
Domaine
de Méjanes
Châteaurenard
Mines de sel
Mas
de Mourgues
Mas des Iscles
Montcalm
Quatret
Gallician
Franquevaux
Espeyran
St-André
la Cassagne
Petite
Camargue
Mas
de Meyranne
Marais
de Meyranne
Mas du Moulin
Raphèle les Arles
St-Hippolyte
Moulès
Caphan
Tournière
Barret
Mas
de Bouvier
Tour
Mondony
Ste-Cécile
Gageron
Azegat
Tour
d'Aiphoux
Tour
de Vazel
Tour
du Valat
Tour
de Cazeau
Paulon
Mas
de Fiélouse
Mas
de Pioch
Mas
de Sénébier
la Cure
les Frignans
Cacharel
Pin Fourcat
le Boumian
le Grand
Radeau
Mas
Icard
Bac
Clos Bernard
Ste-Croix
St-Pierre
de Montmajour
Arènes, Théâtre
Remparts
les Tourades
Aqueduc
Meunerie
le Grand Barbegal
Pont de Crau
Châteaurenard
de la Jansonne
Moulin
de Chambremont
Mas
de Brau
Mas
de Fayan
l'Hauture
les Baumettes
la Cabanasse
la Dynamite
Beauregard
l'Olivier
Vergière
le Grand Mas
le Retour
des Aires
le Radeau
Mas
des Barines
Campane
Mas
Tour
d'Aiphoux
Aureille
Eyguières
Lamanon
Salon-de-Provence
Istres
Fos-sur-Mer
Port-de-Bouc
Martigues
Arles
Truchet
Trébon
Gare de la
Camargue
la Furanne
Figarès
Ecluse
de St-Gilles
Canal
Rhône
Petit Rhône
Étang
Charnier
Mas
Icard
Bac
Mas
Thibert
Mas
Guirard
Mas
d'Icard
le Sambuc
Grand
Manusclat
Grand
Boisviel
Salin de Badon
Peaudure
St-Christophe
la Porcelette
Ponsard
Campane
Mas
Faraman
Bac
le Malebarge
Domaine
de la Palissade



Mas de Bouchaud



Petit Mas de Goult

Situations

Situation 1: Mas avec chemins ouverts sans seuil marqué **08**

Situation 2: Mas avec chemins ouverts sans seuil marqué **09**

Situation 3: Mas avec chemins ouverts et seuils marqués **10**

Situation 4: Mas ouverts en bord de route **11**

Situation 5: Mas avec chemins et portails **12**

Situation 6: Mas fermés **13**

Situation 7: Maisons individuelles isolées en bord de route **14**

Situation 8: Maisons en fond d'impasse **15**

Situation 9: Maisons individuelles fermées en limite de zone urbaine **16**

Situation 10: Maisons individuelles groupées **17**

Situation 11: Bâtiments à usage commercial ouvert au public **18**

Situation 12: Bâtiments type Saintes-Maries-de-la-Mer **19**

Repérage des situations

Annotation des prises de vue

Chaque photographie présente dans les 12 situations précédentes est située sur la carte ci-dessus et identifiée par un numéro spécifique: le premier chiffre, de 1 à 7, correspond au jour de la prise de vue, et le nombre qui suit à la énième photographie prise ce jour.
Par exemple: 6.23 est le vingt-troisième cliché pris le sixième jour.

Situation 1
Mas avec allées plantées ouvertes


1.6 Mas de la Grande Porcelette


1.10 la Petite Porcelette


2.56 Mas de Peint


5.13 les Chalots


5.15 Mas d'Antonelle


7.142 Mas du pont de Rousty, D570

Contexte géographique

Mas isolés sur le territoire agricole, éloignés des centres urbains.

Interface public-privé

L'accès aux mas se fait de manière séquentielle par une allée privée ouverte, perpendiculaire à la route. Cette allée - la plupart du temps rectiligne - est plantée de manière régulière, géométrique et ordonnée, agrémentant la perspective depuis la route. On retrouve sur l'ensemble du territoire les mêmes essences employées : platanes, cyprès, lauriers roses ou cannes de Provence.
Les bâtiments du mas ne sont que rarement visibles depuis la route, l'allée se terminant par un bosquet, un virage ou un portail.

Descriptif de l'entrée

Dans cette mise en scène de l'entrée, un premier seuil, en retrait de quelques mètres de la route et avant l'allée plantée, signale le passage de l'espace public à l'espace privé. Il est matérialisé par des pilastres, des bornes en pierre ou des barrières de chaque coté de l'allée. Le dispositif n'intègre ni boite-aux-lettres ni poubelles ; les premières se trouvent généralement à l'entrée du bâtiment au bout de l'allée et les dernières se tiennent seules au bord de la route, sans emplacements prévus pour les recevoir.
Des panneaux verts au lettrage blanc initiés par le PNRC identifient les mas. Discrets et efficaces, ils sont souvent doublés d'une signalétique plus imposante et personnalisée par le propriétaire: gravure sur pierre, panneau bois de grande taille etc.
Ni les compteurs d'eau ni les compteurs électriques ne sont positionnés à cet endroit.

Situation 2
Mas avec chemins ouverts sans seuil marqué


1.12 le Radeau


2.38 Mas de Peint


3.44 Mas Saint-Germain


5.19 Mas Château Brunet


5.100 Mas de la Vigne


7.72 Mas les Pellegrins D570

Contexte géographique

Mas isolés sur le territoire et éloignés des centres urbains.

Interface public-privé

L'accès aux mas se fait par un chemin en terre, plus ou moins rectiligne et perpendiculaire à la route, dont la nature publique/privée est difficile à appréhender. Ce chemin est souvent bordé d'arbres ou de buissons au nord qui font office de brise vent.
Les mas sont rarement visibles depuis la route.

Descriptif de l'entrée

Il n'y a pas de limite franche public/privé - si ce n'est le changement de nature des sols - signalée par de petits dispositifs architecturés (bornes en pierre, arbres plantés, etc.). Seule la présence des panneaux blancs et verts du PNRC, de poubelles isolées en bord de route et parfois d'une boite-aux-lettres signale l'entrée du mas. Ces objets domestico-fonctionnels sont disposés de part et d'autre du chemin, ne formant que rarement un dispositif.
Parfois, un local poubelle est visible en bord de route (voir photographie 5.19).
Bien que l'édifice soit modeste, il apparaît comme une greffe imposante dans le paysage plat camarguais.
Ni les compteurs d'eau ni les compteurs électrique ne sont présents/visibles.

Situation 3
Mas avec chemins ouverts et seuils marqués


2.12 Mas Colombeau


2.52 Petit Mas d'Avignon


2.63 Mas Jacquines


3.16 Mas de Collocation


3.42 Mas du Grand Romieu


5.63 Mas Bel Air

Contexte géographique

Mas isolés sur le territoire, éloignés des centres urbains.

Interface public-privé

L'accès aux mas se fait par un chemin en terre, plus ou moins rectiligne et perpendiculaire à la route. Ce chemin, quand il est droit, est souvent bordé d'arbres ou de buissons au nord qui font office de brise vent. Si le chemin serpente, la végétation est moins ordonnée, plus «sauvage», hétérogène et irrégulière.
Les mas sont rarement visibles depuis la route.

Descriptif de l'entrée

Des dispositifs architecturaux marquent le passage de l'espace public à l'espace privé. Ils sont les mêmes que ceux des allées plantées, symétriquement disposés de part et d'autre du chemin: barrières en bois, pilastres, bornes en pierres. L'entrée du Petit Mas d'Avignon par exemple cumule barrières, deux types de bornes en pierre et des signalétiques blanches et rouges.
Les dispositifs intègrent rarement les boites-aux-lettres ou les poubelles. Si c'est le cas, ils ne servent que de supports.
Les panneaux blancs et verts du PNRC sont présents.
Ni les compteurs d'eau ni les compteurs électriques ne sont visibles.

Situation 4
Mas ouverts en bord de route


2.15 Mas de Guinot


2.31 le Sambuc


3.4 Mas Cameroun


5.51 domaine de Sainte Cécile


6.4 Mazet de Vaccares


6.39 Mas Viret, Saliers

Contexte géographique

Mas isolés sur le territoire ou appartenant à un groupement de bâtiments (maisons d'habitation, bâtiments agricoles, etc.).

Interface public-privé

Le mas est ouvert et situé proche de la voie, voire de part et d'autre de la route. Il n'y pas de limite franche géométrique qui sépare la propriété privé de la voie publique et pas de «goulot» d'accès. Quelques plantations (haies, arbres, arbustes) cachent volontairement les habitations.

Descriptif de l'entrée

L'entrée dans le mas, non matérialisée, est signifiée par quelques éléments architecturaux ou architecturés souvent discrets: des pierres taillées, des pierres «brutes», des alignements de pierres, un arbre planté. Mais le plus souvent, seuls les objets fonctionnels (poubelles et boîtes-aux-lettres), la nature du sol et/ou les signalétiques (panneaux de propriété privée et pancartes vertes et blanches du PNRC) soulignent un changement de statut juridique de l'espace.
Il n'y a pas de dispositifs qui régissent l'emplacement des objets fonctionnels, placés ça et là en bordure de propriété pour, justement, une plus grande fonctionnalité (accès facile à la boite aux lettres, emplacement pratique pour la poubelle, etc.).
Les compteurs d'eau ou d'électricité ne sont pas présents.

Situation 5
Mas avec chemins et portails


3.40 Tour de Vazel


5.107 Mas Bouyoli


5.149 Mas de Montlong


6.2 domaine de Méjanes


7.17 Mas des Bernacles, chemin de Palun Longue



7.131 Cambon, Cabanes de Cambon

Contexte géographique

Mas le plus souvent isolés sur le territoire, éloignés des centres urbains.

Interface public-privé

L'accès aux mas se fait par un chemin de terre souvent perpendiculaire à la route. Un portail-clôture en début de chemin crée une frontière matérielle nette entre la voie publique et la propriété privée. Il est néanmoins ajouré et assez bas, ce qui ne cache que partiellement la vue.

Descriptif de l'entrée

Les dispositifs portail-pilastres, portail-clôture sont en retrait de la voie publique de quelques mètres. Les vantaux sont en bois ou en métal, généralement à claire voie, et leur intégration dans le paysage parait consécutif au matériau employé (le portail métallique vert d'eau de la Tour de Vazel et sa barrière mobile annonce plus un terrain militaire qu'une entrée de Mas).
Les dispositifs n'intègrent ni boîte-aux-lettres ni poubelles, qui sont placées de part et d'autre du portail. Souvent, une petite plateforme de béton surmontée de montants métalliques, disposée entre le portail et la voie publique, sert d'emplacement poubelle. Un poteau en bois supporte quant à lui la boite-aux-lettre.
Les panneaux blancs et verts du PNRC sont présents.
Ni les compteurs d'eau ni les compteurs électriques ne sont visibles.

Situation 6
Mas fermés

Contexte géographique

Mas isolés, en frange de bourg ou appartenant à un groupement de bâtiments.

Interface public-privé

Le mas est proche de la route, en repli derrière une barrière matérielle (haies, murs, grillages) le plus souvent pleine et opaque et dont le portail en est le seul accès. L'interface public/privé n'est pas séquentielle, encore moins poreuse. Elle est nette. Cette frontière s'impose comme une coupure dans le paysage, génératrice de discontinuité.

Descriptif de l'entrée

Le mas est limité par une enceinte dont le portail reste le seul accès. Ce dernier est souvent imposant, plein, métallique et en chapeau de gendarme. Il est prolongé de chaque côté par des pilastres plus ou moins maniérés, des haies, des murs maçonnés ou du grillage.
Les prolongements latéraux du portail intègrent souvent les boîtes aux lettres et les compteurs d'électricité insérés dans la maçonnerie, ainsi que les pancartes vertes et blanches du Parc naturel régional de Camargue.
Les poubelles ne sont pas inclues au dispositif d'ensemble et sont placées entre le portail et la route.


2.33 route de Cazeau


3.46 Villeneuve



5.48 Petit Mas du Bosquet


5.93 Mas Saint-Laurent


7.69 Pioch Badet, route de Cacharel

Situation 7
Maisons individuelles isolées en bord de route


1.76 est de Mas Thibert


5.5 nord de Villeneuve


5.67 Faute de Mieux


5.109 vers Pomel


5.113 Pomel


7.111 rue Renaud et Nathalie Anne Mart

Contexte géographique

Maison isolée sur le territoire, éloignée des centres urbains.

Interface public-privé

La maison est proche de la route, pas toujours visible. Tout comme le mas fermé ou la maison en limite de bourg, elle est enclose derrière des barrières physiques qui empêchent le passage et la vue. La relation public-privé se résume à une clôture interrompue par des portails et des portillons. Seul son retrait de quelques mètres par rapport à la voie publique crée un semblant de chemin qui apporte un peu d'épaisseur à l'entrée.

Descriptif de l'entrée

On retrouve les mêmes agencements sur les maisons isolées de toute la Camargue: une clôture non végétale en limite de parcelle, des murs latéraux biais qui éloignent l'entrée de la route, un complexe portail-pilastres qui seul fait le lien avec l'intérieur. La clôture n'est pas pensée comme élément évolutif mais comme repère stable d'une limite difficilement franchissable.
La porosité de ces clôtures varie - des murs pleins maçonnés de deux mètres de haut aux murets surmontés de grillage - mais tends dans la plupart des cas observés à l'opacité la plus totale. Elle rompt de manière brutale avec le domaine public dans une volonté de s'extraire du paysage.
Les boites aux lettres et les compteurs électriques sont intégrés aux murs latéraux maçonnés; les poubelles n'ont pas de place définie et errent en bord de route.

Situation 8
Maisons en fond d'impasse


5.29 Gageron


5.34 Gageron


5.139 la Rougnouse


6.61 Saliers, D37a


6.62 Saliers, D37a


7.136 Chateau d'Astouin

Contexte géographique

Maisons individuelles principalement dans des zones urbaines, dans le centre ou en limite de bourg. Seul le groupement de la Rougnousse fait exception: il est isolé sur le territoire.

Interface public-privé

Le passage de la rue à l'habitat se fait de manière séquentielle. Un premier seuil - une lisière - marque le passage de l'espace public vers l'impasse fermée. Un second seuil - une limite - sépare l'impasse des différentes maisons adjacentes. Soit les maisons possèdent un jardin et une clôture délimitant l'espace privé, soit il n'y a pas d'espace privé extérieur et les maisons donnent directement sur l'impasse.

Descriptif de l'entrée

L'entrée dans l'impasse - sorte de goulot - est mise en scène par des éléments architecturaux ou architecturés: murets ou clôtures qui encadrent le passage, arche végétale, allées plantées, franchissement de canal par un pontet à parapet, etc. Il n'y a pas de dispositif de fermeture.
Il y a deux sortes d'impasses: entièrement entourée de maisons, ou bordée partiellement de maisons, offrant une ouverture sur le paysage.
Les premières desservent des habitations individuelles avec jardins clos. On retrouve les mêmes aménagements d'interface que pour les maisons en bord de bourg: grillage, murets, portails, boites aux lettres et compteurs électriques intégrés dans la maçonnerie, poubelles individuelles, etc.
Les secondes desservent des maisons groupées. Il n'y a pas d'espace extérieur privatif et l'impasse n'est pas clôturée (voir photo 6.61 Salier). Les boites aux lettres et les poubelles sont groupées en bord de route.

Situation 9
Maisons individuelles fermées en limite de zone urbaine


1.21 Grand Boisviel


1.67 Mas Thibert


2.21 Le Sambuc


2.66 Salin de Giraud



5.20 Gageron


7.66 Pioch Badet

Contexte géographique

Maison individuelle en frange de zone urbaine, entre espaces urbains et espaces agricoles ou naturels.

Interface public-privé

La maison se trouve en bord de route. Elle appartient à la ceinture périphérique résidentielle des zones urbanisées. Elle a un rôle paysagé et symbolique clé, comme première ou dernière image d'un urbanisme qui précède ou succède l'espace naturel ou agricole ouvert de la Camargue. Malheureusement la relation public/privé et urbain/agricole est réduite au minimum: des clôtures au plus proche de la route enferment l'habitat. Ces dernières n'ont qu'un rôle utilitaire de fermeture; elles affirment une volonté de rupture avec l'espace public, rendant ainsi secondaire la participation de la maison elle-même à l'espace collectif.

Descriptif de l'entrée

Des limites franches encerclent la maison. Qu'il s'agisse de mur en parpaing, de murs bahuts surmontés de grillages plastiques pleins ou de canisses resserrées, ces clôtures s'imposent comme barrières matérielles et visuelles infranchissables. Un portail plein doublé d'un portillon - la plupart du temps en retrait de quelques mètres de la route marquant un seuil - sont les seuls points d'entrée et de sortie. Ils sont souvent travaillés (pilastre supportant une statue, portail en «chapeau de gendarme», portail peint) selon la libre expression de l'habitant qui personnalise sa présence sur la voie.
Les boîtes-aux-lettres et les compteurs électriques sont intégrés à la clôture, insérés dans le grillage ou dans la maçonnerie de parpaings.
Il n'y a pas d'espace extérieur prévu pour les poubelles; elles ne sont mises au bord de la route que les jours de leur ramassage.

Situation 10
Maisons individuelles groupées

Contexte géographique

Maisons individuelles, souvent accolées, dans un lotissement pavillonnaire en marge du centre-bourg.

Interface public-privé

Les maisons sont situées en bord de route sans trottoir interne au lotissement. Elles sont relativement proches les unes des autres, ou même accolées. Elles ont toutes une entrée privative, et l'interface public-privé se résume à un succession de murs et de portails à fréquence rapprochée. Par manque de place, le portail n'est pas mis en retrait par des murs latéraux biais; il est dans le simple prolongement de la clôture.

Descriptif de l'entrée

A la différence de la maison fermée en limite de zone urbaine, la maison de lotissement possède une parcelle plus petite. Dans un souci d'économie d'espace, il n'y a pas de seuil créé entre le domaine public et privé, et le portail suit l'alignement des clôture. L'entrée est donc frontale, sans autre espace d'accueil pour le visiteur que la chaussée.
Les clôtures sont toutes similaires: soit en parpaing, soit composées d'un muret de parpaing surmonté de palissade en bois ou en plastique. Elles sont opaques et de taille importante, assez pour ne pas voir par dessus. Les boites aux lettres et les compteurs électriques sont intégrés à la maçonnerie. Les poubelles sont sorties à même la chaussée les jours de ramassage.
On notera la quasi absence de végétal, si ce n'est des arbres ou arbustes plantés isolément sur la parcelle.


2.27 le Sambuc


2.74 Salin de Giraud


6.11 Albaron


6.43 Saliers, D37a


6.45 Saliers, rue des Chevaliers de Malte


6.59 Saliers, D37a

Situation 11
Bâtiments à usage commercial ouvert au public


2.9 la Chassagnette


5.73 auberge des Plaines


7.18 les Cabanettes


7.24 Mas de Bouvet, route de la Trinité



7.45 Mas d'Alivon, route de la Trinité



7.87 Hotel Mas des Lys, D570

Contexte géographique

Bâtiments en milieu rural, isolés sur le territoire et néanmoins proche des routes.

Interface public-privé

Accueillant du public, ces hôtels, restaurants, centres équestres, etc. sont situés en bord de route. L'entrée est en retrait de la voirie, large et ouverte, à l'échelle de l'automobile. Elle donne sur un parking qui jouxte le bâtiment. Piétons et voitures prennent le même chemin.

Descriptif de l'entrée

Les entrées des établissements tertiaires à vocation touristique ont toutes en commun: un chemin d'accès en terre plus ou moins entretenu, une entrée large et en retrait de la route pour l'accessibilité automobile, des éléments architecturaux qui marquent le seuil et ouvrent sur un parking, des enseignes de grandes dimensions annonçant l'activité.
Les éléments architecturaux qui encadrent et signifient l'entrée sont très hétérogènes. On retrouve les murs blancs courbes aux abords des Saintes-Maries-de-la-Mer, des barrières en bois, des murs maçonnés, des bornes en pierres, des portails, etc.
Le dispositif n'intègre que rarement les boite-aux-lettres et les poubelles.
La signalétique, pensée pour attirer l'attention depuis la route, est imposante, souvent juchée en haut de mats métallique qui rappelle les enseignes des centres commerciaux. Certaines sont en bois, plus sobres et plus discrètes (voir photo 2.9). Néanmoins, ces dispositifs sont interdits dans les Parcs naturels régionaux, où la publicité est interdite. Seules les préenseignes dérogatoires sont autorisées ainsi que la signalisation depuis le domaine public par les propriétaires publics (cf. Loi sur la publicité).

Situation 12
Bâtiments type Saintes-Maries-de-la-Mer

Contexte géographique

Maisons individuelles ou bâtiments à usage commercial dans la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, en périphérie urbaine et principalement implantés le long de la D570 comme une queue de comète.

Interface public-privé

Le passage de la route à la propriété privé se décompose de manière systématique: des murets blancs de plusieurs mètres de long et perpendiculaires à la voirie encadrent le chemin de terre de l'entrée. Par cette rupture d'orientation et leur couleur particulière, ils mettent en scène le changement de nature de l'espace. Ils ouvrent sur un chemin de terre ou une impasse qui dessert l'habitat ou le restaurant (ou autre bâtiment recevant du public). Les bâtiments ne sont pas toujours visibles depuis voie publique: soit trop éloignés, soit masqués par la végétation.

Descriptif de l'entrée

Les murets blancs, bien que maçonnés, ne sont pas des barrières visuelles dans le paysage: ils ne dépassent pas le mètre de hauteur. Ils sont légèrement courbés et forment un entonnoir qui s'ouvre sur la route. Cette courbe irrégulière, l'arase arrondie et les enduits grossiers forment un ensemble architectural quasi-organique.
Des logettes pour les poubelles sont souvent associées aux murs (accolées ou légèrement séparées) et reprennent le même langage architectural: blanches, courbée, etc. Par contre les boites aux lettres, habituellement intégrées dans les clôtures maçonnées des maisons individuelles, ne sont pas systématiquement incluses dans le dispositif; elles sont souvent posées sur les murets ou sur des piquets en bois.
La signalétique, quand il s'agit d'activités touristiques, est très imposante et personnalisée.



7.35 le Resto du Paty, route de la Trinité



7.94 après la Brouzetière, D570


7.95 après la Brouzetière, D570


7.106 mas de la fouque, D38



7.115 rue Renaud et Nathalie Anne Mart



D570

Synthèse des situations et approche typologique

situations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
	mas ouvert allées	mas ouvert chemin	mas seuil	mas bord route	mas chemin portail	mas fermé	maison isolée	mais. impasse	mais faubourg	mais. groupées	commercial	Saintes Maries
Inter face Public-privé												
Alignement							frontal		frontal	frontal		
Seuil					retrait	retrait	retrait				retrait	retrait
Allées, Chemins	Allée plantée		chemin									
Limites	marquées	indistinctes	marquées	indistinctes	tranchées	tranchées	explicites	estompées	tranchées	tranchées	marquées	nettes
Dispositifs												
Clôture	sans	sans	sans	sans	sans	ajourée	haute, ajourée	haute	haute	haute,opaque	sans	opaque
Portail	sans				ajouré	haut	haut, opaque	haut	haut, opaque	haut, opaque	ajouré	variable
Marquage	barrières, blocs	haies	blocs	blocs	barrières	murs, grilles	murs grilles	blocs, haies	murs	murs	barrières murs	murs blancs
Matériaux	bos, pierre	végetation	pierre	pierre	bois, metal	maçonneries, métal	maçonneries, métal	pierre, végétation	maçonneries, bois	maçonneries, bois	maçonneries	maçonneries
Objets domestiques												
BAL	invisible	posée	posée	intégrée	posée	intégrée	intégrée	intégrée	intégrée	intégrée		intégrée
Poubelle	instable	instable	invisible	instable	rangé	instable	instable	instable	invisible	instable	instable	rangé
Branchement	reporté	reporté	reporté	reporté	reporté	intégré	intégré	isolé	intégré	intégré	isolé	isolé
Signaletique												
Caractère	PNRC	PNRC	PNRC	PNRC	PNRC	PNRC	minimum	minimum	minimum	minimum	importante	minimum
Végétation												
Palette végétale	cyprès	cannes	cannes	murier platane	tamaris	pin	cyprès	cannes	pin	cyprès	cyprès	genévrier
	cannes	genévrier	genévrier	cyprès	platane	laurier fleur	cannes	laurier	cannes	palmier	palmier	cyprès
	platanes	peuplier blanc	pin	laurier fleur	genévrier	genévrier	yukas	platane	genévrier	chalef	pin	pin
	pin	gynerium	laurier fleur	genévrier	sagne	cannes	pauplier blanc	laurier thym	laurier cerise	cannes	genévrier	murier platane
	peuplier blanc	platane	cyprès	tamaris	yukas	cyprès	tamaris	aloes	atriplex	atriplex	sagne	aloes
	genévrier	chêne	tamaris	peuplier	laurier fleur	accacia	iris	figuier	murier platane		peuplier	sagne
	laurier fleur		peuplier blanc	sagne	cyprès	chêne	pyracantha	pin			peuplier blanc	tamaris
						pyracantha						figuier
	les mas					Maison isolée		Maisons groupées			Commerces	

Typologie

Type 1: Mas agricole camarguais **42**

Type 2: Maisons individuelles isolées ou en limite de hameau **44**

Type 3: Maisons individuelles groupées **46**

Type 4: Bâtiment à usage commercial **48**

Recommandations

Quelles recommandations ? **50**

Implantation **51**

Clôtures et portails **52**

Objets domestiques **53**

Végétation **54**



Grand Boisviel



Cabane de Cambon

Type 1
Mas agricole camarguais

Description du bâtiment

Les mas agricoles sont emblématiques de la Camargue. Leur implantation disséminée sur le territoire est consécutive d'une activité économique rurale basée sur une agriculture extensive, céréalière ou animale. Bâtiment seul ou groupement de constructions éparses, les mas sont isolés et implantés à distance des routes, appartenant à de grands propriétaires privés, dont la plupart ont une superficie comprise entre 200 ha et 2000ha.

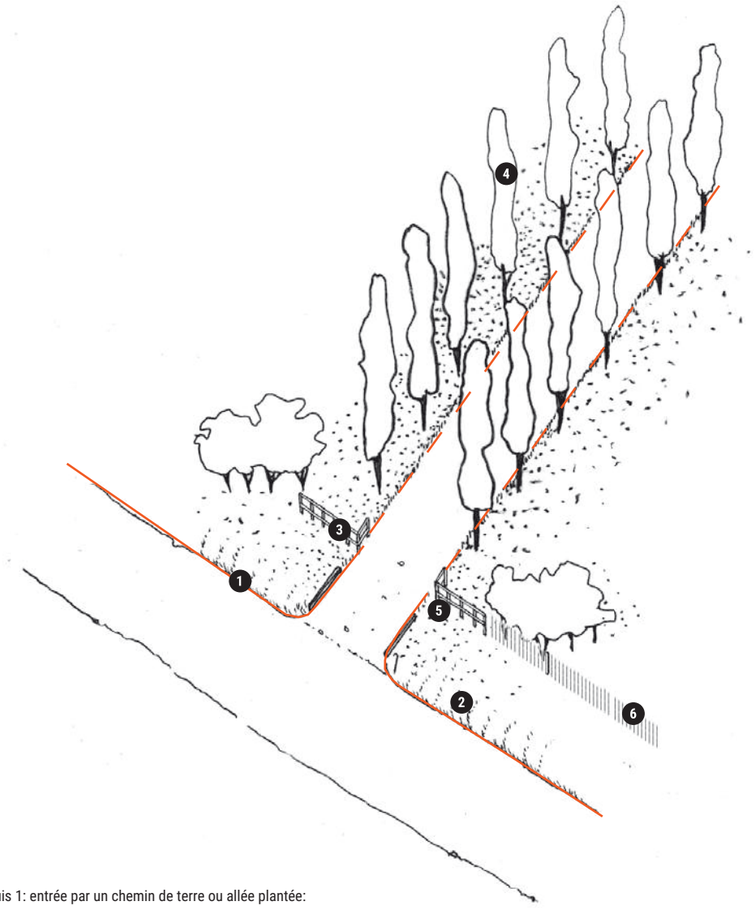
Typologies d'entrée

Malgré l'infinie diversité d'agencements et de dispositifs des entrées de mas, nous pouvons néanmoins distinguer deux types d'entrées récurrentes, issues de l'implantation même des bâtiments par rapport à la route. Quand le mas se situe loin de la voie publique (voir croquis 1), l'accès se fait par un chemin de terre, que l'on devine privé, parfois une allée plantée, plus ou moins rectiligne et carrossable. Les mas sont rarement visibles depuis la route, ce qui renseigne sur l'étendue de la propriété.

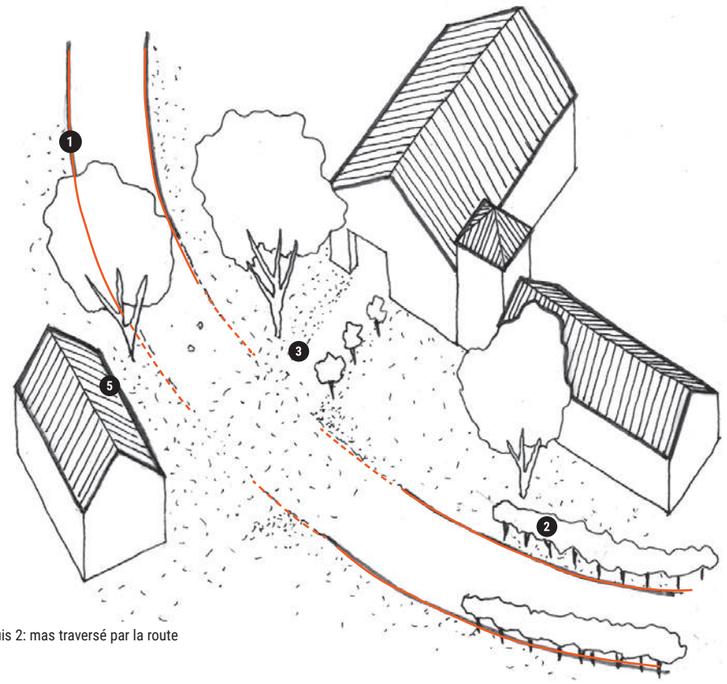
Le deuxième type d'entrée (croquis 2) concerne les mas traversés par la route, c'est-à-dire que les bâtiments se trouvent de chaque coté de la voie publique. Ils formes souvent de petits hameaux dans lesquels on distingue plusieurs habitations et parfois même une chapelle. La délimitation juridique des espaces est difficilement lisible matériellement: il n'y a pas de haie marquée ou de frontière physique érigée. Seule la proximité avec les bâtiments, la route qui prend de l'épaisseur et se lit transversalement, la présence d'objets domestiques et des marqueurs symboliques de propriété (bornes, alignement de quelques arbres) nous renseigne sur le caractère privé de cette espace, sans pour autant en affirmer la démarcation.

1 Interface public-privé : lisière,limites floues, entrée séquentielle

Le mas agricole, assez éloigné de la route est souvent invisible depuis celle-ci (croquis 1). On y accède par un chemin de terre perpendiculaire à la route, ouvert sur le paysage. Le passage de l'espace public à l'espace privé n'est pas brutal et net (bien qu' un trait noir sur le cadastre dessine des frontières et délimite juriquement les espaces), il est dilaté et décomposé: un changement de direction, une rupture dans la nature du sol, quelques mètres sur le chemin de terre avant de croiser des objets domestiques et des marqueurs de seuil, parfois un portail et ses pieds droits, un long chemin rythmé par la végétation qui donne de la profondeur à la séquence d'entrée, etc. L'interface public/privé des mas traversés par la route est beaucoup



Croquis 1: entrée par un chemin de terre ou allée plantée:



Croquis 2: mas traversé par la route



interface public/privé ambiguë



Sainte-Cécile, mas traversé par la route



marqueur de seuil à l'entrée d'un mas



allée plantée menant au mas



objets domestiques à même la route



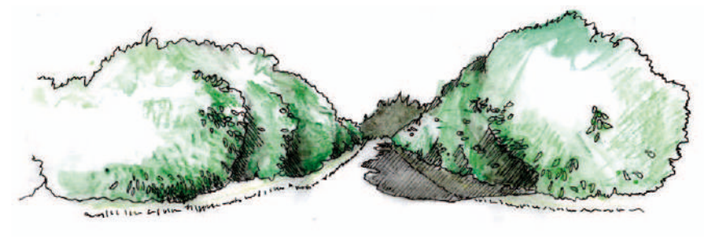
ganivelles délimitant les prés



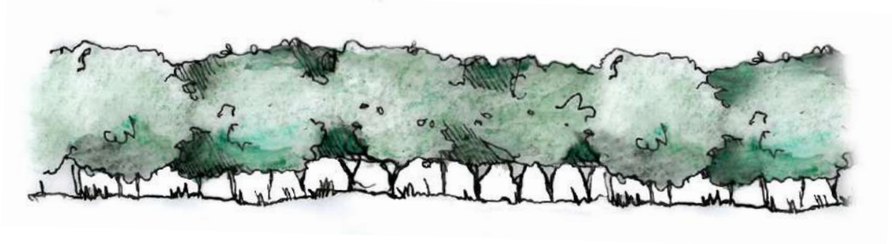
végétation ou éléments architecturaux comme marqueurs de seuil



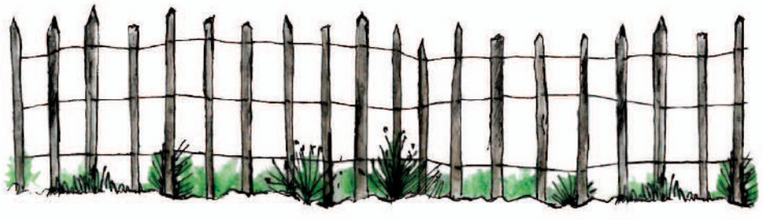
allée d'arbres plantés ouvert des deux cotés



haie planté qui crée un couloir opaque



opacité des haies plantées



ganivelles avec pieux de bois

plus ambiguë et floue. L''agencement des formes, des volumes et de la végétation délimite un hameau plus qu'une hiérarchisation de l'espace; qui lui, est ouvert.

❷ Fossé

Le fossé en bord de route fait office de délimitation de propriété. Rendant difficile le franchissement, il joue le rôle de clôture sans boucher la vue. Outre sur rôle utilitaire, il constitue un réservoir conséquent de biodiversité.

❸ Marqueurs de seuil

Des éléments architecturaux ou architecturés marquent physiquement et symboliquement le passage de la route au domaine privé du mas. Les exemples les plus courant sont des barrières en bois, des bornes en pierre ou des arbres ou arbustes plantés.

❹ Allées: arbres plantés et haies plantées

Les chemins de terre qui mènent aux mas sont souvent encadrées par des alignements d'arbres: platanes, cyprès, peupliers blanc, atriplex, etc. Ces plantations linéaires géométriquement construites rythment le parcours et agrémentent la perspective depuis la route. On trouve parfois des arbres à l'implantation serrées seulement au nord, faisant office de pare vent. L'espacement entre les arbres ouvre de part et d'autre du chemin sur le lointain, sur l'immensité de ces espaces sans relief.

Les haies plantées en bord de chemin sont moins fréquentes que les arbres. Elles sont séparatives et décoratives, vives ou non. Les essences employées sont divers, pas toujours endémiques de la région: tamaris, lauriers roses, genévriers, etc. Contrairement aux arbres plantés, la grande densité des haies crée un couloir opaque qui masque la vue sur les côtés.

❺ Objets domestiques

Les boites aux lettres et les poubelles sont les objets visibles depuis la voie publique (les compteurs d'eau et d'électricité sont eux au niveau des bâtiments). Les boites aux lettres sont souvent associées aux marqueurs de seuil ou juchées sur un poteau bois. Les poubelles sont, les jours de ramassage, laissées en bord de route.

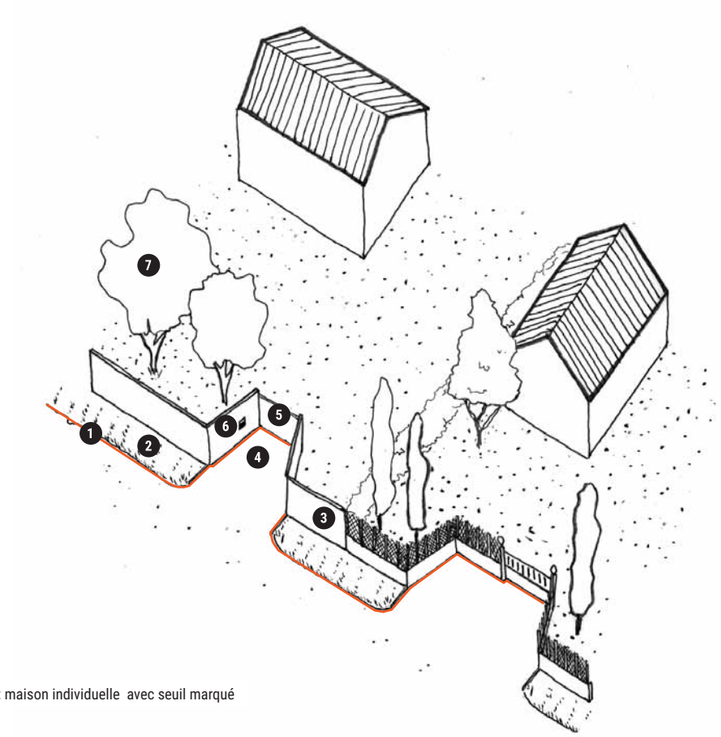
❻ Ganivelles

Les ganivelles sont un type de clôture emblématique des espaces ruraux. Elle délimite les champs agricoles attenant les mas entre eux, ou les champs et les routes. Composée de piquets en bois (châtaigner fendu) largement espacés et de fils de fer, sa facture est simple et de faible matérialité, s'intégrant parfaitement dans le paysage et offrant une transparence visuelle et hydraulique complète.

Type 2
Maisons individuelles isolées ou en limite de hameau

Description du bâtiment

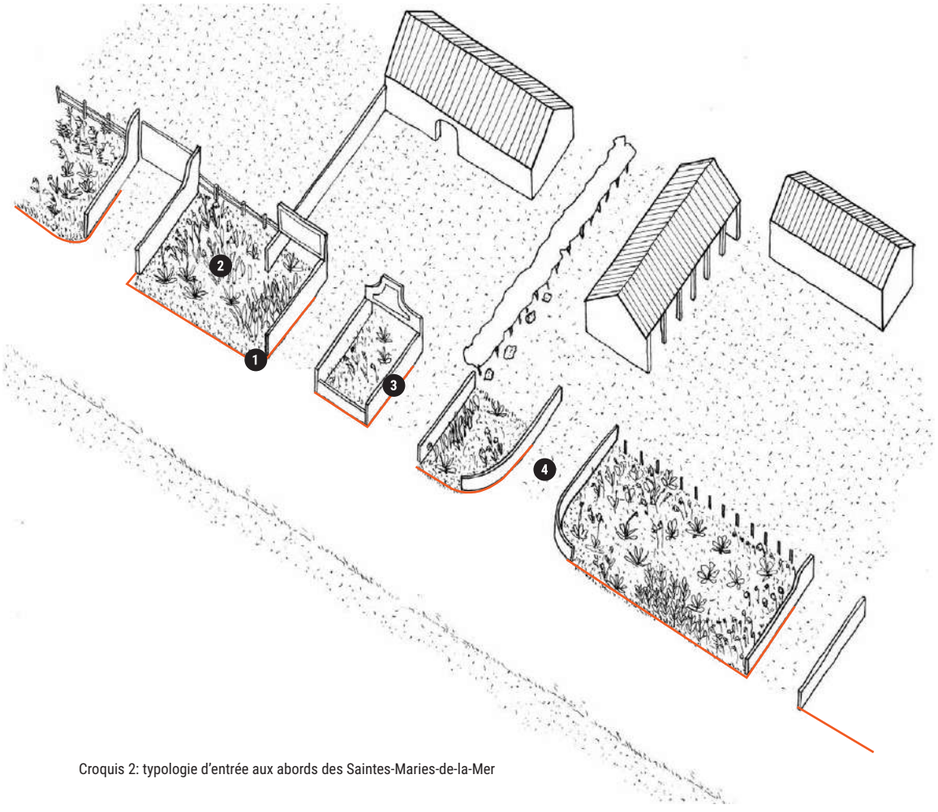
Les maisons individuelles isolées sont très répandues en Camargue. Vieilles bâtisses ou constructions récentes, elles sont concentrées le long des routes départementales ou secondaires, en bord de bourg, dans les franges urbaines ou dispersées sur le territoire dans le coeur du Parc naturel régional de Camargue. Construites sur des parcelles de grandes tailles, elles sont généralement peu visibles depuis la voie publique, implantées à distance de celle-ci ou masquées par des clôtures pleines ou des haies végétales.
Il est à noter que les maisons en entrée de bourgs ont un rôle de transition entre l'espace urbanisé des bourgs et le milieu naturalo-agricole.



Croquis 1: maison individuelle avec seuil marqué

Typologies d'entrée

Les propriétés n'appartiennent pas au registre agricole: elles ne partagent pas le même milieu, ne sont pas ouvertes sur les champs et n'ont pas de chemin de terre privé ou d'allée plantée. Elles sont implantées sur une parcelle aménagée en jardin d'agrément lui même clos par des barrières souvent hautes et opaques qui bordent sur un coté la route. L'entrée, unique, s'insère dans la clôture et constitue le seul lien intérieur/extérieur. Ce type se retrouve dans l'ensemble de la Camargue mais diffère quelque peu aux abords des Saintes-Maries-de-la-Mer. Nous retrouvons toujours les maisons au milieu d'une parcelle vaste, mais les clôtures ont ici un langage commun haciendaire propre à la commune: des murs maçonnés blancs de faible hauteur, qui se retournent pour signaler l'entrée par dessus le fossé et servir de parapet



Croquis 2: typologie d'entrée aux abords des Saintes-Maries-de-la-Mer

❶ Interface public-privé : limite nette avec seuil

Comme énoncé précédemment, les maisons individuelles sont proches des routes. Les clôtures (très souvent hautes et opaques), disposées derrière un fossé en limite le voie publique, sont interrompues dans leurs alignements au niveau du portail. Elles se retournent sur elles-mêmes et s'écartent de quelques mètres de la route, créant un seuil, un appel signifiant. L'aménagement de ce seuil, fait par le propriétaire, est trop souvent le fruit de solutions économiquement basses et standardisées.

Dans le cas des maisons individuelles non-groupées présentes dans la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, le passage de la voie publique à l'espace privé est séquencé. Les parcelles où se tiennent les maisons sont séparées de la route par un fossé de quelques mètres de large où poussent joncs, cannes ou autres graminées. La présence de ces végétaux de faible hauteur qui font office de barrière n'obstrue pas la vue et la profondeur de champ sur le grand territoire que l'on perçoit depuis

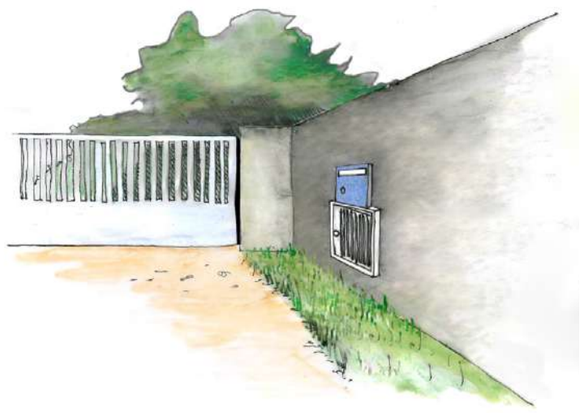

typologie d'entrée, composition d'ensemble


grillage et canisses sur mur bahut, derrière un fossé


portail et ses pieds droits, supports de sculptures



haie qui joue le rôle de clôture



boite aux lettres et compteur inclus dans la maçonnerie

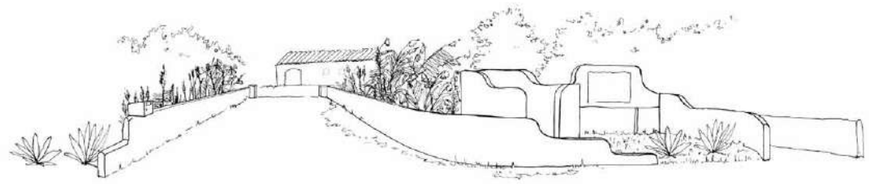


végétation variée qui marque l'entrée

la voie publique. L'entrée - chemin en terre perpendiculaire à la route - est encadrée par des murets maçonnés, souvent bas, qui jouent le rôle de parapets, et dont la blancheur et les courbes ne sont pas sans rappeler l'architecture emblématique des haciendas espagnoles ou mexicaines.

❷ Fossé

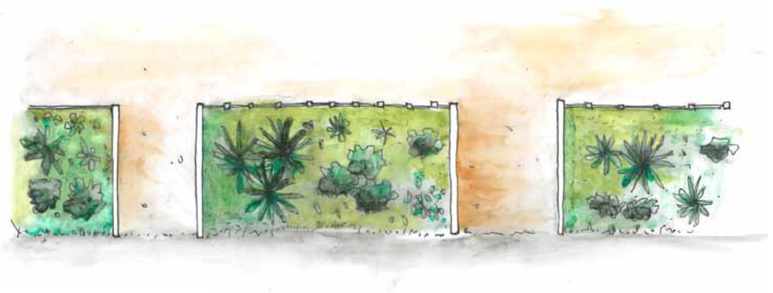
Bien que les fossés tendent à disparaître (modification des pratiques agricoles, urbanisation croissante du territoire) ils sont encore très présents, qui plus est dans un milieu sans relief où l'eau influe sur l'aménagement du territoire. Pour les maisons individuelles isolées ou en limite des Saintes-Maries-de-la-Mer, le fossé constitue une première clôture, un espace en creux, intermédiaire et fertile.



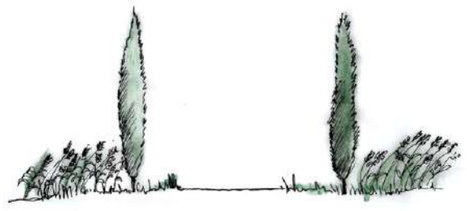
interface d'entrée aux Saintes-Maries-de-la-Mer



seuil au niveau du portail, résultant du pli de la clôture



seuil d'entrée aux Saintes-Maries -de-la-mer



la végétation symbolique qui marque l'entrée

❸ Clôture

Frontière principale entre l'espace de la rue et le domaine privé, la clôture s'impose comme une barrière verticale et matérielle dans le territoire. Elle est, pour les maisons isolées, souvent haute, pleine et opaque, qu'il s'agisse de haies, de grillages ou de murs maçonnés. Par sa matérialité et ses proportions, elle peut être une barrière visuelle qui ferme l'espace, une barrière hydraulique ou un facteur de fragmentation des réservoirs de biodiversité.
Dans la situation des Saintes-Maries-de-la-Mer, nous trouvons encore des murets maçonnés bas qui n'occultent pas le paysage, bien que les constructions récentes optent pour des murs de plus grande hauteur (mais toujours blancs).

❹ Seuil

La forme du seuil résulte du pli de la clôture venant rompre la linéarité de la frontière. Il a d'abord une utilité pratique, celle de permettre à la voiture de s'arrêter devant le portail sans gêner le passage sur la voie publique. Il a également un rôle symbolique, celui de dilater (même de façon minime) l'interface d'entrée. Le seuil est entre l'espace public et privé, il indique un franchissement, la compréhension d'un changement de milieu, d'atmosphère.

❺ Portail

Le portail est une discontinuité dans la clôture. Il reprend généralement le même langage que celle-ci: à clôture haute et pleine, portail haut et plein. Il se compose de deux pieds-droits maçonnées (parfois supports de sculptures) qui supportent les ventaux métalliques ou en bois.

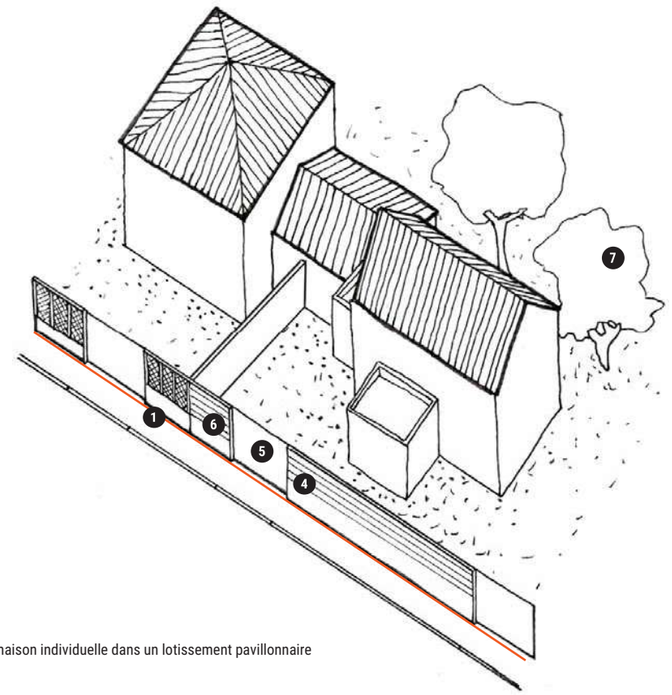
❻ Objets domestiques

Les boites aux lettres (ainsi que les compteurs) sont inclues dans la maçonnerie des murs ou juchées sur les barrières de clôture. Les poubelles sont quant à elles disposées dans l'espace du seuil, sans position définie.

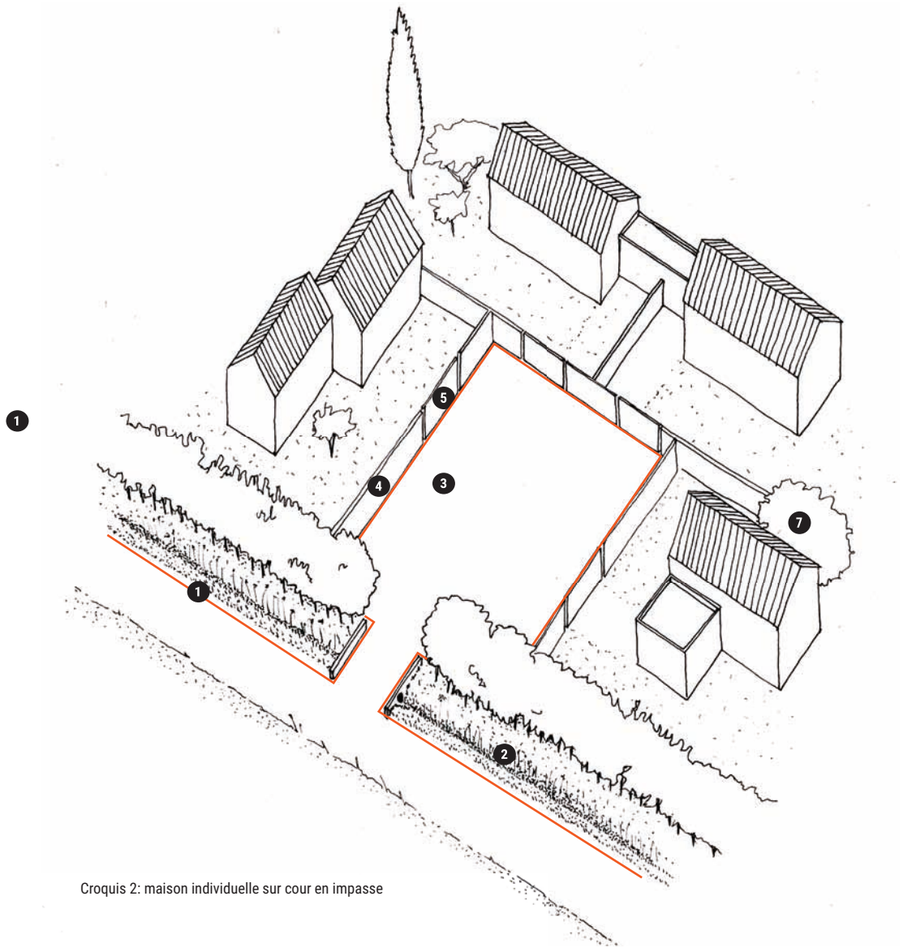
❼ Végétation

La végétation présente en rive de parcelles peut être classée en trois catégories:
- la végétation structurelle, telles les haies, qui a un rôle de délimitation ou de brise vent. Elles est généralement composées d'une essence unique.
- la végétation «symbolique», qui marque l'entrée (ou les trois cyprès plantés en triangles signifiant la bienvenue)
- la végétation isolée d'agrément, souvent exotique qui n'appartient pas à une structure et parsème les jardins.

Type 3
Maisons individuelles groupées



Croquis 1: maison individuelle dans un lotissement pavillonnaire



Croquis 2: maison individuelle sur cour en impasse



interface public-privé



maisons sur cour en impasse



clôtures et portails alignés

Description du bâtiment

Nous pouvons discerner deux situations où ce type est représenté. Tout d'abord dans les centres-bourg anciens, composés de maisons mitoyennes au cachet certain qui donnent directement sur l'espace public (routes ou places).
Il y a ensuite les maisons récemment construites, qui ne sont pas inclues dans la trame du village ou du hameau et sont situées dans des lotissements monofonctionnels. On peut diviser ces lotissements pavillonnaires en deux catégories: une première, la plus répandue, concerne les pavillons bâtis en bord de route - excroissance du réseau routier de distribution - interne au lotissement.
La seconde concerne les maisons qui donnent sur une cour en impasse - espace transitionnel entre la voie publique et la propriété privé, sorte d'entrée collective - qui elle même débouche sur la voie publique. Notre étude portera sur la seconde situation.

Type d'entrée

Que la maison soit construite en bord d'impasse ou de la voie publique, elle a sa propre entrée individuelle,
Quand elle donne sur la desserte intérieur du lotissement, son entrée n'est pas mise en scène (si ce n'est les éléments d'ornement propres au portail) L'absence de seuil - dû à l'alignement du portail sur les clôtures - réduit l'espace d'accueil du visiteur à la chaussée même.
La cour en impasse joue quant à elle le rôle de seuil collectif qui place en retrait les entrées des pavillons.

Interface public-privé : limite frontale nette, impasse

Implantées sur des parcelles de petites tailles, les pavillons sont, de ce fait, proche de la voirie, à quelques mètres en retrait derrière leurs clôtures. Dans un souci d'économie, il n'y a pas de seuil, et la limite public-privé est nette, linéaire et sans discontinuité. L'interface d'entrée est dépourvue de toute profondeur, et se réduit à l'élévation d'un mur correspondant aux délimitations cadastrales. Seule l'alternance des clôtures et des portails de factures différentes rompt la monotonie architecturale de l'ensemble.
Pour les maisons qui donnent sur une impasse, la typologie est la même (frontière continue nette entre l'impasse et l'espace privé), mais l'impasse agit comme un espace de transition qui donne de l'épaisseur à l'interface d'entrée. Nous y accédons par un chemin perpendiculaire à la route - avec un parapet qui enjambe un fossé - marqué d'éléments architecturés/raux. L'entrée est alors reportée vers l'intérieur, comme en creux, ce qui offre une transition non négligeable entre la voirie et l'habitat.



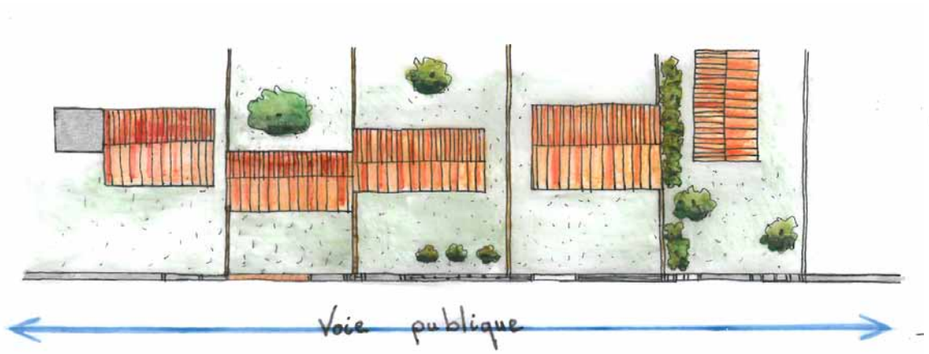
limite frontale, portails alignés



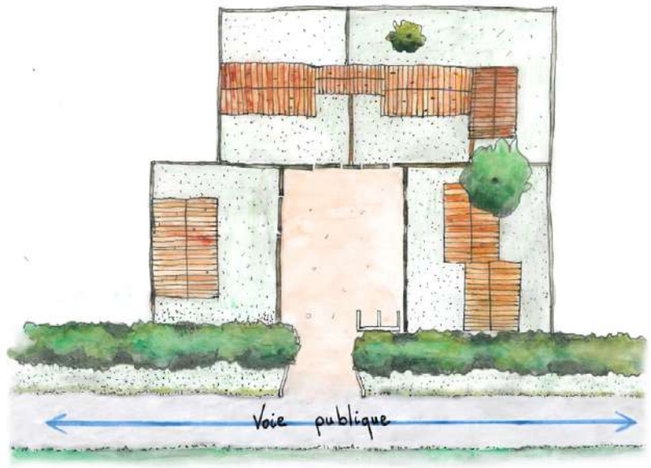
clôture haute et pleine, et végétation exogène



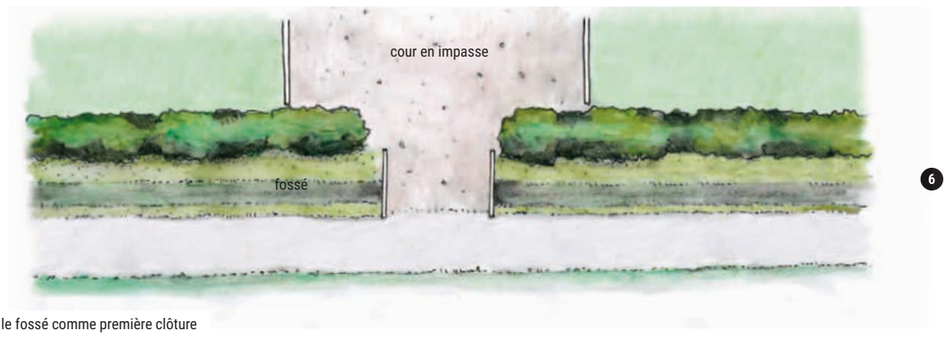
boite aux lettres et compteur électrique insérés dans la maçonnerie



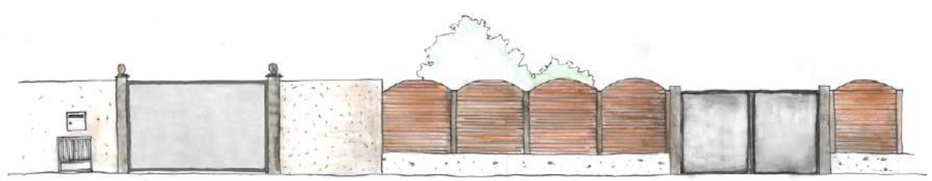
interface public-privé réduite au minimum



interface public-privé des maisons individuelles sur cour en impasse



le fossé comme première clôture



alignement de clôtures et portails hétérogènes

Le fossé

❷ Dans le cas des maisons pavillonnaires construites en bord de route, on note l'absence de fossé. Il a été busé lors des travaux de terrassement pour la création de nouvelles voirie, ou non conçu dans l'aménagement du lotissement. En revanche, pour les impasses donnant sur des routes existantes, les fossés sont toujours présents et jouent le rôle de première clôture.

L'impasse

❸ L'impasse est le sas qui dessert les habitations et fait la liaison entre les domaines public et privé. C'est souvent la seule partie visible du lotissement depuis la route.

La clôture

❹ Il y a matériellement deux types de clôtures qui séparent la maison de la rue: les murs maçonnés toute hauteur, ou les murs bahuts surmontés de grillages ou de palissades en bois. Dans les deux cas, elles sont formellement identiques: hautes, pleines, opaques. Il n'y a pas, ou très peu, de clôture végétale, dont l'épaisseur (de 60 cm à 1m20) va à l'encontre de l'économie d'espace induit par la petite taille des parcelles.
Nous retrouvons des clôtures plus ajourées pour les maisons donnant sur une impasse.

Le portail

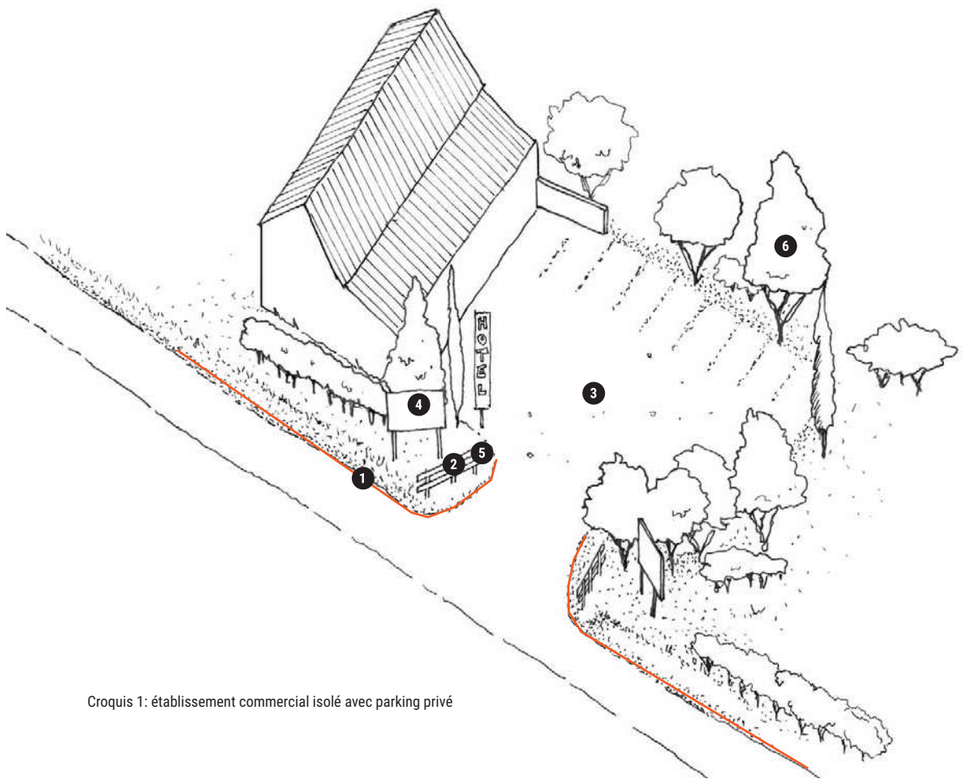
❺ Le portail est à l'image des clôtures, haut et plein, et dans le strict alignement de ces dernières. Il n'y a pas de seuil comme dans le cas des maisons isolées

Objets domestiques

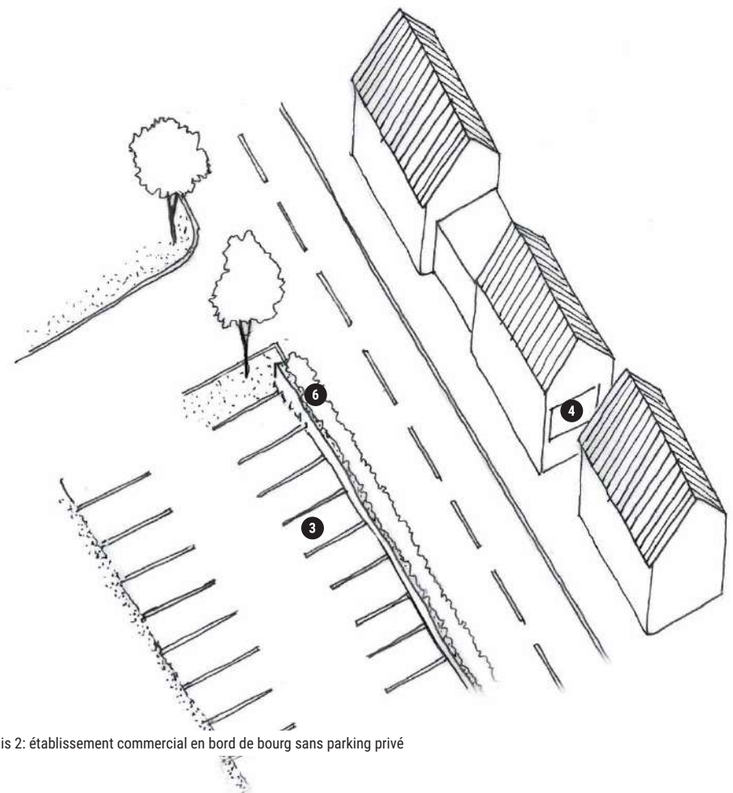
❻ La boite-aux-lettres et les compteurs électriques sont inclus dans la maçonnerie des murs, et donnent sur la rue. Elles sont parfois regroupées. Les poubelles sont disposées soit dans la rue, soit dans l'impasse.

Végétation

❼ La végétation est peu présente dans les lotissements (pas de haie, de structure végétale) et se résume à quelques arbres et arbustes (d'essences parfois exogènes) plantés en guise d'agrément.



Croquis 1: établissement commercial isolé avec parking privé



Croquis 2: établissement commercial en bord de bourg sans parking privé



commerces qui se partagent un parking public de l'autre coté de la chaussée



entrée d'hôtel qui débouche sur un parking



entrée de restaurant marquée

Titre de section en minuscule

Type 4
Bâtiments à usage commercial

Description du bâtiment

La Camargue accueille de nombreux établissements à vocation commerciale et principalement touristique : restaurants, hôtels, maisons d'hôte, gîtes ruraux, centres équestres, etc. Ces bâtiments reçoivent du public et, dans un souci de visibilité, sont situés proche des routes, accessibles facilement en automobile.
Pour les anciens mas ayant changé d'usage ou les bâtiments récents situés près d'Arles, de Port-Saint-Louis-du-Rhône ou des Saintes-Maries-de-la-Mer, les types d'entrées sont extrêmement différentes.
Néanmoins, nous pouvons mettre en lumière des aménagements communs liés à la réception du public: une entrée mise en scène, un espace ouvert pour une plus grande visibilité depuis la voie publique, le lieu d'accueil pour les visiteurs, le parking, la végétation et les enseignes publicitaires.

Type d'entrée

Le type de l'entrée de ces bâtiments est directement lié aux activités commerciales ou touristiques. Elle se doit d'être ouverte, visible de loin, attirante pour le visiteur. Elles sont plus marquées que les entrées des maisons individuelles et sont proportionnellement plus grandes et plus larges, pensées avant tout pour l'automobile.
Ils y a deux configurations d'entrée liées à la position du parking: soit, appartenant à l'activité, il jouxte le bâtiment et se trouve derrière une première entrée marquée d'éléments architecturaux forts. Soit il est public et «détaché» du bâtiment. Dans le premier cas, l'entrée - qui donne sur le parking - est à l'échelle de l'automobile, large et ouverte Dans le deuxième cas, elle est à l'échelle du piéton, soit en avant de la façade du commerce (seuil extérieur, cour privé, terrasse, etc.), soit réduite à la porte d'entrée du commerce.

❶ Interface public-privé

L'entrée a un rôle symbolique comme première image du lieu perçue par le visiteur-touriste.
L'interface entre le domaine public et privé est symétriquement opposé à celui des maisons individuelles isolées:
d'une part il n'y a pas de frontière matérielle nette - rares sont les restaurants, hôtels, etc. qui sont entourés de clôtures et fermés par un portail - qui ferme le paysage et bouche la vue;
et d'autre part l'entrée possède un seuil fortement marquée par des éléments architecturaux et architecturés doublés d'enseignes.



entrée débouchant sur un parking

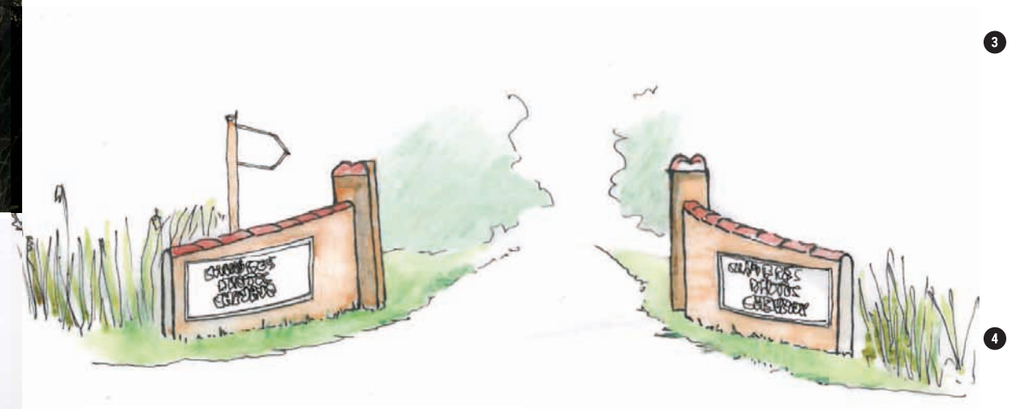


enseigne particulière et végétation symbolique (les trois cyprès) qui marqent l'entrée



enseigne publicitaire sur poteaux en bois

L'entrée peut se décomposer ainsi: un premier seuil, en retrait de la route pour permettre aux automobiles de manoeuvrer, permet le passager de la voie publique au parking ouvert. Puis un second seuil marqué - parfois une haie végétale - sépare le parking de l'espace commercial (terrasse de restaurant, cour, etc.)



marqueurs de seuil faisant office de support d'enseignes publicitaires



écriteaux des mas définis par le PNRC



enseigne publicitaire sur poteaux en bois

❷ Les marqueurs de seuil

Des éléments architecturaux ou architecturés sont présents de chaque coté de l'entrée du parking. Leurs proportions sont plus grandes que ceux de l'entrée des maisons individuelles: les murs sont parfois très hauts, les pieds droits imposants, la végétation surabondante, etc. Ils ne sont plus que symboliques mais marquent physiquement l'environnement. Ils ont tendance à dominer l'espace, ouvrant un espace accessible au public en véhicule sur le modèle des stations services,comme les voies de dégagement et les entrées ouvertes.

❸ Le parking

Le parking - quand il est privé et dans l'enceinte de la propriété - se trouve juste après l'entrée ou au bout d'un chemin de terre. Il jouxte le bâtiment d'activité pour une accessibilité des piéton optimale. Il est généralement considéré comme un espace résiduel non traité architecturalement: aire mono-fonctionnelle, plate, vide, en terre, etc.

❹ Les enseignes publicitaires

Les enseignes publicitaires sont très hétérogènes dans leurs dimensions, leurs couleurs et leurs matériaux. Elles sont généralement imposantes et encadrent l'entrée du parking, soit associées aux marqueurs de seuil ou au dispositif clôture-portail, soit indépendantes et juchées sur des poteaux (ou structures métalliques). Nous pouvons également noter la présence de pré-enseignes, situées en bord de route à plusieurs mètres (voire plusieurs dizaines de mètres) de l'entrée qui annoncent l'établissement.
Nous pouvons noter également la présence des écriteaux des mas définis par le PNRC, qui donnent une tonalité commune aux mas de bord de route.

❺ Objets domestiques

Les boites aux lettres et compteurs sont inclus dans les dispositifs qui marquent le seuil, et les poubelles (souvent des conteneurs) sont à même la rue ou placées dans un espace prévu à cet effet hors de la vue du public.

❻ La végétation

Nous retrouvons les trois catégories énoncées dans le type 2: la végétation structurelle telle que les haies, qui bordent les parking ou les chemins de terre; la végétation symbolique, qui dans ce cas a une grande importance; et la végétation d'agrément, bordant le bâtiment ou plantée dans des massifs Un soin particulier est porté à cette dernière catégorie, et particulièrement aux massifs ornementaux fleuris (présents dans un milieu qui ne s'y prête guère).

Recommandations



paysage ouvert



paysage fermé

Quelles recommandations?

Les paysages et l'environnement camarguais sont particuliers. Trois paramètres fondamentaux ont fondé ce territoire : la géographie, l'eau et le vent dominant. L'absence de relief et l'eau ont permis l'émergence d'une certaine agriculture et une industrie du sel qui a façonné et anthropisé l'environnement; le vent qui vient du nord est à l'origine des structures végétales plantées pour s'en protéger. Ensembles ils font le paysage si particulier que nous connaissons: ouvert, horizontal, immense, lumineux aux larges horizons dégagées.

Les poussées urbaines voient les petites exploitations aux portes des villes remplacées, via des divisions parcellaires, par des maisonnettes dont les attributs sont le portail en fer avec piédroits et murs maçonnés.
Par ailleurs, le tourisme, autrefois assez libre se développe vers le plus grand nombre. Il n'est plus rare de voir les camping-cars s'égarer dans les allées des mas agricoles. La réponse ne se fait pas attendre de voir les fermes se clore de portails.

À l'échelle de l'environnement, ces aménagements (urbanisation, division parcellaires, généralisation des clôtures hautes et opaques) créent des fractures dans les continuum écologiques en supprimant les haies au profit de clôture minérales, en busant les fossé et en créant des frontières imperméables à l'eau. À l'échelle du paysage, ils tendent à le fermer ponctuellement en créant des barrière opaque qui bouche la vue. Ce geste a d'autant plus de conséquences dans un paysage ouvert comme celui que nous venons d'énoncer.

Tout cela ne va pas sans mettre en cause la singularité de ce paysage qui séduit tant de monde. Les recommandations qui suivent visent à maintenir cette image ouverte d'un paysage que, jusqu'ici seules les haies pare-vent, les roubines et les levadons charroient de leurs tracés.
Les recommandations ne sont pas des règles, elles n'en ont pas le caractère contraignant. Par contre, bien qu'incitatives et informatives, lorsque les recommandations sont suivies elles deviennent des principes.

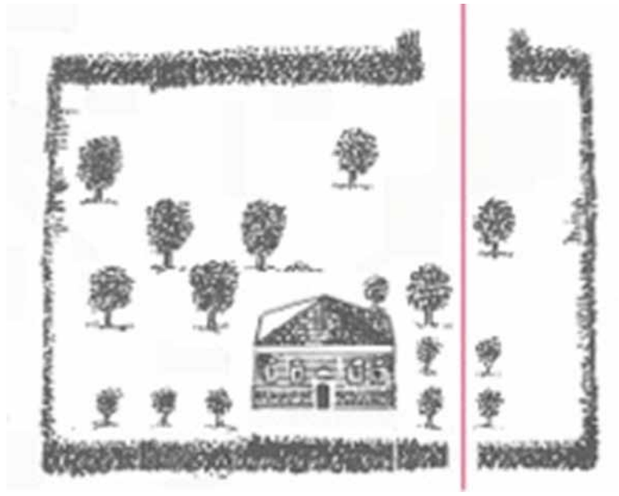
Implantations pour les nouvelles constructions



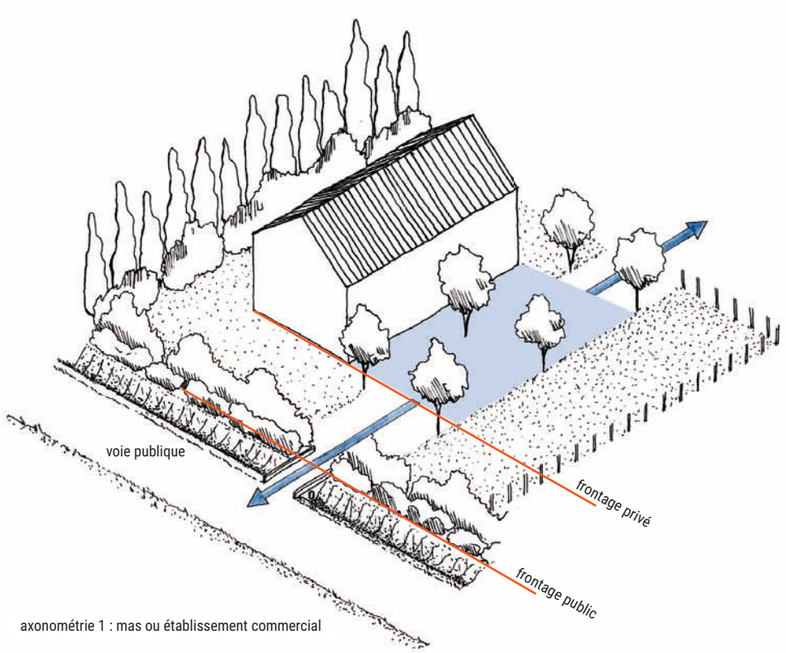
maisons individuelles sur cour en impasse



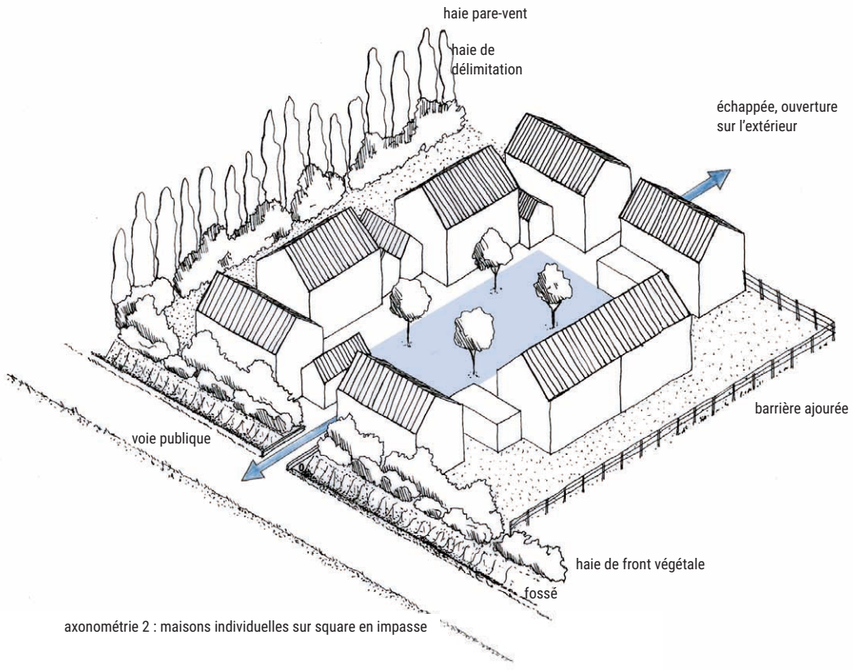
maison décentrée par rapport au portail



traité de paysage - implantation d'une maison et son jardin



axonométrie 1 : mas ou établissement commercial

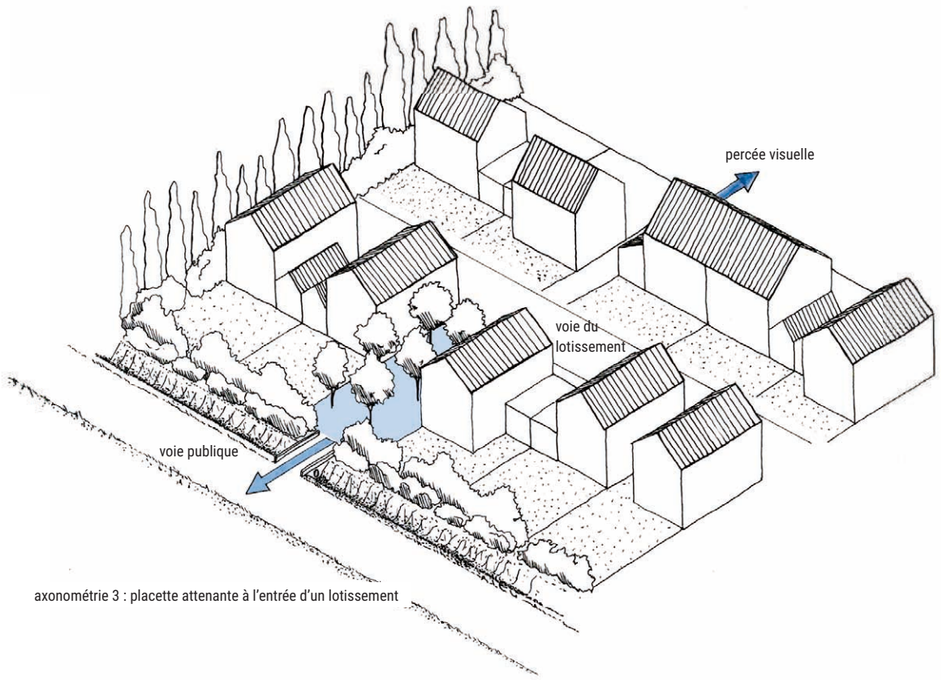


axonométrie 2 : maisons individuelles sur square en impasse

En Camargue, soleil et vent restent déterminants pour placer une habitation, mais pas seulement.

- Il convient d'abord d'établir un recul des constructions depuis la voie; en les plaçant derrière un fossé et une haie végétale. On y accède, par exemple, en enjambant le fossé par un pontet bordé de parapet. Cet éloignement crée des marges et permet de dégager des découvertes sur le paysage. (Ce que l'on ne trouve pas dans le type 3, les maisons individuelles dans des lotissements pavillonnaires)
- Éviter d'implanter la construction face au portail, mais plutôt se décentrer, de façon dérobée, en coulisse de façon à protéger l'intimité de la maison.
- Laisser des trouées visuelles traverser la parcelle, ouvrant des échappées en profondeurs sur la face opposée à l'entrée pour établir des perspectives latérales. Au centre de ces passages, préférer des ombres légères en maintenant des plages lumineuses, des espaces découverts.
- Pour les maisons groupées (axonométrie 2), établir des avant-cours communes juste derrière l'entrée (en bleu ciel sur les axonométries) , légèrement arborées, sur lesquelles se distribuent les maisons. Cet espace commun devance la voirie intérieure au groupement lorsque le lotissement est plus important (axonométrie 3). Dans ce dernier cas, le dispositif est proche des entrées de grands mas avec son allée arborée qui mène aux bâtiments.

Cette disposition permet de créer une séquence intermédiaire entre domaine public et privé, de réduire le nombre d'entrées sur la route, l'espace public, et de maintenir des espaces de clartés derrière les clôtures.



axonométrie 3 : placette attenante à l'entrée d'un lotissement

Clôtures et portails

Fossé

Le fossé est une nécessité en Camargue, canaux d'irrigation et de drainage structurent le paysage. Souvent à plus d'un mètre sous le terrain naturel, ce fossé est une première défense, sorte de saut du loup, qu'on ne franchit que par le ponceau de l'entrée. Dans ces conditions la hauteur de la séparation n'a pas besoin d'être très haute, une clôture d'appui d'environ 1,00m suffit (sauf à vouloir une palissade défense nationale). Dans tous les autres cas aucune clôture n'est infranchissable, dans le civil les 2,00m que cumulent le fossé et la clôture sont suffisants et économiques. Comme pour l'implantation on vise à la transparence, à empêcher le passage tout en conservant les vues.

Clôture

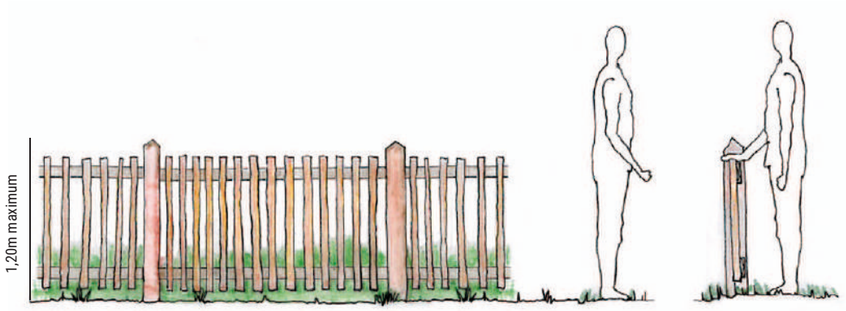
La clôture doit s'apparenter aux pratiques rurales voisines. Les plus simples sont les barrières utilisées pour l'élevage: barrières sans soubassement faites de poteaux et de traverses en bois ou ganivelles (assemblage de montants de châtaigner et de fils de fer torsadé). Il en existe même des modèles grillagés. Ces dispositifs sont suffisamment transparents à l'eau comme à la vue pour maintenir la clarté des paysages de Camargue. S'il y a un grillage, (dispositif moins élégant, moins adapté dans ce cas) celui-ci doit être disposer derrière la haie, sans doublage type brise vue en polyéthylène et sans mur bahut. En effet ce mur doit être ajouré et d'une hauteur limitée (voir PPRI) pour la transparence hydraulique ce qui enlève son intérêt : un simple grillage est encore plus simple et plus économique.

Portail

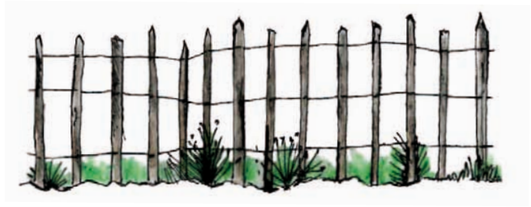
Le portail suit les mêmes principe : de hauteur limité, ajouré et plutôt en bois, il peut aussi avoir des piédroits en bois imputrescible comme le robinier.
Il est placé en retrait pour créer un seuil d'entrée tout en évitant les murs maçonnés en retour. On pourra y incorporer les éléments domestiques comme les boites aux lettres et la pancarte du Parc verte avec des lettres blanches qui a fait ses preuves.

Haies végétales

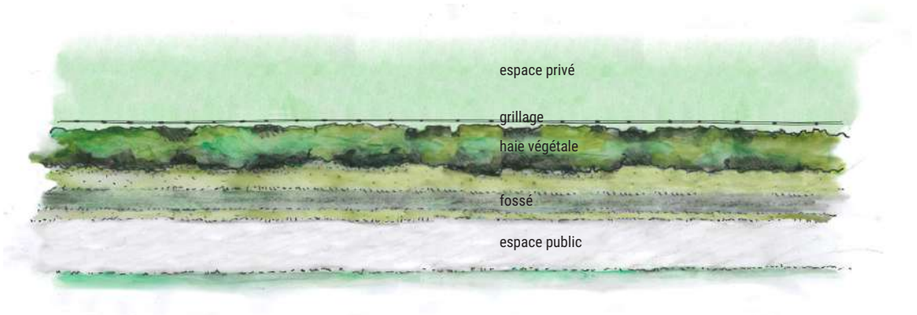
Pour les clôtures, donner la priorité aux haies végétales composées d'essences locales aux formes et tailles variées. Nous recommandons des haies vives non taillées, d'une largeur minimale de 1,20m qui peuvent constituer un réservoir écologique. Elle peut être composée de tiges différentes, petites moyennes et grandes.
Le Parc réalise des campagnes annuelles de reboisement qui permettent la constitution de haies vives. Par ailleurs les agents du parc sont disponible pour apporter leurs



barrière en bois basse et ajourées

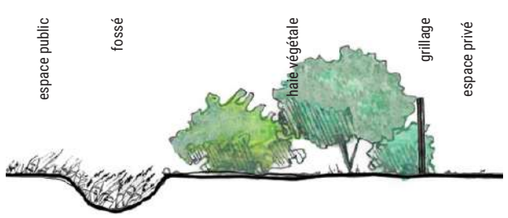

ganivelles, apparentée aux pratiques rurales


portail bois et haie végétale



haie végétale et grillage


haie végétale 3 tiges



haie végétale et grillage


haie vive en mélange


barrière en bois ajourée


portail en bois ajourée


clôture en ganivelle

Objets domestiques

Les objets domestiques utilitaires - les boites aux lettres, poubelles et compteurs d'eau ou d'électricité - sont présents dans les quatre types présentés ci-dessus (les compteurs font exception et sont invisibles aux entrées des mas).
Il sont toujours visibles, ne sont pas traités architecturalement et rarement insérés dans un dispositif (si ce n'est un mur maçonné pour les boites aux lettres des types 2 et 3).

Poubelles

Les poubelles peuvent être cachées par la végétation, qu'il s'agisse d'arbres, de haies ou d'arbustes, en retrait du premier plan depuis la voie publique.
Si l'environnement ne s'y prête pas, elles peuvent aisément être masquées derrière un paravent de bois (palettes, cannisses) assortis à la barrière ou au portail.

Boites aux lettres

Trop souvent juchées seules sur un piquet en bois, les boites aux lettres sont à incorporer dans un dispositif existant telles les barrières, les pieds-droits en bois ou les marqueurs de seuil.

Signalétique

La gestion de la publicité fait partie intégrante de la qualité paysagère. La publicité est interdite dans les parcs naturels régionaux, seules les pré-enseignes dérogatoires sont possibles, ainsi que les systèmes d'informations locales et les enseignes murales pour les commerces. Conséquemment, les enseignes ne doivent pas être lumineuses, pas plus hautes que les bâtiments et ne doivent pas boucher la vue.

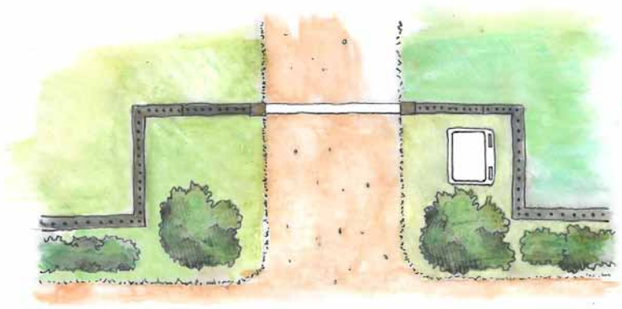
Les règlements locaux de publicité des communes définissent les règles à respecter. Le Parc de Camargue a élaboré une charte graphique, appelée charte signalétique, consultable sur le site : http://www.parc-camargue.fr/ à la rubrique charte signalétique, indiquant la qualité des matériaux, des supports (ex : pieux en bois) et des couleurs à employer.

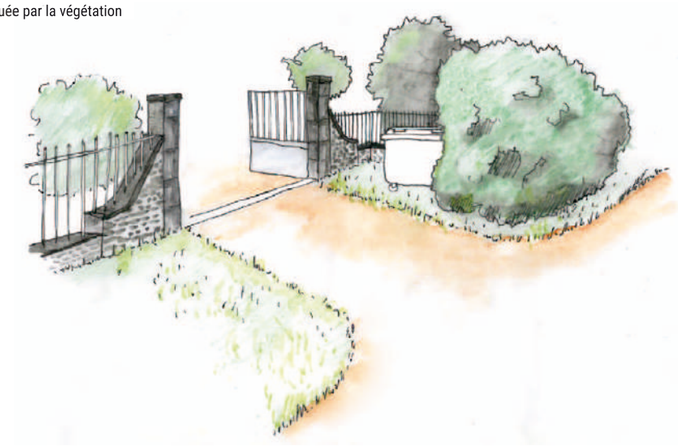

clôture tressée en bois et plantée

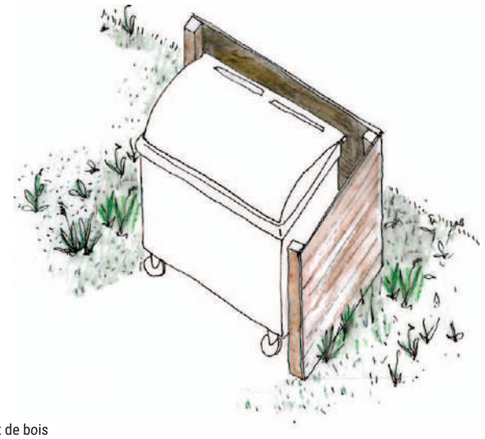

poubelle en retrait cachée par la végétation


boite aux lettres inclue dans le dispositif de clôture


boite aux lettres intégré dans le mur


poubelle masquée par la végétation


poubelle masquée par la végétation


poubelle masquée derrière un paravent de bois


boite aux lettres intégré dans un dispositif de barrière

Végétation

Alignements d'arbres

Élément essentiel dans la lecture du paysage, ces plantations linéaires découpent l'espace, rythment le paysage agricole et rendent compte d'un certaine échelle (d'une route par exemple). Elles sont à préserver, ou à planter (par exemple au nord en pare-vent, voire axonométries implantation)

Les plantations concourent au même but de transparence et de clarté que les préconisations précédentes. On cherchera l'ombre légère, les feuillages clairs et lumineux dans la variété des ports et des essences naturalisées.

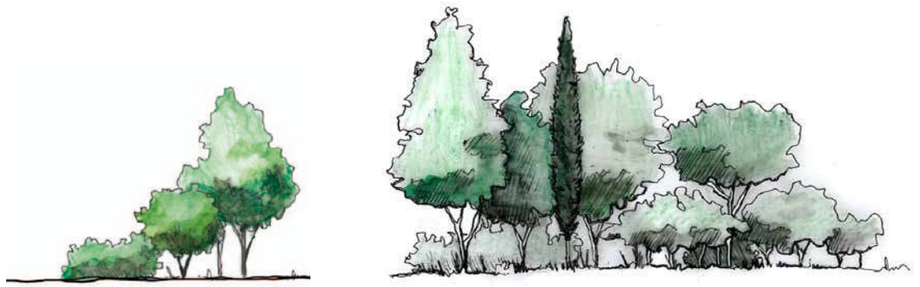
Haies végétales

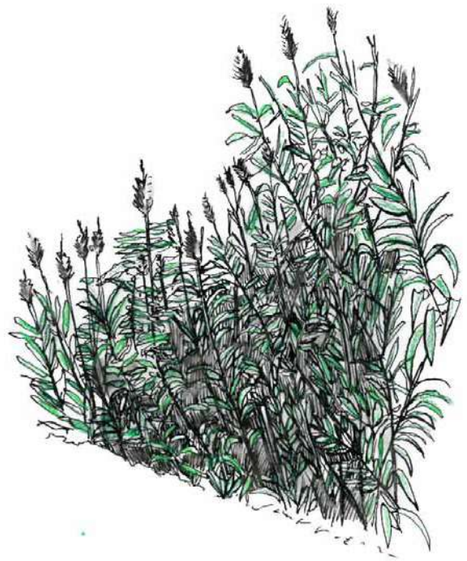
Pour les haies on restera dans les hauteurs des clôtures, avec des demies tiges, des basses tiges et des buissons. On disposera ces hauteurs de façon dégressives depuis l'intérieur vers l'extérieur, du privé vers le public. Les haies seront vives, c'est-à-dire à pousses libres avec des essences diversifiées, adaptées, de préférence indigènes, haies larges et touffues, pas ou peu taillées.
Suffisamment épaisses, les haies sont avec les fossés des clôtures fertiles et participent à des corridors écologiques.

Essences

La palette d'essences reste simple, voir rudimentaire, mais nous cherchons ici à renouer avec le paysage rustique de la Camargue. Il convient de privilégier un mélange de teintes gris-clair et gris foncé.
Pour les demies tiges:
L'olivier de bohème (Eleagnus Ebbigei) ou Chalef, héliophile, habitué des dunes et des étangs de Camargue. Avec son port en cépée, il est apprécié des oiseaux. Il peut monter à 3,00m mais on peut le tailler. Attention, son caractère envahissant ne permet pas de le planter partout (voir liste du PNRC).
L'obione ou pourpier de mer, appelé aussi le sel du gardian, (Atriplex Halimus) plante halophyte au port étalé bas, ne dépasse pas 1,80m.
Le tamaris (Tamarix Gallica) adapté à la Méditerrannée, assez transparent ; fleuri en rose, peu faire des haies à la fois décoratives et touffues. L'arbuste monte à 2,00m.
Plus rustique, la canne de Provence (Arundo Donax), envahissante avec ses rhizomes, est commune en Camargue dans les roselières et monte jusqu'à 5,00m
Dans les hautes tiges et toujours dans ces couleurs argentées ;
Le Peuplier blanc (Populus Alba) au port élancé, peut s'élever jusqu'à 35m. Il est une bonne base pour les haies brise vent.
Le Saule argenté ou blanc (Salix Alba), assez volumineux, est présent dans les ripisylves et peut aller jusqu'à 25m .
On pourra ponctuellement et par contraste piqueter la haie vive de persistants comme des genévriers ou des cyprès... Ces derniers, plantés par trois près du portail symbolisent la bienvenue.

Pour les basse tige et buissons:
Le jonc (Joncus Maritimus) vivace en touffe et aux rhizomes traçants atteint jusqu'à 1,00m.
Le roseau ou sagne (Phragmite Australis) des milieux humides. Il colonise les fossés, est utilisé pour le chaume ou comme phytoépurateur et abrite des passereaux. Il monte jusqu'à 3,00m.
L'armoise (Artemisia Vurgaris), couvre sol gris argenté, peut monter à 1,50m.
La corbeille d'argent (Alysse, Arabette, Iberis Sempervirens) haute jusqu'à 0,30m, fixe les talus et les fossés. Les arbustes tapissants, le ceraistes cotonneux, les santolines, l'herbe à Curry, le cynéraire maritime ont des rôles et aspect similaires.











Orientation bibliographique

Acat F., *Haies vives, haies taillées,* La Maison Rustique, 1981.

Barruol G., Blondel J. Vianet R. &alli, *L'encyclopédie de la Camargue*, Buchet Chastel, 2013.

Bromberger C., Lacroix J., Raulin H., Provence, *L'architecture rurale en France*, Berger Levrault, 1980.

Clément G, Jones L, *Où en est l'herbe ?* Actes Sud 2006

Guérin R., *Richesses et secrets de l'Architecture en Camargue*, Le Courrier du Parc, 2010.

Harant H., Jarry D, *Guide du naturalisme dans le midi de la France, La mer, le littoral*. Delachaux& Niestlé, 1987.

Leonardi C., Stagi F., *L'architecttura degli alberi*, Mazzotta-Natura&cultura, 1982

Massot J.L., *Maisons rurales et vie paysanne en Provence*, SERG, 1985.

Mathevet R., *Camargue incertaine*, Buchet Chastel, 2004

Naudot C., *Camargue et gardians*, 1948, réédition PNRC 1988.

Picon B., *L'espace et le temps en Camargue*, Actes Sud, 1988.

Picon B., E*n Camargue, le marais du Viguérat, le Domaine de la Palissade*, Actes Sud 1998.

Tamisier A., *Camargue, Milieux et paysages*, Arcane, 1990.

Les cultures

Céréales


Oriza sativa


Triticum


Sorghum bicolor


Helianthus annuus

Riz, Blé, Sorgho, Tournesol

Maraichage

Vergers / Arbres fruitiers comestibles


Citrus x sinensis


Diopyros kaki


Eriobotrya japonica

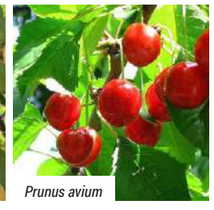

Ficus carica


Malus communis


Olea europea


Pinuca granatum


Prunus armeniana


Prunus avium


Prunus cersus

Citronnier, Kaki, Néflier, figuier, pommier, grenadier, abricotier, merisier, cerisier, prunier, amandier, poirier, jujubier

Les boisements

La pinède


Rosmarinus officinalis


Cistus ladanifer


Juniperus phoenicea


Pinus halepensis


Pinus pinaster


Pinus pinea


Pistacia lentiscus


Cistus crispus


Phillyrea angustifolia

Les haies agricoles

Arbres de hauts jets

Arbres en cépée

Arbustes


Alnus glutinosa


Fraxinus excelsior


Populus nigra italica

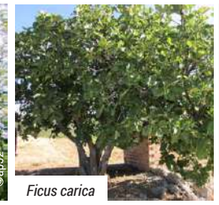

Platanus x hispanica


Quercus pubescens


Cupressus x leylandii

Arbres de hauts jets : Aulne glutineux, micocoulier de Provence, frêne commun, peuplier d'Italie, platane, chêne pubescent, cyprès


Alnus glutinosa


Ficus carica


Fraxinus excelsior


Laurus nobilis

Arbres en cépée : Aulne glutineux, figuier, frêne commun, laurier, saule blanc, tamaris

L'accompagnement du bâti

Arbres et arbustes associés au mas camarguais (cf. étude p. XX)


Acer negundo


Citrus x sinensis


Cupressus x leylandii


Ficus carica


Nerium oleander


Pinus pinea


Platanus x hispanica

Populus alba

Quercus pubescens

Ulmus minor

Liste de végétaux

La plaine agricole

Les cultures
Les boisements
Les haies agricoles
L'accompagnement du bâti


Prunus domestica


Prunus dulcis


Pyrus communis


Ziziphus zizyphus

Vigne


Vitis vinifera

Vigne

La tamariscaie


Halimione portulacoides


Juncus effusus


Limonium girardianum



Potamogeton pectinatus



Salicornia europaea


Tamarix gallica

Arroche, jonc, limonium, potamot pectiné, salicorne, tamaris



Salix alba



Tamarix gallica



Crataegus monogyna


Cornus sanguinea



Pistacia lentiscus



Prunus spinosa



Sambucus nigra

Arbustes: Aubépine, cornouiller sanguin, pistachier lentisque, sureau noir



Robinia pseudoacacia



Quercus ilex



Tamarix gallica



Sambucus nigra



Crataegus monogyna

Les alignements


Tilia cordata

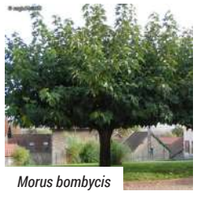

Tilia tomentosa


Sophora japonica


Acer monspessulanum


Alnus glutinosa


Tamarix gallica


Morus bombycis


Acer campestris



Celtis australis

Les bosquets



Cupressus x leylandii


Carpinus betulus


Cercis siliquastrum


Lagestroemia indica


Melia azedarach


Tamaris pentandra


Cydonia oblonga

Les arbres isolés



Cupressus x leylandii


Carpinus betulus


Tilia cordata


Tilia tomentosa


Pinus pinea


Pinus pinaster



Fraxinus excelsior


Sophora japonica

Tissus urbain, ville-village-hameau

Les alignements
Les bosquets
Les arbres isolés
Les haies
Les massifs
Les pelouses couvresols

Palette végétale

Tableau récapitulatif

STRATE ARBOREE										
Catégories	Nom vernaculaire	Nom latin	mellifère	centre urbain	milieu rural	ne pas planter en limite urbaine	Non commestible	persistant	intérêt pour ornement	Utilisation
Arbres fruitiers comestibles	Abricotier	Prunus armeniana	X	X	X				X	
	Cerisier	Prunus cerasus	X	X	X				X	
	Amandier	Prunus dulcis	X	X	X				X	
	Pommier	Malus communis	X	X	X				X	
	Poirier	Pyrus communis	X	X	X				X	
	Jujubier	Ziziphus zizyphus	X	X	X				X	
	Grenadier	Pinuca granatum	X	X	X				X	
	Kaki	Diospyros kaki	X	X	X				X	
	Olivier	Olea europea		X	X				X	
	Néflier	Eriobotrya japonica	X	X	X				X	
	Merisier	Prunus avium	X	X	X				X	
	Prunier	Prunus domestica	X	X	X				X	
	Figuier	Ficus carica	X	X	X				X	
Grands arbres persistants	Chêne vert	Quercus ilex		X	X			X		
	Chêne pubescent	Quercus pubescens		X	X			X		
	Pin parasol	Pinus pinea		X	X			X		
	Pin d'Alep	Pinus halepensis		X	X			X		
	Cyprès de Provence	Cupressus sempervirens		X	X			X		
Grands Arbres Milieu humide	Peuplier blanc	Populus alba		X	X			X	X	
	Peuplier noir	Populus nigra		X	X			X	X	
	Aulne glutineux	Alnus glutinosa		X	X				X	
	Saule blanc	Salix alba		X	X				X	
	Frêne oxyphylle	Fraxinus angustifolia		X	X				X	
Grands et moyens arbres Ornement	Charme	Carpinus betulus		X	X			X	X	
	Cognassier	Cydonia oblonga	X	X	X				X	coings
	Arbre de Judée	Cercis silicastrum		X	X				X	
	Erable de Montpellier	Acer monspessulanum		X	X				X	
	Noisetier	Corylus avellana		X	X				X	noisettes
	Lilas des Indes	Lagestroemia indica		X	X				X	
	Melia	Melia azedarach		X	X				X	
	Sophora	Sophora japonica		X	X				X	
	Tilleul argenté	Tilia tomentosa	X	X	X				X	
	Tilleul à petites feuilles	Tilia cordata	X	X	X				X	
	Micocoulier	Celtis australis		X	X				X	
	Tamaris	Tamarix ptetandra		X	X				X	
	Erable champêtre	Acer campestre		X	X				X	

STATRE ARBUSTIVE										
Catégories	Nom vernaculaire	Nom latin	mellifère	centre urbain	milieu rural	ne pas planter en limite urbaine	Fruits Non commestible	persistant	intérêt pour ornement	Utilisation
Sols doux	Laurier noble (ou sauce)	Laurus nobilis		X	X		X	X	X	aromatique
	Cornouiller sanguin	Cornus sanguinea							X	
	Cornouiller mâle	Cornus mas		X	X				X	
	Aubépine	Crataegus laevigata	X	X	X		X			
	Prunellier	Prunus spinosa	X	X	X		X			
	Laurier tin	Viburnum tinus	X	X	X		X			
	Coronille glauque	Coronilla glauca		X	X			X	X	
	Oranger du Mexique Pittospore du Japon	Choisya ternata Pittosporum tobira	X	X X	X X	X	X	X	X	Parfum Parfum
	Arbousier	Arbutus unedo								Confiture
	Sureau noir	Sambucus nigra	X	X	X				X	Confiture
	Arbre à perruque	Cotinus coggygria								
	Teucrium	Teucrium fruticans		X	X			X	X	
	Viorne lantane	Viburnum lantana		X					X	Parfum
	Lilas	Syringa vulgaris	X	X	X	X			X	Parfum
	Arbre à papillons	Buddleja davidii	X (papillon)	X		X		X	X	(attention pas proche cours d'eau)
	Chêvrefeuille des haies	Lonicera xylosteum	X	X	X		X	X	X	(attention envahissant)
	Troène commun	Ligustrum vulgare	X	X	X		X	X	X	Parfum
	Hibiscus altea	Hybiscus syriacus		X					X	
	Ciste à feuille de laurier	Cistus laurifolius	X	X	X		X	X	X	
	Nerprun alaterne	Rhamnus alaternus								
sols sableux	Genevrier de Phénicie	Juniperus communis			X		X	X		
	Filaire à feuilles étroites	Phillyrea angustifolia			X		X	X		
	Ciste à feuille de sauge	Cistus salvifolius	X	X	X		X	X	X	
	Pistachier lentisque	Pistacia lentiscus		X	X			X		

GRIMPANTES										
Vrilles	Chêvrefeuille des haies	Lonicera japonica	X	X	X	X	X	X	X	Parfum
	Bignone	Campsis grandiflora	X	X	X				X	
	Fleur de la passion	Passiflora caerulea	X	X	X	X		X	X	
	Glycine	Wisteria sinensis	X	X	X				X	Parfum
	Jasmin étoilé	Trachelospermum jasminoides		X	X			X	X	Parfum
	Jasmin	Jasminum officinalis		X	X			X	X	
	Renouée	Polygonum aubertii		X	X				X	
	Morelle faux jasmin	Solanum jasminoides		X	X		X	X	X	
	Vigne	Vitis vinifera		X	X	X			X	Couleur automnnale
	Vigne vierge	Parthenocissus tricuspidata		X	X	X	X		X	Couleur automnnale
	Vigne vierge	Parthenocissus quinquefolia		X	X	X	X		X	Couleur automnnale
Crampons	Lierre	Hedera helix	X	X	X	XXXX	X	X	X	(attention envahissant)

VIVACES										
Catégories	Nom vernaculaire	Nom latin	mellifère/ nectarifère	centre urbain	milieu rural	ne pas planter en limite urbaine	Fruits Non commestible	persistant	intérêt pour ornement	Utilisation
	Romarin	Rosmarinus officinalis	X	X	X			X	X	aromatique
	Sauge d'Afghanistan	Perovskia atripicifolia		X	X		X	X	X	
	Sauge de jérusalem	Phlomis fruticosa	X	X	X		X	persistant	X	
	Lavande officinale	Lavandula officinalis	X	X	X				X	aromatique
	Thym	Thymus vulgaris	X	X	X			X	X	
	Euphorbes	Euphorbia ssp		X	X				X	
	Lantanier	Lantana camara	X(Papillon de nuit)	X	X		X	semi-persistant	X	
	Acanthe	Acanthus mollis	X	X	X			semi-persistant	X	
	Badasse	Dorycnium pentaphyllum	X	X	X			persistant	X	
	Boule azurée, Chardon	Echinops ritro	X	X	X			X	X	
	Sarriette	Satureja Montana	X	X	X				X	aromatique, comestible, odorante
	Réseda	Reseda odorata	X	X	X			semi-persistant	X	odorant
Semis prairies fleuries			X	X	X			annuelles	X	partout